14e ANNÉE — T. 27

N° 601 — 27 FÉVRIER 1932

# LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



Adveniat Regnum Tuum

PARAIT LE SAMEDI (46 fascicules par an; tables semestrielles)

PRIX DU NUMÉRO : 0 FR. 75

ABONNEMENTS : six mois, 16 fr. ; un an, 30 fr. Etranger, variables selon les pays.

BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIe

(Chèques postaux : Maison de la Bonne Presse, Paris, Cte N° 1668.)

Les Questions Actuelles — Chronique de la Presse — L'Action Catholique — Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

## Sommaire analytique



## LE SACERDOCE IMMORTEL

[...] *Il faut qu'il y ait toujours des prêtres pour assurer la double continuité rédemptrice : continuité de l'Eglise qui est le corps mystique du Christ, continuité de l'Hostie qui est son corps eucharistique. Le sacerdoce ne deviendra inutile que le jour où il n'y aura plus dans le monde de pécheurs qui aient besoin de pardon, plus de malades dont la guérison et la convalescence exigent le pain des forts, plus de mourants qu'il faille accompagner au tribunal de Celui dont le regard pénètre jusqu'à la division de l'âme et de l'esprit.*

*Il nous est donc aussi interdit de prévoir la disparition du sacerdoce que la disparition même de la Rédemption. Il y aura toujours un sacerdoce parce que l'Eglise et l'autel ont les promesses de la vie éternelle.*

Mgr MATHIEU,
*év. d'Aire et Dax.*

[Pastorale de Carême, 1932.]

## *HOMMES D'ÉGLISE*

# M[gr] Charles Gibier

## évêque de Versailles (1849-1931)

*Mgr Millot, vicaire général de Versailles, vient de publier, chez Téqui, une vie très attachante de Mgr Gibier, après avoir été son collaborateur très intime et à Saint-Paterne d'Orléans et à l'évêché de Versailles.*

*Nous profitons de cette occasion pour retracer dans ses grandes lignes la vie de Mgr Gibier, utilisant surtout de l'ouvrage de Mgr Millot les nombreux documents qui s'y trouvent insérés* (1).

Mgr Gibier, évêque de Versailles depuis le 21 février 1906, est mort après une longue et douloureuse maladie le 3 avril 1931.

A la nouvelle de cette mort, la *Croix* (4. 4. 31) écrivait: « Celui que Pie X a salué comme le « premier curé de France », que si justement nos contemporains ont appelé l' « évêque réalisateur », vient ainsi dans tout le zèle de son activité pastorale de disparaître. »

### NOTES BIOGRAPHIQUES

### Premières années. Études.

Mgr Gibier était né à Artenay (Loiret), le 24 décembre 1849. Il était le cinquième enfant d'une famille qui compta sept garçons et trois filles. Ses études de latin, commencées au presbytère d'Artenay, se continuèrent en 1863 au petit séminaire de Sainte-Croix, puis deux ans plus tard à La Chapelle Saint-Mesmin. Il s'y classa régulièrement parmi les premiers de son cours.

Le 3 octobre 1867, il entrait au grand séminaire d'Orléans, dirigé par les Sulpiciens. Il y eut notamment pour supérieur M. Branchereau.

En 1870, dès la déclaration de guerre, il s'engagea comme brancardier volontaire et fit toute la campagne dans les ambulances volantes. A ce titre il reçut en 1913 la médaille commémorative de 1870.

Après la guerre il reprit ses études au grand séminaire d'Orléans et fut ordonné prêtre le 7 juin 1873.

D'abord vicaire à Fay-aux-Loges, en 1873, à Pithiviers de 1874 à 1879, il est nommé ensuite vicaire à Saint-Paterne d'Orléans. Pendant neuf ans, il occupe ce poste et en 1888 il est nommé curé de cette même paroisse par Mgr Coullié, alors évêque d'Orléans.

(1) Un autre vicaire général de Versailles, M. le chanoine Lebaut, a donné dans la *Chronique sociale de France* (octobre et novembre 1931) une biographie de Mgr Gibier sous le titre « Un grand évêque ; Mgr Gibier, évêque de Versailles. La personnalité de Mgr Gibier ; L'œuvre de Mgr Gibier ».

### Curé de Saint-Paterne.

Durant un quart de siècle il va se dépenser dans cette paroisse. Libre de donner sa vraie mesure, il se met à l'œuvre aussitôt avec ses vicaires. Son premier soin fut de dresser un plan.

### Son organisation paroissiale.

Voici comment il s'y prit :

Il commence par diviser sa paroisse de 15 000 habitants par quartiers, confiant chacun d'eux à l'un de ses vicaires. Celui-ci doit dresser la liste des fidèles dont il a charge, se mettre en contact journalier avec eux par la visite des malades et des non-pratiquants, par le soin des enfants dans les asiles, les écoles et au catéchisme, par les attentions spéciales aux pauvres, surtout aux pauvres honteux, en faveur de qui il fait deux fois par an une quête. Il a, pour l'aider, un conseil de quartier composé de personnes éclairées et zélées.

Comme ailleurs, les hommes ne viennent pas à l'église. L'abbé Gibier s'industrie à les y attirer. D'abord il les emmène à la salle paroissiale, terrain plus neutre et plus accessible par des conférences sur des sujets d'actualité ; de là, plus tard, à l'église, où une messe est dite tous les dimanches à huit heures à leur intention. Ils la chantent eux-mêmes, et le curé leur parle une vingtaine de minutes. En Carême, les conférences de la salle paroissiale ont lieu à l'église. Il est alors plus facile d'aborder les sujets spécifiquement religieux. Avec les hommes, il vise à atteindre les jeunes gens en les groupant en des patronages à caractère paroissial et les obligeant à certains actes religieux, d'ailleurs peu nombreux. Sur les patronages sont greffés des cercles d'études et des organisations sportives. Les jeunes gens ont une revue, *En avant*, qu'ils rédigent eux-mêmes. Une attention spéciale est accordée au catéchisme. Il oblige les parents à s'intéresser à l'instruction chrétienne de leurs enfants par l'envoi tous les mois d'un bulletin où sont enregistrées leurs présences et leurs notes. Il recrute dans la paroisse des catéchistes volontaires pour aider les prêtres. Il institue les catéchismes hebdomadaires de persévérance pour jeunes gens et jeunes filles. Les plus fortunées parmi celles-ci forment une œuvre de patronnesses qui, au moyen de quêtes, de ventes de charité, se charge de donner tous les huit jours à un enfant pauvre des secours en linge, vêtements, bons de pain. Il s'attache à associer les laïques de sa paroisse à son apostolat. Au lieu d'adresser à ses pénitents et pénitentes des exhortations souvent trop longues et peu adaptées à leurs besoins, lui et ses vicaires leur imposent comme pénitence un exercice de miséricorde spirituelle envers le prochain, en les obligeant à leur en rendre compte à la confession suivante (1).

### Création du « Bulletin paroissial ».

Le 4 mars 1889, le premier en France, il fait paraître un bulletin paroissial que le P. Watrigant, S. J., présente en ces termes :

En 1889, paraît le premier *Bulletin paroissial* que nous connaissions. C'est M. l'abbé Gibier, le vaillant curé de la paroisse Saint-Paterne d'Orléans, qui l'envoie à ses chers paroissiens. Comme un vrai père de famille, il

(1) Cf. *Un grand évêque français réalisateur, Mgr Gibier*, par A. Lugan, pp. 7-8.

veut être en communication avec eux. Il leur ouvre son cœur de prêtre et exprime devant eux ses émotions et ses craintes : « Une immense paroisse à gouverner, des pauvres qu'il faut visiter, des pêcheurs qu'il faut convertir, des milliers d'enfants dont il faut assurer l'éducation chrétienne et la persévérance et, enfin, une église à construire... quelle tâche ! » Il voudrait s'asseoir au foyer de chacun de ses paroissiens et converser avec eux. « Mais comment, dans une paroisse qui compte près de quatre mille foyers, comment trouver le temps de faire à chaque famille cette visite individuelle, qui serait pourtant si consolante pour le pasteur et si fructueuse pour les brebis ? » Pour suppléer à cette visite, pour se mettre en communication avec ses ouailles et pour solliciter le concours de toutes les bonnes volontés, car ses œuvres paroissiales seront les œuvres de tous, M. l'abbé Gibier envoie à chaque foyer son *Bulletin paroissial.* « Puisque la presse est trop souvent l'instrument de l'erreur et du mal, qu'elle soit donc aussi, dit le zélé pasteur, l'instrument du bien et du vrai. Nous multiplions les billets et lettres d'invitation, les programmes de nos fêtes religieuses et scolaires, les cartes pour nos conférences à l'église et hors de l'église, les règlements et statuts de nos œuvres, les calendriers et horaires de nos catéchismes. Toutes les familles ont entre les mains l'intéressante brochure qui raconte le passé de la paroisse Saint-Paterne. Chaque année enfin, le *Bulletin paroissial* est envoyé dans toutes les maisons. Il est comme le messager du pasteur, dont il exprime les pensées, les désirs et les conseils. Il note les moindres faits ; il éveille l'attention de tous sur les détails inaperçus ou oubliés de l'existence paroissiale, et par l'intermédiaire du Bulletin, ceux-là mêmes qui ne viennent pas à l'église savent ce qui s'y passe et se disposent secrètement à y venir un jour ou l'autre. »

Nous ne voulons pas nous arrêter ici à la merveilleuse organisation des œuvres de la paroisse Saint-Paterne. Sans sortir de notre sujet, nous ferons remarquer que lorsqu'un prêtre veut organiser des œuvres dans sa paroisse, en demandant le concours de tous, c'est-à-dire non seulement en faisant ces œuvres lui-même, mais en sachant les *faire faire*, le *Bulletin paroissial* est de la plus haute importance pour intéresser tous les membres de la paroisse à ces œuvres communes (1).

### Ses conférences aux hommes.

En la même année où il fondait son *Bulletin paroissial*, le curé de Saint-Paterne inaugurait ses conférences aux hommes.

Dans l'avant-propos qu'il écrivait en 1904 pour la série intitulée *Le catholicisme dans les temps modernes* (2), et qui contenait les 125 discours prononcés durant les années de 1896 à 1899, il écrivait :

En préparant dimanche par dimanche l'instruction religieuse destinée à notre auditoire, nous rencontrons sur notre chemin mille occupations et sollicitudes qui se disputent notre temps et notre attention, et souvent la rédaction de telle conférence, qui dure vingt minutes, est interrompue jusqu'à vingt ou trente fois. Un curé de grande paroisse est obligé d'être apôtre et d'appartenir à tous ; il n'a pas le loisir de se livrer à l'intellectualisme et à la littérature. Déjà, en éditant nos quatre premiers volumes de conférences, nous avons sollicité l'indulgence des lecteurs, et cette indulgence nous a été largement octroyée. Aujourd'hui, plus que jamais, nous réclamons la bienveillance du public. Nous avons l'unique et ardent désir de travailler à la gloire de Dieu et au bien des âmes.

La deuxième conférence de ce recueil débutait par ces lignes, où le prédicateur rappelait les sujets abordés par lui durant les sept premières années de son enseignement :

Nous voyageons ensemble depuis sept ans, et nous sommes au début de notre huitième année. Je vous ai parlé pendant un an de Dieu et de son œuvre ; — pendant deux ans de Jésus-Christ et de son œuvre ; — pendant quatre ans de l'Eglise et de son œuvre. Nous avons étudié successivement la constitution, les combats, les bienfaits de l'Eglise. Pendant cette huitième année, j'ai l'intention de vous raconter la vie de l'Eglise au XIXe siècle ou le catholicisme dans les temps modernes.

Quant à ce qu'il attendait de ses auditeurs, il l'exprime en ces termes dans la première conférence de ce même recueil :

Vous n'êtes qu'un point dans la masse. Mais ne savez-vous pas que ce sont d'imperceptibles ouvriers qui font les grandes besognes de l'univers, et que ce sont les minorités courageuses, convaincues, persévérantes, qui gagnent les batailles ? Laissez les impuissants gémir et se lamenter ; laissez les paresseux dire tout haut qu'il n'y a rien à faire ; laissez les timides adorer Dieu en secret et trahir sa cause en public ; venez chaque dimanche au pied de ses autels. Amenez-moi vos frères...

Empruntons à Mgr Millot (1) cette page où Mgr Gibier rappelle la fondation de la messe des hommes et de ses conférences :

Evêque de Versailles, Mgr Gibier vint célébrer à Saint-Paterne le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de la messe des hommes. Rappelant ses souvenirs, il disait à son magnifique auditoire : « Mon œuvre la plus immédiate en prenant possession de cette paroisse fut l'achèvement de cette magnifique église ; mon œuvre la plus nécessaire fut la division de la paroisse par quartiers ; mais mon œuvre la plus imposante fut l'institution de la messe des hommes. En me présentant à vous il y a vingt-cinq ans, je me disais : Il faut grouper les hommes, les instruire et les sanctifier. Il faut les *grouper*, car tout les divise : l'âge, la condition, l'opinion, l'intérêt, car en général un homme isolé accomplit difficilement son devoir religieux. Il faut les grouper en les agenouillant devant le même autel dans la même prière, en les abreuvant de la même vérité devant la même chaire. Il faut les *instruire* de la vérité religieuse, si belle, si substantielle, si nourrissante, et cependant si inconnue. Ils sont plongés pendant six jours dans la poussière du chemin. Essayons, le dimanche, de les élever au-dessus des préoccupations de leur vie quotidienne et de cultiver la partie spirituelle, divine, mélodieuse, de leur être. Il faut les *sanctifier*, les mettre en marche vers l'infini, les aider à reprendre conscience et possession de leur baptême, leur procurer le retour à la foi ou l'élan vers une foi plus vive. Telle fut mon œuvre pendant dix-sept ans. »

### Autres œuvres.

A côté de cet apostolat d'enseignement religieux, d'autres œuvres surgirent dans la paroisse.

Après les lois de 1901 et 1904, qui provoquèrent

(1) Cf. *Questions Actuelles*, XXXIX, 311-312.

(2) Avant ce volume, quatre autres ouvrages avaient été publiés contenant des conférences données postérieurement ; ce sont : *Les objections contemporaines contre la religion*, préface de Mgr Touchet, 1902 ; — *Les objections contemporaines contre la religion*, deuxième série, 1903 ; — *Nos plaies sociales. La profanation du dimanche, l'alcoolisme, la désertion des campagnes*, préface de M. l'abbé Lemire ; — *La désorganisation de la famille*, préface de M. l'abbé Naudet.

(1) *Mgr Gibier, évêque de Versailles (1849-1931)*, par Mgr Millot, prélat de Sa Sainteté, ancien vicaire de Saint-Paterne d'Orléans, vicaire général de Versailles.

la fermeture de tant d'écoles congréganistes, l'abbé Gibier mit tout son zèle à rouvrir les écoles et à leur procurer instituteurs et institutrices.

Sous son impulsion les cathéchismes, les œuvres de persévérance pour jeunes gens et jeunes filles se développèrent également. Citons de même d'après Mgr Millot :

*L'œuvre des catéchistes volontaires pour l'évangélisation* des enfants des écoles communales ;

*Caisse dotale*, donnant aux jeunes filles au moment de leur mariage une prime représentant le quart du capital qu'elles ont versé ;

*Ouvroir paroissial*, s'occupant du linge et des ornements de l'église Saint-Paterne ;

*Œuvre des jeunes patronnesses*, dont faisaient partie les jeunes filles qui consentaient à s'occuper d'une petite élève des écoles libres ;

*Vente de charité*, organisée chaque année, et dont les bénéfices servaient à couvrir les frais du catéchisme de persévérance et des patronages et à fournir des ressources à la caisse dotale et à l'Œuvre des jeunes patronnesses (1).

En 1902 fut fondée la société gymnastique *L'Arago Sport orléanais*.

Le 17 décembre 1897, M. l'abbé Lemire avait fait à Orléans une conférence sur le « Coin de terre et du foyer ». Quelques semaines après une société était constituée avec un capital de 6 000 francs.

« Ayant une existence légale à Orléans, depuis le 17 février 1902, elle était constituée conformément à la loi du 30 novembre 1894 et avait été approuvée le 20 mars 1902 par M. le ministre du Commerce.

Au départ de l'abbé Gibier, cette société avait construit 12 maisons, et, en 1914, 64. La guerre et les difficultés que rencontraient les constructions arrêtèrent depuis lors son élan. En 1930, elle a fusionné avec la *Société des logements économiques pour familles nombreuses*.

L'exemple donné par Mgr Gibier fut suivi et dépassé par la *Ruche ouvrière d'Orléans*, fondée en 1904, avec le patronage de Mgr Touchet et du duc d'Estissac, sous la présidence de M. Maulien, et qui en vingt-cinq ans a construit 403 maisons à Orléans et aux environs. » (2)

## L'évêque de Versailles.

### Sa préconisation et son sacre.

Le 21 février 1906, Pie X prononçait son allocution consistoriale *Gravissimum apostolici muneris*, dans laquelle, parlant de la loi de séparation, il disait :

En vertu de la suprême autorité dont Nous jouissons comme tenant la place du Christ sur la terre, Nous la condamnons et réprouvons comme injurieuse au Dieu très bon et très grand, contraire à la divine constitution de l'Eglise, favorisant le schisme, hostile à Notre autorité et à celle des pasteurs légitimes, spoliatrice des biens de l'Eglise, opposée au droit des gens, ennemie du Siège apostolique et de Nous-même, très funeste aux évêques, au clergé et aux catholiques de France ; Nous prononçons et Nous déclarons que cette loi n'aura jamais et en aucun cas aucune valeur contre les droits perpétuels de l'Eglise. (3)

C'est au cours de ce consistoire que furent préconisés quatorze évêque français, au nombre desquels se trouvait l'abbé Gibier, destiné au siège de Versailles, où il succédait à Mgr Goux, mort le 29 avril 1904. Le 25 février suivant il était sacré par Pie X lui-même dans la Basilique Vaticane.

### Entrée dans son diocèse.

En mars, il entre à Versailles, parmi les acclamations d'un peuple que la venue d'un tel chef réjouit après trois ans de deuil et déjà rassure au début du drame religieux qui s'engage chez nous.

« Je ne vous envoie pas au bonheur, mais à la souffrance », avait dit le Souverain Pontife à ses lieutenants qu'il armait pour cette bataille, *non ad gaudium sed ad crucem*.

A peine arrivés à leur poste, les quatorze sont, avec leurs aînés de l'épiscopat, témoins impuissants du désastre le plus ruineux que nous ayons subi depuis 1789. Sous les coups de la loi de séparation, tout s'écroule ; les appuis officiels du catholicisme, les murs dans lesquels s'abritent la vie de son clergé et les œuvres de ses paroisses, les ressources accumulées depuis des siècles pour assurer son pain. Les fabriques sont dépouillées de leurs revenus, les séminaristes chassés de leurs cellules, les curés privés de traitement, les évêques expulsés de leur palais ; la vieille religion, qui fut durant toute notre histoire, l'associée de l'Etat pour le bien de leurs communs sujets, est poursuivie par son hostilité, traitée en paria, sans savoir dans quel régime légal elle retrouvera un moyen même précaire de vivre et de posséder. C'est la grande pitié des églises et des prêtres de France, livrés à l'abandon, exposés à mourir de misère et de découragement au milieu de ces décombres où tout espoir semble enseveli (1).

### Inventaires et expulsion de l'évêché.

Le 20 novembre 1906 eut lieu l'inventaire des biens, meubles et immeubles de la cathédrale. Mgr Gibier fit entendre une énergique protestation, qui se termina par ces mots : « La force, encore une fois, prime le droit. »

Le 9 décembre suivant, une lettre lui était envoyée par la préfecture pour lui notifier qu'à partir du 13 courant il cesserait d'avoir la jouissance du palais épiscopal. Au jour dit, Mgr Gibier fut expulsé de son évêché. Plus de deux mille personnes avaient envahi l'édifice ou s'étaient massées devant la façade.

### L'œuvre de reconstruction et d'organisation.

Mgr Gibier, sans s'arrêter au spectacle des ruines accumulées, se met aussitôt à l'œuvre de reconstruction nécessaire et fonde, malgré de nombreux obstacles, les œuvres que réclament les difficultés des temps.

Un prêtre du diocèse de Versailles décrivait ainsi dans la *Croix du dimanche* (23. 2. 31) le travail accompli par Mgr Gibier dans son diocèse :

L'ancien curé de Saint-Paterne d'Orléans, devenu évêque de Versailles, a voulu avoir chaque année un contact personnel avec tout son diocèse ; c'est pourquoi le diocèse de Versailles est divisé en trois secteurs dans lesquels ont lieu successivement les confirmations, les Congrès cantonaux et les Journées cantonales. Ainsi, les petites paroisses se trouvent périodiquement réveillées ; elles se groupent autour du doyen, se connaissent et s'entr'aident pour la mise en valeur religieuse et sociale de tout le canton.

(1) Cf. Mgr Millot, pp. 144-145.
(2) *Ibid.*, p. 155.
(3) Cf. *Questions Actuelles*, t. LXXXV, pp. 53-55.

(1) *Mgr Gibier, évêque de Versailles*, par l'abbé Thellier de Poncheville, p. 10.

Ce qui caractérise ce plan d'action, c'est le rôle important laissé aux éléments laïques ; chaque prêtre de grande ou de petite paroisse, et l'évêque lui-même, sont entourés d'un Comité de laïques, coopérateurs précieux de l'activité religieuse. Il y a le Comité paroissial, le Comité cantonal et le bureau diocésain. Cette organisation, recommandée aujourd'hui par le Pape et pratiquée en beaucoup de diocèses, était une nouveauté il y a vingt-cinq ans. Au cours de sa carrière épiscopale, Mgr Gibier mit tout en œuvre pour la faire entrer dans les habitudes.

Aucune paroisse n'échappait à son regard, et dans chaque paroisse, grâce à un fichier très précis, aucune âme. Il lui arrivait, au cours d'un Congrès cantonal, de demander à un curé : « Un tel, qui a fait sa première Communion en telle année, qu'est-il devenu ? Persévère-t-il ? » Si l'on répondait qu'il avait quitté la paroisse, les questions se faisaient plus pressantes : « Où est-il allé ? Avez-vous été prévenu ? Sinon, vous êtes-vous enquis ? L'avez-vous recommandé à son nouveau curé ? Quand ? Vous a-t-on répondu ? »

Cette curiosité n'était ni vaine ni tracassière. Avant d'être consignées au retour, les réponses données étaient classées par une mémoire dont la fidélité tenait du prodige. La conclusion pratique de l'interrogatoire était, selon son résultat, ou un éloge sobre et cordial ou un avis utile aux âmes donné avec gravité et douceur.

Son premier soin fut donc de créer des liens entre les éléments épars d'un diocèse d'alluvions sans cesse remué par le flux et le reflux de Paris. En plus de l'organisation diocésaine, il créa l'adoption des paroisses les plus pauvres et les plus délaissées. Pour donner des prêtres à son peuple, il bâtit, dota, peupla des Séminaires ; dans les lotissements, il édifia plus de cinquante églises nouvelles et un peu partout des salles paroissiales. Pour former des élites, il créa les collèges de Juvisy et de Pontoise. A ses diocésains il dispensait volontiers la parole de vie de sa grande voix infatigable, exposant la vérité d'un verbe sûr avec des divisions d'une netteté puissante. Il écrivait également chaque dimanche dans sa *Semaine religieuse* un article de doctrine destiné surtout aux sympathisants et aux chrétiens de périphérie, afin d'élargir de proche en proche la conquête des âmes.

Au cours de cet épiscopat si fécond, aucun événement important ne se produit, sans qu'il donne à ses diocésains les directives nécessaires.

En 1907, il écrivait une note pour marquer les conséquences pratiques des arrêts du Conseil d'Etat du 16 mars 1907, qui rappelaient les dispensés ecclésiastiques sous les drapeaux et créaient des situations insoutenables (1).

Les statuts qu'il élabora pour l'organisation des catholiques par paroisse et par canton, pour les cercles de fermières, pour les habitations ouvrières rurales de Seine-et-Oise (2), pour les unions et la Fédération agricole catholique de l'Ile-de-France, pour les Comités et Secrétariats cantonaux, pour l'adoption des paroisses rurales, pour l'organisation de l'Action sociale de Seine-et-Oise, ont attiré l'attention et ont servi de modèles à un grand nombre d'autres organisations similaires. La *D. C.* a reproduit plusieurs de ces documents (3).

(1) Cf. *Revue d'Org. et de Déf. rel.*, 1907, p. 208.
(2) Cf. *D. C.*, t. 8, col. 1044-1046.
(3) Cf. *D. C.*, t. 8, col. 671-672 ; t. 11, col. 45-48, spécialement col. 47, n. 1 ; t. 13, col. 1039-1041. — Voir surtout *La France catholique organisée* (Téqui, 1925). — A la fin de son livre, Mgr Millot a inséré le *Code d'organisation diocésaine*, au sujet duquel le cardinal Gasparri, le 11 décembre 1924, écrivait au nom de S. S. Pie XI : « Sa Sainteté a bien voulu me confier en même temps le soin de vous dire qu'Elle a reçu avec plaisir et lu avec intérêt votre beau livre *Code d'organisation*. Elle a ordonné qu'il fût transmis à la Bibliothèque vaticane. Il est à souhaiter que vos vénérés collègues de l'épiscopat français l'adoptent dans leurs diocèses et mettent en pratique les sages dispositions qui y sont contenues. »

### Le « Sillon ».

Dans les discussions qui furent soulevées à la fin de 1909 et au début de 1910 avant l'encyclique du 25 août 1910, à propos du *Sillon*, on se souvient que Mgr Gibier s'était rangé parmi ses défenseurs avec NN. SS. Mignot, Fuzet, Eyssautier, Belmont et Chapon (1).

### La conversion d'Ernest Psichari.

En 1913, vers la fin de janvier, M. Jacques Maritain présenta à Mgr Gibier le jeune lieutenant Ernest Psichari, qui venait achever à Versailles le travail de sa conversion.

Le R. P. Clérissac, Dominicain, écrit Mgr Millot, se chargeait d'achever son instruction religieuse et de l'éclairer sur les devoirs qu'il aurait désormais à pratiquer pour répondre aux avances divines. Nous nous contentâmes de mettre entre les mains d'Ernest Psichari un modeste catéchisme expliqué, qu'il lut, nous raconta M. Maritain, avec la simplicité d'un enfant qui se prépare à sa première Communion.

De concert avec Mgr Gibier, il fut convenu qu'après la cérémonie de l'abjuration le prélat conférerait au néophyte le sacrement de Confirmation dans la chapelle du petit séminaire.

La cérémonie eut lieu le 8 février.

Mgr Gibier a raconté lui-même les circonstances de cet acte émouvant et les relations qui s'établirent, dans l'année qui suivit, entre lui et le petit-fils de Renan (2).

Après avoir reproduit les lettres qu'Ernest Psichari lui avait adressées, Mgr Gibier terminait ainsi l'article du *Correspondant* :

Maurice Barrès, à propos de la mort au champ d'honneur d'Ernest Psichari, a écrit : « Le petit-fils de Renan aura passé au milieu de nous en courant, mais que sa destinée interrompue est belle ! » Oui, sa destinée est belle au point de vue patriotique et au point de vue religieux. Elle est belle, parce qu'elle a son parfait épanouissement là-haut dans la vision intuitive et dans la pleine possession de Dieu.

La mort, en effet, n'a pas entièrement détruit notre glorieux trépassé. Dans son beau livre *L'appel des armes*, Ernest Psichari avait mis ce cri sur les lèvres de son héros : « Si vous le voulez, Seigneur Dieu, donnez-moi la force de mourir dans une grande victoire, et faites qu'alors je voie au ciel votre splendeur ! » Ernest Psichari est tombé avant la victoire. Mais le Dieu qui est « la résurrection et la vie » a exaucé son dernier souhait

(1) Voici le texte de la lettre qu'il adressa à M. Sangnier le 22. 3. 10 (*Chronique de la Presse*, 1910, p. 185) :

« MON CHER AMI,

» Je m'associe de grand cœur aux sentiments exprimés à l'égard du Sillon par NN. SS. les archevêques d'Albi et de Rouen et les évêques de La Rochelle et de Clermont. Vous savez depuis longtemps que ces sentiments sont les miens, et je suis heureux de vous en donner l'assurance publique. Votre foi de bon et vaillant catholique n'a jamais défailli. Vous venez encore de la professer hautement au récent Congrès de Rouen. Soyez-en remercié et félicité.

» Et veuillez agréer, mon cher ami, la nouvelle assurance de ma cordiale affection. »

(2) Il s'agit de l'article publié par Mgr Gibier, dans le *Correspondant* du 25 novembre 1914 et inséré plus tard dans son livre *Paroles de la Guerre*.

et l'a introduit au ciel dans la splendeur qui ne connaît pas de déclin. Que si la belle âme d'Ernest Psichari avait encore à payer quelque dette temporaire à l'infinie justice de Dieu, les suffrages ne manqueront pas à cet ami tant regretté et tant pleuré. Ernest Psichari fut un vrai catholique encore plus qu'un noble soldat et un noble écrivain. Il est mort pour Dieu et pour la France. Prions pour lui, et soyons avec lui de la race de ceux « qui sauvent Israël », *de semine virorum illorum per quos salus facta est in Israël (I Mach.* v. 62).

### La Semaine sociale de 1913.

En 1913, la Semaine sociale de France se tenait à Versailles. Il y prit la parole et traita des « Responsabilités du clergé français ». Il y disait notamment :

Aujourd'hui le faisceau paroissial est brisé. L'unité religieuse n'existe plus. Nous n'avons plus un troupeau à conserver, mais à reconquérir. Nous nous adressons à un monde qui a pris l'habitude de vivre sans nous, loin de nous, souvent contre nous ! Il faut le poursuivre. Et ce monde est d'autant plus difficile à atteindre qu'il change périodiquement et ne tient plus en place. *Nous devons reprendre notre œuvre de sanctification avec intensité et profondeur pour chaque génération, comme si pour chacune d'elles c'était chose entièrement nouvelle.* Autrement nous sommes en retard sur une société qui change au moins tous les trente ans, nous n'atteignons pas nos contemporains de l'heure présente, nous évangélisons des ombres qui ne vivent pas, nous travaillons dans le conventionnel et dans l'abstrait. Qu'importe notre science théologique compétente, éminente, nourrie des trésors du passé et augmentée des apports de l'érudition moderne, si notre peuple ne vient pas nous entendre et si nous n'allons pas à lui par des méthodes sans cesse rajeunies et mises au point ? Sans le zèle, et le zèle adapté, la science du prêtre est à peu près stérile.

Le clergé français du XXe siècle est donc tout brûlant de zèle. D'abord, il ne perd pas son temps à gémir et à maudire. Il n'est pas de l'école de ceux qui se tirent de tout avec des hélas ! et des sanglots. Il laisse là des retours sur le passé qui ne le font pas renaître, et les anathèmes au présent qui ne le font pas changer. Il possède ce bel optimisme qui convient aux hommes d'action. On pouvait être tenté de tout sacrifier à sa propre tranquillité et de colorer l'inaction du beau nom de prudence. Aujourd'hui, le clergé français est en pleine bataille, et il ne s'en plaint pas.

### L'Œuvre des vocations.

En 1909, le Grand Séminaire de Versailles comptait 57 séminaristes ; il y en a aujourd'hui 187.

Voici d'ailleurs les chiffres fournis par Mgr Millot sur l'état des vocations de 1909 à 1931 :

1909 : 57 séminaristes ; — 1910 : 60 ; — 1911 : 65 ; — 1912 : 77 ; — 1913 : 81 ; — 1914 : 84.

Puis c'est la guerre. Reprenons :

1918 : 75 ; — 1919 : 53 ; — 1920 : 75 ; — 1921 : 90 ; — 1922 : 112 ; — 1923 : 101 ; — 1924 : 116 ; — 1925 : 127 ; — 1926 : 135 ; — 1927 : 129 ; — 1928 : 130 ; — 1929 : 145 ; — 1930 : 163 élèves (1).

Dans le même rapport, Mgr Millot énumère les ressources matérielles qui furent recueillies en ces années d'organisation :

Depuis vingt ans nous avons remué bien des pierres, bien des briques... et, c'est l'expression propre, gâché bien des sacs de ciment et de plâtre.

— Au petit séminaire de Grandchamp : dépense de plus d'un million et demi d'avant-guerre pour le prolongement de l'ancien pensionnat, pour la construction des deux bâtiments reliés par un grand hall, pour l'agrandissement de la chapelle, augmentée d'un transept et d'un nouveau sanctuaire.

— Au séminaire de Montmagny (vocations tardives) : achat de la maison, dépense de 600 000 francs au moins pour l'agencement de 70 cellules ; ces fameuses cellules qui ont provoqué d'abord les sourires, puis finalement les applaudissements, et, cette année, construction d'un réfectoire et réorganisation de la cuisine, deux locaux importants pour entretenir, avec la santé, le bon esprit dans la maison.

— Enfin, au grand séminaire : achat de l'ancien Carmel, construction d'un bâtiment énorme permettant d'abriter 150 séminaristes... en tout 3 millions et demi de dépenses.

— N'oublions pas les sommes reçues par l'Œuvre des vocations, soit comme bourses, soit comme cotisations, et qui s'élèvent depuis dix-huit ans à un total de plus de cinq millions.

— Ne parlons que pour mémoire des dons en nature, qui, depuis quelques années, représentent 350 000... et je suis au-dessous de la vérité.

— Ne m'accusez pas de jongler avec les millions. Il a fallu, de toute nécessité, les trouver ces millions. Que serions-nous devenus si nous n'avions pas pu disposer de ces ressources ? En fait, il nous reste les locaux... et pas un sou. Nous devons, chaque année, nous ingénier pour pourvoir aux dépenses de nos quatre maisons d'éducation cléricale. C'est l'œuvre de la Providence.

### L'Action sociale de Seine-et-Oise.

Selon la juste remarque de Mgr Millot, pour faire connaître l'Action sociale de Seine-et-Oise (siège, 5 bis, rue d'Anjou, à Versailles), il suffit de transcrire la courte notice écrite par Mgr Gibier lui-même :

L'évêque et son bureau diocésain ont un organisme pratique et exécutif qui s'appelle chez nous l'Action sociale de Seine-et-Oise, laquelle est à la fois une institution légale, diocésaine et sociale.

*Légale.* — L'Action sociale de Seine-et-Oise a un statut qui s'appuie sur les lois. Fondée en 1912, elle s'est déclarée en association, conformément à la loi du 1er juillet 1901, à la préfecture de Seine-et-Oise, le 21 octobre de la même année. Pendant la guerre, elle a été autorisée comme œuvre de guerre, conformément à la loi du 30 mai 1916, par arrêté ministériel en date du 15 janvier 1917. Depuis la guerre, elle a été reconnue par le ministère de l'Intérieur et cataloguée parmi les œuvres d'assistance subventionnées par la loi. A ce triple titre, l'Action sociale de Seine-et-Oise a le droit de recevoir des cotisations, des souscriptions, des subventions officielles ou privées, des dons en argent et en nature ; elle peut faire appel à la générosité publique.

*Diocésaine.* — L'Action sociale de Seine-et-Oise a comme président d'honneur l'évêque de Versailles et pour directeur le vicaire général chargé des œuvres charitables et sociales dans le diocèse. Elle est le centre rayonnant de l'organisation diocésaine, l'organe exécutif du bureau diocésain, la servante des paroisses et des cantons. Et, à cet effet, des rapports étroits et constants existent entre elle et les comités cantonaux et leurs secrétaires, les comités paroissiaux et leurs correspondants locaux. Elle se met à la disposition des œuvres, soit pour les renseigner ou les conseiller, soit pour les aider et les encourager. Sans jamais les gêner dans leur autonomie, ni empiéter sur leur action, elle se fait la servante de toutes, des œuvres religieuses et patriotiques, des œuvres de persévérance et de jeunesse et surtout des œuvres sociales.

(1) Depuis que ce rapport a paru, le chiffre des élèves du Grand Séminaire s'est élevé à 187.

*Sociale.* — L'Action sociale de Seine-et-Oise ne fait ni politique ni aumône. Elle se cantonne plus particulièrement — le champ est assez vaste — dans les initiatives et réalisations sociales. Rien de ce qui est social ne lui est étranger ou indifférent : syndicats, mutualités, coopératives, caisses ouvrières ou rurales, travail à domicile, placement à la ville ou à la campagne, enseignements professionnels, apprentissage, œuvres de combattants et de mutilés, de veuves et d'orphelins de la guerre, consultations de nourrissons, familles nombreuses, hygiène, etc. Elle est le siège d'un office agricole et d'une « alliance professionnelle ». Elle est le centre des syndicats qui se fondent dans le diocèse. Elle suscite et présente les candidats aux prix de l'Académie. D'ailleurs, au point de vue social, elle est encore plus un foyer d'impulsion qu'un faisceau d'œuvres.

Elle a rendu pendant les cinq années de guerre les plus signalés services, et elle continue, après la guerre, de se tenir à la disposition de tous les besoins.

Et Mgr Millot ajoute :

De 1907 à 1912, l'Action sociale débuta sous la forme de l' « Œuvre catholique des conférences populaires de Seine-et-Oise ». Pendant cette période, près de 1 800 conférences furent données dans le diocèse.

Au point de vue apostolique, elle développa le zèle du bien dans l'âme de nombreux jeunes gens, qui se consacrèrent corps et âmes à la cause de Dieu.

Au point de vue religieux, elle présenta la doctrine chrétienne d'une façon agréable et adaptée à la mentalité de nos contemporains ; elle dissipa des préjugés et gagna des sympathies à la religion ;

Au point de vue patriotique, elle entretint et ranima l'amour du pays à une heure où cet amour allait devenir plus nécessaire que jamais pour la défense de la patrie ;

Au point de vue social, elle montra au peuple que l'Eglise voulait s'occuper effectivement de ses intérêts matériels.

Au point de vue diocésain, elle s'efforça de réaliser l'organisation religieuse et sociale conforme au code d'organisation de Mgr Gibier.

Pour le répéter encore, c'est de ce code que Pie XI disait à Mgr Roland-Gosselin, alors coadjuteur de Versailles lors d'un voyage qu'il fit à Rome : « Il Nous arrive de le citer souvent et de le proposer comme modèle. Nous indiquons notamment le manuel d'organisation diocésaine de Mgr Gibier et, ce faisant, Nous avons conscience de renvoyer à une bonne source. »

Vraiment, on peut affirmer que Mgr Gibier avait été un précurseur et un prophète de l'*Action catholique*, désormais définie dans la lettre *Quae nobis* de S. S. Pie XI du 13 novembre 1928.

## La guerre.

De 1914 à 1918, Mgr Gibier s'employa avec tout son zèle à soutenir les courages et à venir en aide à toutes les infortunes. Il mit bien volontiers à la disposition des autorités civiles toutes les organisations sociales et charitables (1). Mgr Millot écrit à ce sujet :

En vue du bien général et aussi parce que l'esprit des pouvoirs publics s'était progressivement modifié dans le sens de la modération, il eut à cœur, tout en restant digne, de rechercher ce qui rapproche et non ce qui divise. La guerre et « l'union sacrée » lui fournirent l'occasion d'accentuer encore cette tactique, qui lui valut d'établir, entre lui et la préfecture de Versailles, des rapports sympathiques. Un de ses vicaires généraux (M. le chanoine Lebaut), chargé par lui, pendant la guerre, des services charitables qui venaient en aide aux soldats et aux prisonniers, fut en contact permanent, et de la façon la plus cordiale, avec le représentant de l'Etat. Ces relations courtoises continuèrent d'exister après la guerre, surtout à l'occasion de subventions à accorder aux orphelins, dont beaucoup parvinrent aux destinataires par l'intermédiaire de l'Action sociale, création chère au cœur de l'évêque.

Le 5 septembre 1915, c'est Mgr Gibier qui fut appelé à prononcer à la cathédrale de Meaux le discours, lors du premier anniversaire de la bataille de la Marne. Nous en donnons un extrait sur le « miracle de la Marne » :

### *Le miracle de la Marne.*

L'Histoire parlera comme nous du miracle de la Marne. Je m'explique.

Le miracle absolu est un acte de la Puissance divine qui supplée, supprime ou modifie l'action régulière des causes secondes. Telle n'est pas la victoire de la Marne. Le miracle relatif est un acte de la Providence divine qui dirige les causes secondes et leur fait produire, en certains cas, un résultat imprévu et inexpliqué. Telle est la victoire de la Marne.

Sachons d'abord que Dieu est le maître, et que c'est lui, en définitive, qui donne la victoire. Quand nous avons tout prévu, il y a encore quelque chose à prévoir, et quand nous avons tout fait, il y a encore quelque chose

---

(1) Sous le titre *1914-1918. Paroles de la Guerre*, Mgr Gibier a publié un recueil de discours, allocutions, lettres ou notices dont voici l'énumération :

L'acte de contrition de la France ; — Lettre de Mgr Gibier pour le vœu à la bienheureuse Jeanne d'Arc ; — Paroles prononcées au service de M. l'abbé Camus ; — Allocution à la cathédrale, fête des Morts, 2 novembre 1914 ; — Allocution pour les officiers et soldats de la garnison de Versailles morts pendant l'année 1914 ; — Notice biographique sur le lieutenant Ernest Psichari ; — Discours au service de la Croix-Rouge pour les soldats ; — Allocution à la cathédrale : La prière individuelle domestique, nationale, 13 décembre 1914 ; — Sermon à la cathédrale. Noël 1914 : Les amabilités de l'Enfant Jésus ; — Allocution au service de M. l'abbé G. Montreau ; — Discours à la cathédrale de Meaux, 1er anniversaire de la victoire de la Marne ; — Sermon à la cathédrale de Versailles, le 2 novembre 1915 : Nos morts de la guerre ; — Sermon à la cathédrale, Noël 1915 : Les orphelins de la guerre ; — Sermon à Notre-Dame de Paris devant les agents des Chemins de fer français ; — Allocution au service de M. André Thome, député de Rambouillet ; — Allocution en faveur de l'hôpital auxiliaire d'Athis-Mons ; — Allocution à la cathédrale, service des vétérans de 1870 ; — Discours à l'assemblée annuelle des évêques protecteurs de l'Institut catholique de Paris ; — Allocution au service funèbre pour les anciens élèves de l'école Sainte-Geneviève ; — Sermon à Notre-Dame de Versailles : La religion et la femme ; — Sermon à la cathédrale, Noël 1916 : La vie qui ne passe pas ; — Discours au service de M. l'abbé Lebourg ; — Allocution à la basilique de Montmartre devant les agriculteurs de France ; — Discours au service de la Croix-Rouge, à la cathédrale ; — Lettre de Mgr Gibier à ses prêtres et séminaristes mobilisés ; — Lettre pour recommander la quête annuelle pour les orphelins de la guerre ; — Discours au service pour M. l'abbé Leroy-Johannet ; — Allocution à Notre-Dame de Versailles, 9 décembre 1917 : Le clergé vu de loin dans la sublimité de ses fonctions ; — Allocution à la cathédrale, le jour de Pâques 1918 ; — Allocution à la cathédrale, au service d'action de grâces du « Liberty Day », le 8 septembre 1918 ; — Allocution à la cathédrale, à l'occasion du *Te Deum* pour la signature de l'armistice ; — Allocution à Notre-Dame de Versailles, à l'occasion du *Te Deum* pour l'Amérique ; — Lettre de Mgr l'évêque de Versailles au clergé et aux fidèles du diocèse, pour leur annoncer et leur recommander l'érection à Versailles de l'église du vœu en l'honneur de la bienheureuse Jeanne d'Arc.

à faire. Dans nos entreprises individuelles, collectives, nationales, un élément intervient toujours, sans lequel nous ne pouvons obtenir de résultat et sur lequel nous n'avons ni action ni contrôle. Tout le monde le reconnaît, cet élément, et quelques-uns l'appellent destin, hasard, accident ou fortune. Nous chrétiens, nous l'apppelons de son vrai nom : Providence. Tout est vain quand Dieu n'y est pas ; rien n'est impossible quand il s'en mêle. Dans la germination d'un grain de blé, Dieu a sa part, et il ne l'aurait pas dans l'éclosion d'une victoire, quand surtout cette victoire équivaut à la délivrance et à l'enfantement d'un monde !

Regardez la victoire de la Marne. Malgré toutes les explications stratégiques, il y reste une part de mystère, qui est la part de Dieu. La civilisation mondiale était avec nous contre la barbarie teutonne ; mais la barbarie teutonne avait sur nous la supériorité du nombre, la supériorité du matériel, la supériorité du succès, la supériorité de la fourberie et de l'espionnage, et notre cause paraissait définitivement compromise. Tout à coup, au moment où Paris allait être pris, nous assistons à un renversement des prévisions universelles, à un redressement inespéré de notre fortune militaire. Qu'est-il arrivé ? Est-ce que Dieu a suppléé, supprimé ou modifié les causes secondes, les lois de la nature, la science des généraux et la bravoure des soldats ? Non. Pour intervenir dans les affaires humaines, Dieu n'a pas besoin d'annuler les causes secondes, d'interrompre les lois de la nature, de repousser la collaboration de l'homme, et il se contente ordinairement de maîtriser tous ces éléments, de les adapter à ses vues et de les faire servir à ses desseins. Nous nous agitons et il nous mène. Il laisse les hommes agir librement et il les conduit souverainement. Il met des limites aux flots de l'invasion, comme des bornes à l'océan. Les grandes délivrances, quand il lui plaît, arrivent tout à coup. Les hommes bataillent et Dieu donne la victoire, et plus d'une fois dans notre passé, comme hier sur les bords de la Marne, les heures désespérées furent les heures de Dieu.

« Cette reprise merveilleuse de la fortune, a écrit M. Hanotaux, tient du miracle : miracle de résolution et d'énergie de la part des chefs, miracle d'endurance et d'entrain de la part des soldats ; au-dessus de tout, miracle dû à la force des âmes, miracle de la France qui ne voulait pas périr, miracle de la loi imminente des choses et de la volonté divine qui ne voulait pas que la France pérît. » (1)

Et quand ils demandaient récemment à la France une neuvaine nationale pour le 15 août, nos cardinaux français ont dit la même chose : « L'ennemi arrivait aux portes de la capitale, lorsqu'enfin, grâce à la résolution et à l'énergie de nos chefs, grâce à l'endurance et à l'entrain de nos soldats, grâce à une protection visible du ciel, son effort fut brisé. »

Gloire à Dieu *qui nous a donné le miracle de la Marne !*

Je viens de dire que Dieu est le Maître et qu'il échappe à notre atteinte et à notre bon plaisir. Ce n'est pas tout à fait vrai. La prière pénètre le ciel, touche le cœur de Dieu, met en jeu l'action souveraine de l'Infini. « On ne se trompe pas, dit Bossuet, quand on attribue tout à la prière », quand on affirme, par l'exemple de Moïse, que « les mains élevées à Dieu enfoncent plus de bataillons que celles qui frappent ».

Or, en août et septembre 1914, au moment de la gigantesque rencontre des armées françaises et allemandes, à Paris, à Meaux, à Versailles, dans toute la France, sous la pression de la souffrance et du patriotisme, on priait beaucoup. Dans les armées et dans la nation, dans les familles, dans les cloîtres et dans les églises, dans les villes et jusque dans les campagnes les plus réfractaires

(1) *Histoire illustrée de la guerre* de 1914-1915.

en apparence au sentiment religieux, le frisson de la foi secouait les âmes et les tournait vers Dieu. Sauf les exceptions prévues et inévitables, la France entière était en oraison.

Nous demandions à la douce Geneviève d'arrêter le nouvel Attila, à Jeanne d'Arc de délivrer Compiègne et Reims, à Notre-Dame de protéger la terre ou fleurissaient ses sanctuaires. Et pendant que l'armée de l'arrière — c'est-à-dire toutes les âmes chrétiennes — priait ardemment, l'armée d'en haut — c'est-à-dire nos alliés surnaturels, nos Saints et nos Saintes de France, Geneviève à l'aile gauche, Jeanne d'Arc à l'aile droite, la Vierge Marie au centre — intercédait et luttait puissamment pour la France. Sous le regard de Dieu, « les mains qui supplient » se rencontraient avec « les mains qui frappent ».

Dieu se laissa toucher, et vaincu par nos prières, il nous rendit victorieux.

Il éclaira nos grands chefs dans leurs savantes combinaisons stratégiques et les maintint dans leur volonté d'offensive. Il empêcha nos petits soldats de lâcher pied et leur imprima un élan irrésistible. Il sema l'effroi dans les bataillons ennemis jusqu'à les forcer à rompre le combat, et il exalta jusqu'au prodige le courage des enfants de la France !

Gloire à Dieu, qui nous a donné le miracle de la Marne ! (1)

Lors de la première séance de l'Office départemental des pupilles de la nation à Versailles, en mai 1918, Mgr Gibier fut désigné par acclamation comme vice-président de cet office, et le chanoine Lebaut, son vicaire général, comme vice-président de la section permanente.

Le 9 août 1919, le roi Albert I^er^ conférait à Mgr Gibier le grade de commandeur de l'ordre de Léopold II, M. Chaleil, préfet de Seine-et-Oise, lui en donnait notification dans les termes suivants, le 10 décembre 1919 :

Le gouvernement belge a accordé des distinctions honorifiques à un certain nombre de prélats et d'ecclésiastiques français qui ont rendu des services à la population belge au cours de la guerre. En me transmettant les brevets et insignes de cette décoration, que vous trouverez ci-joints, M. le ministre de l'Intérieur m'a chargé de vous adresser ses félicitations personnelles. Je tiens à y joindre mes meilleurs compliments pour votre nomination à cette haute distinction.

Le 15 décembre, Mgr Gibier en remerciait le roi Albert par cette lettre :

Versailles, le 15 décembre 1919.

SIRE,

Votre auguste bienveillance vient de m'attribuer la Croix de Commandeur de l'Ordre de Léopold II.

Un pareil honneur me comble de joie.

La Belgique envahie et foulée aux pieds a envoyé vers nous un bon nombre de ses enfants, et l'évêque de Versailles leur a ouvert son cœur et ses bras comme à des frères héroïques et malheureux. Il aurait voulu faire davantage et mieux pour ce peuple si loyal dans son culte de l'honneur, si courageux dans la défense du droit, si admirablement digne de son admirable roi.

En me conférant une distinction honorifique du plus haut degré, Votre Majesté récompense magnifiquement le peu que j'ai fait pour la Belgique tant aimée.

Que le Dieu de justice et de miséricorde bénisse, après

(1) Discours prononcé par S. G. Mgr Gibier, évêque de Versailles, dans la cathédrale de Meaux, pour le premier anniversaire de la bataille de la Marne, 5 septembre 1915, pp. 10-15.

un si cruel exil, le roi qui a retrouvé son trône et le peuple qui a retrouvé sa patrie et qu'il donne à la Belgique une prospérité égale à sa gloire et à ses mérites !

Daignez agréer, Sire, l'hommage de ma très respectueuse reconnaissance et de ma religieuse vénération.

† Charles,
*évêque de Versailles.*

Par décret du 1er septembre 1923, Mgr Gibier fut nommé chevalier de la Légion d'honneur ; le cardinal Dubois lui remit solennellement la croix le 6 octobre suivant.

Cette décoration, accordée par le ministère de l'Intérieur, était ainsi motivée :

Plus de cinquante ans de ministère. Vicaire de Pithiviers (Loiret), vicaire de Saint-Paterne, à Orléans ; curé de Saint-Paterne ; évêque de Versailles depuis 1906. Service militaire : un an (1870-1871).

### Jubilé sacerdotal et jubilé épiscopal.

Ordonné prêtre en 1873, Mgr Gibier célébrait son cinquantenaire de sacerdoce en 1923. A cette occasion, S. S. Pie XI lui écrivait la lettre suivante, datée du 15 mai 1923 :

Vénérable Frère,
Salut et Bénédiction Apostolique,

Le cinquantième anniversaire de votre ordination sacerdotale, que vous allez célébrer le 7 du mois prochain, Nous paraît être un événement assez important pour qu'aux honneurs si bien mérités dont la reconnaissance de votre clergé et de votre peuple doit vous entourer à cette occasion Nous ajoutions publiquement l'éclat de Notre témoignage.

C'est une carrière pleine de bonnes œuvres que vous avez remplie comme prêtre et comme évêque ; aux travaux multiples de votre ministère vous avez ajouté celui de publier, pour la diffusion et la défense de la doctrine de l'Eglise plus de trente volumes, qui sont aujourd'hui universellement connus et estimés.

Un coup d'œil, même rapide, sur les œuvres de votre épiscopat Nous permet d'apprécier combien, en dix-sept ans, vous avez heureusement transformé votre diocèse. La crise du recrutement sacerdotal, malgré l'appoint de sujets appelés du dehors, s'y faisait naguère sentir. Aujourd'hui, vous trouvez sur place assez de prêtres pour répondre aux besoins, et beaucoup de diocèses vous envient les nombreux élèves qui reçoivent dans vos séminaires la formation ecclésiastique.

Ces résultats sont, à n'en pas douter, les fruits excellents de votre zèle. Après avoir, en effet, créé l'Œuvre des vocations, vous avez su lui donner un tel accroissement que, de jour en jour, les fidèles du diocèse s'y intéressent davantage et la soutiennent plus largement de leurs ressources.

S'il Nous faut renoncer à louer en détail cette ample floraison de nouvelles églises et de cités paroissiales que vous avez su tirer de votre sol, au moins ne pouvons-Nous passer sous silence cette admirable organisation de votre diocèse en associations paroissiales et cantonales si étroitement unies et subordonnées qu'il devient très facile d'orienter l'action de toutes vers une même fin.

Aussi pouvons-Nous comprendre aisément qu'on ait vu, en nos jours, parmi votre peuple, la religion et la piété refleurir. A ce résultat obtenu, l'exemple de votre vie si pieuse et volontairement pauvre n'est certainement pas étranger.

Jouissez donc en paix des consolations que doit vous apporter cet événement prochain, et sachez bien que votre joie est aussi la Nôtre. Nous adressons Nos prières au Dieu plein de bonté, afin qu'il lui plaise de vous [...] le bien duquel vous êtes prêt à dépenser sans répit tout ce qu'il vous sera encore donné de vie et de forces.

En 1931 le diocèse de Versailles aurait voulu donner un grand éclat au jubilé épiscopal de Mgr Gibier ; l'état de santé du vénérable jubilaire ne le permit point.

Un Salut solennel, présidé par Mgr Roland-Gosselin, fut célébré à la cathédrale le 22 février 1931, et toutes les paroisses du diocèse furent invitées à unir leurs prières en ce même jour (1).

D'autre part S. S. Pie XI avait fait parvenir la lettre suivante :

24 février 1931.

*A Notre vénérable frère Charles,*
*évêque de Versailles,*
*Pie XI, Pape,*

Vénérable Frère,
Salut et Bénédiction Apostolique.

Cette date du 25 février doit vous apparaître comme singulièrement heureuse ; elle vous apporte la divine faveur d'avoir vu s'écouler cinq lustres entiers depuis le jour où Pie X, Notre prédécesseur d'heureuse mémoire, vous éleva aux honneurs de l'épiscopat. L'estime universelle dont vous jouissez, la haute notoriété qui s'est attachée à votre nom expliquent les témoignages dont vous entourent à cette occasion, ainsi que Nous l'avons appris, votre clergé et votre peuple. Chacun, en effet, salue en vous les services et les mérites d'un pasteur accompli, soit que l'on considère cette forme d'apostolat appelée aujourd'hui Action catholique et dont vous avez été, selon les instructions pontificales, le judicieux organisateur, soit la construction de quatre séminaires pour la formation des jeunes clercs, soit pour les vocations mêmes que vous avez multipliées, soit enfin ces lieux de culte construits par vous en si grand nombre, malgré les difficultés des temps, pour faciliter à beaucoup d'âmes la pratique religieuse.

En même temps qu'il développait toutes ces œuvres, votre zèle s'ingéniait et s'efforçait à répandre la doctrine chrétienne, tant par les paroles que par les écrits : de cette loi divine, il est vrai, votre vie elle-même fut un continuel exemple et une éloquente prédication. C'est pourquoi de tout cœur, Vénérable Frère, Nous vous félicitons pour cet heureux événement. Et puisque votre vie s'est dépensée à l'extension du règne de Dieu, Nous demandons à ce Dieu très bon, en union avec votre troupeau tout entier, de vous combler de ses dons, en attendant l'impérissable couronne qui vous sera attribuée lors de l'apparition du Prince des pasteurs. Comme gage de ces faveurs d'en haut et preuve de Notre paternelle bienveillance, Nous vous accordons de tout cœur la Bénédiction Apostolique à vous, Vénérable Frère, ainsi qu'à tous les fils très chers qui vivent sous votre conduite.

---

(1) La *Croix* (27. 2. 31) rendait compte de cette cérémonie en ces termes :

« Dans la nef, on remarquait au premier rang M. le maire de Versailles et son conseil ainsi qu'un grand nombre de notabilités. Les chants exécutés par les deux Séminaires de Versailles et la maîtrise furent d'une émouvante beauté. Ils traduisaient bien les sentiments de tout ce peuple, fidèle aux leçons de l'évêque, reconnaissant de ses bienfaits, compatissant à ses épreuves.

» A Orléans, le même jour, dans l'église de Saint-Paterne, dont Mgr Gibier fut curé pendant dix-huit ans, une messe d'action de grâces a été célébrée par M. le chanoine Lhuillier, successeur de Mgr Gibier à la cure de Saint-Paterne, à l'occasion du jubilé épiscopal du vénéré évêque de Versailles. Mgr Darnault, vicaire général, ancien vicaire de Saint-Paterne, le Conseil paroissial et un grand nombre de paroissiens assistèrent à cette messe. »

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 13 février de l'année 1931, de notre Pontificat la dixième.

PIE XI, Pape. (1)

## Les dernières années. La mort.

En 1924, Mgr Gibier, qui n'avait jamais compté avec ses forces, sentit celles-ci décliner et songea à donner sa démission. Il en exprima le désir à S. S. Pie XI, qui lui fit répondre par le cardinal Gasparri, le 11 décembre 1924 :

Le Saint-Père a porté toute son attention à l'objet de la lettre filiale et confidentielle que Votre Grandeur lui a adressée le 1er décembre courant.

Et d'abord, Sa Sainteté n'ignore pas le zèle et l'activité inlassables que Votre Grandeur déploie depuis de longues années déjà dans l'important diocèse de Versailles et les succès constants de son ministère pastoral. Aussi, vu la parfaite connaissance que vous avez des besoins du diocèse, vu le grand bien que vous y avez opéré et que vous pouvez y accomplir encore, le Souverain Pontife croit que ce n'est pas le cas de prendre en considération et surtout d'accueillir votre demande de retraite.

Le 5 mars 1925, Mgr Roland-Gosselin, évêque de Mosynople et auxiliaire de l'archevêque de Paris, était nommé coadjuteur de Versailles avec future succession.

Dès lors, Mgr Gibier se reposa presque entièrement sur son coadjuteur pour la direction et l'administration du diocèse :

Il se demanda tout d'abord, écrit Mgr Millot, s'il ne devait pas disparaître complètement et préparer sa démission en se retirant dans quelque communauté religieuse. Il nous souvient encore des nombreuses démarches qu'il nous pria de faire pour lui trouver à Paris ou dans les environs le lieu de sa retraite. La Providence permit qu'aucune des combinaisons projetées n'aboutît. Mgr Gibier se résigna alors à demeurer dans son évêché pour y attendre l'heure de Dieu dans le silence et le recueillement.

Il abandonna sa demeure, sauf trois pièces, à son coadjuteur et il prit simplement pension à la table de ce dernier. Chose inouïe dans l'histoire de l'Eglise, nous disait un très haut personnage ecclésiastique, il laissa les rênes du gouvernement à celui qui lui avait été donné pour le seconder.

Sans doute, aucune décision n'était prise dans l'administration sans lui avoir été soumise, mais il ne paraissait plus au Conseil épiscopal. Dans les premiers temps, il sortait encore pour présider certaines cérémonies ; il fit même quelques tournées de confirmation : « Nous marchons à deux équipes », disait-il en souriant (2).

Il passa les trois dernières années de sa vie dans une inaction forcée avec des périodes de souffrances aiguës, de crises extrêmement douloureuses.

Nous avons déjà dit qu'il ne put assister à la cérémonie de son jubilé épiscopal célébré le dimanche 22 février 1931.

Le Lundi-Saint une indisposition de caractère alarmant s'étant produite, le lendemain mardi on proposa au vénéré malade de lui donner l'Extrême-Onction, qu'il reçut en pleine connaissance. Le mercredi matin il avait la consolation de recevoir le Saint Viatique. Il gardait encore sa connaissance. Le Jeudi-Saint ses forces déclinèrent rapidement et il rendit le dernier soupir le Vendredi-Saint à 6 h. 1/2, entouré de la famile épiscopale, qui, les prières des agonisants étant terminées, récitait le chapelet.

Ses obsèques furent célébrées le 10 avril 1931 à la cathédrale de Versailles, sous la présidence de S. Em. le cardinal Verdier, archevêque de Paris, et en présence d'un grand nombre d'évêques et de personnages officiels (1).

Le soir du même jour, à 5 heures, l'inhumation eut lieu dans le caveau des évêques, situé sous le chœur de la cathédrale.

## Testament de Mgr Gibier.

Versailles, le 8 septembre 1909.

Je meurs dans la foi catholique, apostolique et romaine.

Je remercie le bon Dieu qui m'a donné et conservé la foi, qui m'a fait prêtre sans aucun mérite de ma part, qui m'a fait évêque malgré mon insuffisance et mon indignité.

J'ai voulu faire un peu de bien sur la terre, mais je confesse que je suis toujours resté bien au-dessous de mes devoirs et de mes responsabilités. Je demande pardon à Dieu et aux hommes de mes misères, de mes imperfections, de mes péchés.

Je désire que l'on prie beaucoup pour moi. Je le demande particulièrement :

— Aux âmes que j'ai dirigées ;

— Aux enfants que j'ai élevés et préparés à la première Communion ;

— Aux paroissiens de Fay, de Pithiviers et de Saint-Paterne ;

— Aux prêtres des diocèses d'Orléans et de Versailles.

Si c'est possible, je serai inhumé dans le cimetière de mon pays natal, à Artenay. Ceci, d'ailleurs, n'est pas ma volonté : on fera de ma dépouille ce que l'on voudra.

† CHARLES,
*évêque de Versailles.*

## QUELQUES EXTRAITS DE SES ŒUVRES

Mgr Gibier a publié, depuis 1902, une quarantaine de volumes où il a recueilli ses conférences et

(1) Cf. *Monseigneur Gibier*, par Mgr MILLOT, appendice.
(2) Cf. Mgr MILLOT, p. 384.

(1) Etaient présents NN. SS. Gaudron, évêque d'Evreux; Fillion, év. de Langres ; Feltin, év. Troyes ; Courcoux, év. Orléans ; Harscouët, év. Chartres ; Crépin, év. Tralles, auxiliaire de Paris ; Audollent, év. Blois ; Curien, év. La Rochelle ; Gaillard, év. Meaux ; Le Hunsec, év. Europus, Sup. gén. de la Congrégation du Saint-Esprit ; Le Senne, év. Beauvais ; Ginisty, év. Verdun ; de Durfort, év. Poitiers ; Grellier, év. Laval. Viennent ensuite trois archevêques : LL. Exc. NN. SS. de Guébriant, archev. Marcianopolis, sup. des Missions étrangères ; de La Villerabel, archev. de Rouen ; Chesnelong, archev. Sens ; enfin S. Em. le card. Verdier, archev. de Paris.

Ajoutons les représentants de NN. SS. les évêques d'Amiens, du Mans et de Châlons, ainsi qu'un dignitaire de l'Eglise orientale, enfin les Révérends Pères abbés mitrés de Sainte-Marie de Paris et de Mondaye.

Dans le cortège avaient pris place également les personnages officiels suivants :

M. Bonnefoy-Sibour, préfet de Seine-et-Oise, délégué par le président de la République ; MM. Leredu et Cornudet, sénateurs; Reibel et Bonnefous, députés; le général Lebrun, représentant la F. N. C. ; MM. Le Coz, maire de Versailles, et Simon, ancien maire, conseiller général ; les conseillers généraux et d'arrondissement, le conseil municipal ; M. le marquis d'Harcourt, spécialement délégué par S. M. la reine Amélie de Portugal ; le Bureau diocésain, la F. N. C., les sous-préfets, la Chambre de commerce, les agriculteurs catholiques, l'Action sociale, le Comité d'entente, le clergé en noir, le bâtonnier et le barreau de Versailles, les officiers des armées, les vétérans.

diverses études d'actualité. Nous en donnons ci-après une liste aussi complète que possible :

*Objections contemporaines contre la religion.* 1re série (Lethielleux, 1902).
*Nos plaies sociales* (Lethielleux, 1902).
*La désorganisation de la famille* (Lethielleux, 1903).
*Objections contemporaines contre la religion.* 2e série (Lethielleux, 1903).
*Le catholicisme dans les temps modernes : 1° Ses résistances* (Lethielleux, 1904).
*Le catholicisme dans les temps modernes : 2° Ses œuvres* (Lethielleux, 1904).
*Objections contre l'Eglise,* 1re série (Lethielleux, 1904).
*L'Eglise et son œuvre, La constitution de l'Eglise* (Lethielleux, 1904).
*L'Eglise et son œuvre, Les combats de l'Eglise* (Lethielleux, 1904).
*L'Eglise et son œuvre, Les bienfaits de l'Eglise : t.* 1er (Lethielleux, 1904).
*L'Eglise et son œuvre, Les bienfaits de l'Eglise : t.* 2 (Lethielleux, 1904).
*Objections contre l'Eglise.* 2e série (Lethielleux, 1905).
*Dieu et son œuvre* (Lethielleux, 1905).
*Jésus-Christ et son œuvre,* t. 1 (Lethielleux, 1905).
*Jésus-Christ et son œuvre,* t. 2 (Lethielleux, 1905).
*Travail nécessaire* (Lethielleux, 1907).
*Apostolat opportun* (Lethielleux, 1908).
*Justice et charité* (Lethielleux, 1909).
*Connaître notre peuple* (Lethielleux, 1910).
*Grouper notre peuple* (Lethielleux, 1911).
*Agir sur notre peuple* (Lethielleux, 1912).
*Aimer notre peuple* (Lethielleux, 1913).
*Avoir confiance* (Lethielleux, 1914).
*Le premier anniversaire de la bataille de la Marne* (Action sociale de S. et O., 1915).
*Programme d'organisation et d'action* (Lethielleux, 1915).
*Serrons-nous autour de nos prêtres* (Lethielleux, 1916).
*Les berceaux vides* (Lethielleux, 1917).
*Religion* (Téqui, 1918).
*Famille* (Téqui, 1918).
*Patrie* (Téqui, 1919).
*Paroles de la guerre 1914-1918* (Téqui, 1919).
*Le relèvement national* (Téqui, 1920).
*Les reconstructions nécessaires* (Téqui, 1921).
*Le règne de la conscience* (Téqui, 1922).
*Le salut par l'élite* (Téqui, 1923).
*La France catholique organisée* (Téqui, 1925).

**Pour donner une idée du genre apologétique où il excellait, nous recueillons quelques extraits empruntés à cette œuvre si considérable.**

### L'apostolat des laïques.

L'apostolat des laïques, depuis la Séparation, est vraiment admirable. Voici nos femmes chrétiennes de France. Il est difficile de raconter leurs prouesses apostoliques depuis quelques années. Elles ont maintenu toutes les œuvres anciennes et elles en ont fondé de nouvelles : œuvres de presse et de propagande, œuvres d'enseignement et d'éducation, œuvres de persévérance et de jeunesse, œuvres charitables et sociales. Quelles sont les misères d'ordre matériel et moral qu'elles ont oubliées et qu'elles n'ont pas essayé de soulager ? Elles ne se contentent pas de donner leur argent et de solliciter la générosité du public. Elles payent de leur personne. On les trouve auprès des malades dans les dispensaires et dans les hôpitaux, auprès de nos soldats sur les champs de bataille, auprès des enfants dans les garderies et les catéchismes, auprès de la jeunesse dans les patronages. En 1884, à Paris, il n'y avait que quelques dames catéchisant 200 enfants ; en 1912, on comptait à Paris plus de 5 000 catéchistes volontaires instruisant 50 000 enfants, et pour la France entière, plus de 200 000 enfants sont atteints par 50 000 catéchistes volontaires. Et aux catéchistes volontaires il faut ajouter les directrices de patronages, qui sont légion, qui défendent nos jeunes filles contre les périls de la famille, de l'atelier et de la rue, qui instituent des colonies de vacances, qui sauvent la santé, la vertu et la foi de la jeunesse féminine de nos villes et de nos campagnes.

L'apostolat individuel et privé des femmes chrétiennes est tellement actif et diversifié qu'il est impossible de le saisir et de le décrire dans toutes ses manifestations et ses ingéniosités. Quant à l'apostolat féminin collectif, il prend des noms et des formes que tout le monde connaît et admire. Il s'appelle la Ligue de la protection de la jeune fille, la Ligue sociale d'acheteurs, l'Action sociale de la femme, la Fédération Jeanne d'Arc, la Ligue des femmes françaises, la Ligue patriotique des Françaises. Cette dernière association mérite une mention particulière, car elle est vraiment une école permanente d'apostolat pour la formation d'une élite, et elle garantit la solidité de cette formation par son organisation méthodique et hiérarchisée ; 1° réunions mensuelles des dizainières avec leurs causeries et leurs cercles d'apostolat ; 2° organisation départementale, qui unifie l'action du département tout entier ; 3° fédération nationale des comités, unis les uns avec les autres, reliés au centre unique ; le secrétariat central ; 4° congrès diocésains ou généraux, qui impriment aux dirigeantes la même impulsion et la même orientation.

L'apostolat des hommes ne le cède en rien à l'apostolat féminin. Depuis la séparation, l'activité catholique s'est accrue chez les femmes et s'est éveillée très intense parmi les hommes. Appuyée sur le Concordat, l'Eglise de France vivait, mais d'une vie bien languissante ; elle avait des hommes agissants, mais elle en avait peu. Aujourd'hui qu'elle est séparée de l'Etat et laissée à ses propres forces, il faut qu'elle aille chercher son point d'appui dans ses fidèles, et où trouvera-t-elle ce point d'appui, sinon, d'abord et principalement, dans les hommes unis au clergé ? On aura beau s'ingénier et faire des combinaisons savantes pour ressaisir la nation et la christianiser, toutes nos inventions sont stériles et toutes nos méthodes blessées à mort, tous nos bons désirs sont sur le chemin du néant, tant que les hommes ne sont pas atteints. Nous ne pouvons pas les avoir tous. Nous devons au moins en gagner un certain nombre et les entraîner avec nous dans l'orbite de l'apostolat catholique. Si, pendant que toutes les femmes vont à l'église, les hommes chassent jusqu'au nom de Dieu de l'éducation des enfants, de toutes les institutions sociales et de la législation, que sommes-nous, sinon un peuple apostat et pratiquement athée ? Toutes nos protestations contre les lois antichrétiennes ne seront que des paroles en l'air, tant que les hommes ne seront pas redevenus chrétiens. Le règne social de Jésus-Christ ne sera qu'un rêve et une pieuse imagination tant que Jésus-Christ ne régnera pas sur les âmes viriles. Pour prévaloir dans la vie paroissiale, dans la vie domestique, dans la vie sociale, la religion a besoin de l'autorité, de l'exemple et de l'apostolat des hommes. La cause catholique ne peut attendre son relèvement que d'une franche étreinte de la main des hommes. Les hommes sont la tête. Il faut commencer, continuer et finir par eux et avec eux la reconstitution de l'Eglise de France. Avec quelques hommes groupés autour du pasteur dans la paroisse, autour du doyen dans le canton et autour de l'évêque dans le diocèse, on suscite des œuvres qui régénèrent la paroisse, le canton, le diocèse, la région. Sans cela, le catholicisme n'existe pas en France, ou il existe si peu qu'il est menacé de ne plus exister du tout.

Grâce à Dieu, ces hommes chrétiens et agissants ne nous manquent pas en France depuis la Séparation. On les trouve quand on les cherche, et, quand on sait les conduire, ils ne demandent qu'à marcher. Ils connaissent

les affaires, les besoins, les œuvres, les charges de leur paroisse ; ils s'y intéressent ; ils y apportent leur collaboration. Ils composent les comités paroissiaux et cantonaux. Ils entrent dans une Conférence de Saint-Vincent de Paul. Ils s'occupent de la diffusion de la bonne presse. Ils fondent, soutiennent, inspectent, font vivre et prospérer les écoles libres. Ils visitent et dirigent les patronages de jeunes gens. Ils agissent, et ils savent aussi parler. Quand l'occasion se présente, et elle se présente souvent, ils rendent témoignage à la vérité. Ils dissipent les ignorances, les préjugés, les idées fausses ; ils répondent aux objections ; ils arrêtent d'un mot les audaces de la libre-pensée ; ils encouragent les timides, ils fortifient les indécis, ils réveillent les endormis, ils groupent les dispersés. Quand c'est nécessaire et possible, ils savent prononcer une parole prudente et courageuse, humble et ferme, qui accrédite le vrai, qui démasque le mensonge, qui flétrit le vice et venge l'innocence. En un mot, depuis la Séparation, il suffit de le vouloir pour susciter un peu partout l'apostolat des hommes (1).

## L'organisation professionnelle dans l'actualité.

Dans l'actualité, l'organisation professionnelle préoccupe tous les esprits. Aux communautés d'autrefois nous avons emprunté les Chambres de commerce, les Conseils de prud'hommes, les sociétés de secours mutuels. Puis voici les syndicats qui surgissent partout. Que sont-ils, sinon un retour à l'ancienne organisation du travail et comme une renaissance de nos vieilles corporations ? Etudions d'un peu près cette institution nouvelle, approuvable, mais encore bien imparfaite.

Le syndicat n'est ni une œuvre spécialement religieuse, ni une association d'assistance et de charité. Il est une association de personnes exerçant la même profession, association qui a pour but l'étude et la défense des intérêts communs de la profession. On distingue le syndicat ouvrier, le syndicat patronal et le syndicat mixte, c'est-à-dire composé de patrons et d'ouvriers.

Nous disons d'abord que cette institution est légitime. Elle est fondée sur la nature, sur la loi civile, sur la religion.

D'un trait de plume, la Révolution a détruit les anciennes corporations, et sous prétexte de donner la liberté à l'ouvrier, elle en a fait un isolé, un homme ne possédant rien, ne s'appuyant plus sur personne, vivant au jour le jour, abandonné sans protection au jeu parfois brutal des lois économiques. De là, au XIXe siècle, un malaise indéfinissable, des agitations incessantes et des conflits dans le monde du travail. C'est, en effet, un besoin et un droit pour les hommes de s'associer afin de se sentir plus forts contre le mal et contre eux-mêmes. Les empêcher de s'associer, c'est les mettre dans une situation violente qui ne peut pas durer.

Après cent ans d'individualisme, le droit d'association, ce droit si parfaitement conforme à la nature, fut donc enfin reconnu par le législateur. La loi du 21 mars 1884 a donné aux syndicats une existence légale.

Et l'Eglise, de son côté, a toujours approuvé et encouragé les associations professionnelles. Dans son encyclique *Rerum Novarum*, le grand Léon XIII, après avoir évoqué le souvenir des anciennes corporations, ajoute : « De nos jours, les associations doivent s'adapter aux conditions de la vie moderne. Aussi est-ce avec plaisir que nous voyons partout des syndicats de ce genre, soit composés des seuls ouvriers, soit mixtes. Il est à désirer qu'ils accroissent leur nombre et l'efficacité de leur action. » Pie X n'a pas moins insisté que Léon XIII sur la nécessité des associations professionnelles, et le 3 mars 1919 Benoît XV disait aux délégués des grandes associations catholiques d'Italie : « Le cœur du Pape est avec ceux qui organisent les syndicats et avec ceux qui en font partie. » L'Eglise approuve les syndicats ; elle les veut guidés par la morale chrétienne, cela va sans dire ; mais elle les déclare légitimes et elle en recommande la fondation.

L'organisation professionnelle syndicale mérite donc les sympathies et les encouragements. Est-ce à dire qu'elle est dès maintenant définitive et irréprochable et qu'elle a donné toute sa valeur ? Hélas ! combien nous sommes encore loin de l'idéal !

D'abord *il faudrait compléter* cette organisation pour la rendre vraiment pacifiante et unifiante. La lutte des classes est funeste à tout le monde et monstrueuse. Les divisions entre patrons et ouvriers sont lamentables et font le malheur des uns et des autres. En se rapprochant, les classes pourraient s'entendre, car elles seraient tout étonnées de se trouver tant d'intérêts communs et tant de sympathie latente. Comment les mettre en présence et en contact ? Par le syndicat.

Oui, le syndicat ouvrier et le syndicat patronal représentent le métier et l'industrie. En dehors du syndicat, n'existent que des individualités sans consistance, sans mandat et sans responsabilité. Avec le syndicat bien organisé, on a des groupements permanents, autorisés et capables de s'engager pour l'avenir, on a des corps compétents qui peuvent régler les conflits de la profession et préparer les réformes législatives ouvrières.

Mais pour que l'organisation professionnelle soit complète, encore faut-il que syndicats ouvriers et syndicats patronaux, régulièrement constitués, se rencontrent, s'abouchent en des réunions fixes et avec un programme défini ; encore faut-il que soit créée et fonctionne une Commission intersyndicale, un Conseil mixte formé par les délégués des syndicats patronaux et ouvriers.

La Commission intersyndicale est vraiment le rouage normal et essentiel de la profession. S'agit-il de prévenir ou de guérir les conflits entre patrons et ouvriers ? La Commission intersyndicale intervient. Elle rédige et retouche les contrats collectifs de travail. Elle organise l'arbitrage, en temps de grève, pour ramener l'accord et la paix. A la satisfaction de tous, elle règle les rapports du capital et du travail, de l'employeur et de l'employé, par le moyen d'ententes amiables. Elle ne réussit pas toujours, mais elle réussit souvent.

S'agit-il de la confection et de l'application des lois ouvrières ? La Commission intersyndicale intervient encore. Elle suscite l'action législative en faveur de la protection et de l'expansion du métier. Elle fournit un avis éclairé lors de l'élaboration et de l'adoption des textes réglant les conditions d'exercice de chaque profession. Elle formule en des règlements bien charpentés les modes d'application des lois, en ce qui concerne les rapports avec les métiers.

En résumé, la Commission intersyndicale est le complément nécessaire de l'organisation professionnelle ; elle institue une sorte de magistrature corporative entre collectivités patronales et ouvrières ; elle fait du syndicat non un instrument de guerre, mais un moyen de paix ; elle réalise au moins partiellement l'idéal chrétien d'union des classes.

Voilà un grand progrès à promouvoir. Il faudrait compléter l'organisation professionnelle syndicale pour la rendre pacifiante et unifiante. Il y a encore plus à faire. *Il faudrait assainir* cette même organisation, de manière à la rendre vraiment sage et inoffensive. Et pour assainir les syndicats, il faudrait leur amener des recrues honnêtes, intelligentes et consciencieuses. Que pouvons-nous gagner si, en groupant cent, deux cents ou mille hommes dans un syndicat, nous groupons cent, deux cents ou mille incompétences et autant d'égoïsmes et d'instincts destructeurs ? Il s'agit d'organiser la profession, c'est-à-dire une force de défense au service des inté-

(1) *Avoir confiance*, pp. 377-382.

rêts particuliers du monde du travail, et une force d'ordre au service des intérêts généraux de la nation. Il s'agit de grouper des hommes qui soient non seulement des syndiqués dévoués, mais encore des syndiqués capables de discuter sainement les questions professionnelles et sociales. Il s'agit au moins de mettre à la tête des syndicats un état-major syndical compétent, désintéressé, agissant. Car le syndicat serait une force inopérante et même dangereuse s'il était mal recruté, mal composé. Pour répondre à son but et pour ne pas faire fausse route, il réclame une préparation morale, il réclame des candidats décidés à respecter la religion, la morale, la famille et la propriété, il réclame une élite professionnelle capable d'orienter le monde ouvrier non vers la guerre des classes, mais vers les accords qui créent la paix juste et durable, et aussi vers les progrès qui assurent l'avenir économique du pays. L'avenir de la France, comme l'avenir du monde du travail, est là, dans le syndicat bien recruté et bien composé (1).

### L'apostolat de la presse.

... La mauvaise presse et la mauvaise propagande ont fait en France, au catholicisme, un mal immense. Les catholiques ne l'ont pas vu assez tôt, ou, s'ils l'ont vu, ils n'ont pas agi assez vigoureusement en faveur de la bonne presse et de la bonne propagande. Ils se sont attardés trop longtemps à des considérations platoniques, à des gémissements qui ne mènent à rien. Dans ces dernières années, cependant, à la suite de la Séparation, l'Eglise de France a fait un noble effort, et il est intéressant de noter les résultats qu'elle a déjà obtenus sur le terrain de la presse et de la propagande.

La Maison de la Bonne Presse de Paris est aujourd'hui une des maisons d'édition les plus considérables de la France et peut-être du monde entier. Par ses journaux et revues, elle pénètre chaque semaine dans plus d'un million de foyers ; le total des tirages de toutes ses publications réunies dépasse deux millions (2). C'est un arsenal pour la lutte contre la mauvaise presse. C'est une vaste organisation qui a pour but d'offrir aux catholiques un ensemble de journaux, de publications, de livres, d'écrits de toute nature, susceptibles de servir à l'apostolat. Car aux journaux et aux revues édités par la Maison de la Bonne Presse, il faut ajouter la librairie, l'imagerie, les projections, qui en sont une dépendance et qui ont fait dire au protestant Paul Sabatier, stupéfait de la perfection de cet outillage, que « jamais effort plus méthodique n'a été tenté pour prendre possession de l'opinion publique ». Il faut d'ailleurs remarquer que la *Croix* de Paris n'est pas le seul organe au service de l'idée catholique dans l'Eglise de France. D'autres feuilles soutiennent le bon combat et atteignent une importante clientèle dans la France entière. Et à la grande presse, quotidienne ou hebdomadaire, qui rayonne de Paris sur la province, il faut ajouter la presse départementale catholique, qui exerce une influence directe et décisive dans nos villes et dans nos campagnes. Il n'est peut-être pas, à l'heure qu'il est, en France, un seul diocèse qui n'ait un ou plusieurs journaux locaux accomplissant sur place le bon travail de l'évangélisation.

Quant aux différents moyens de diffusion de la bonne presse, ils se multiplient et se diversifient de jour en jour, et les catholiques ont déjà réalisé, sur ce terrain spécial de la propagande, d'importants progrès. L'Agence de la Presse nouvelle, fondée en juin 1905, place de la Bourse, 42, rue Notre-Dame-des-Victoires, a pour but de fournir, non seulement aux journaux catholiques, mais au plus grand nombre possible de journaux, de bons articles et de bonnes dépêches. La Société de la Presse régionale, 5, rue Bayard (1), fondée en 1905 par M. Féron-Vrau et quelques catholiques du Nord, n'est pas autre chose qu'une fédération de bons journaux, qui atteint dès maintenant 57 départements. Et, pour propager la bonne presse, fonctionnent à peu près partout les comités paroissiaux, les comités cantonaux et diocésains, avec les correspondants locaux qui ajoutent l'information catholique locale à l'information catholique provinciale et internationale.

Les *Semaines religieuses*, de leur côté, viennent compléter l'œuvre de la presse catholique générale et départementale. Elles donnent la note exacte sur les principales questions ecclésiastiques, elles contribuent à faire l'opinion catholique, et, bien qu'elles n'agissent que sur le clergé et sur les fidèles, elles atteignent cependant, par ricochet, le gros public, qui est informé par elles de la direction que l'évêque donne à son diocèse et le Pape à l'Eglise universelle.

Les *Bulletins paroissiaux* sont encore un excellent moyen de propagande qui s'accrédite de plus en plus dans l'Eglise de France, et on en trouve maintenant presque dans la moitié de nos paroisses. Il en est de même de l'*Almanach paroissial*, qui contient généralement : 1° une partie commune ; calendrier, travaux agricoles, foires du département, articles d'apologétique, d'instruction religieuse, d'éducation et de morale chrétienne ; 2° une partie spéciale, c'est-à-dire une chronique particulière à chacune des paroisses dans lesquelles il est distribué. Il n'y a plus guère aujourd'hui de paroisse qui n'ait son almanach. Ce sont là d'heureuses innovations qui datent seulement de quelques années et qui émanent presque toutes de l'Action populaire de Reims, une des créations les plus admirables de l'apostolat religieux et social de ces derniers temps. Avec la Maison de la Bonne Presse de Paris, l'Action populaire de Reims est un arsenal inépuisable de propagande catholique.

Les bibliothèques diocésaines, paroissiales, populaires, circulantes, abondent de même sur tous les points de notre pays, de sorte que la lecture des bons livres est devenue accessible et possible jusque dans les moindres localités. Les salles de lecture populaires se fondent partout où on en a le désir. Les livres pour jeunes filles et enfants sont à la portée de toutes les bonnes volontés. L'œuvre du Prêt-revues se popularise de plus en plus, et il suffit de le vouloir pour se procurer de bonnes revues qui se transmettent dans un ordre déterminé, pour un temps déterminé, et à un prix réduit. Les bons tracts et les bonnes affiches complètent l'action des bonnes revues, des bons livres et des bons journaux, et il n'est presque pas de paroisse où ne soit accepté ce nouveau mode de propagande si facile, si efficace et si peu coûteux.

« Puisqu'il y a quarante mille curés en France, a dit le R. P. Janvier au Congrès diocésain de Paris de mai 1907, je voudrais y ajouter cent mille conférenciers, afin que tous les dimanches il y eût deux prônes bien catholiques, bien orthodoxes dans nos villages : le prône du curé et le prône du conférencier. » Encore un moyen nouveau d'atteindre l'âme populaire. On ne donne pas assez de conférences, soit à la ville, soit à la campagne. Cependant, on en donne beaucoup plus qu'autrefois ; on s'y met un peu partout ; on pourrait faire davantage et mieux ; les conférences bien préparées, avec ou sans projections, réussissent toujours plus ou moins ; les Français ne se lassent pas de la parole ; il est du devoir des catholiques de parler plus souvent et plus haut que les mécréants qui déploient pour le mal

(1) *Les reconstructions nécessaires*, pp. 173-177.
(2) Le tirage actuel des publications de la Maison de la Bonne Presse dépasse 3 millions (Note de la *D. C.*)

(1) Le siège social de la Société de la Presse régionale se trouve actuellement 43, rue de Trévise. (Note de la *D. C.*)

tant d'activité et qui inondent la France de tant de discours malfaisants.

Le cinématographe lui-même, qui est si souvent un agent d'immoralité et de perversion, peut devenir un outil de premier ordre pour l'art populaire, la moralisation publique et l'instruction professionnelle. Tout le monde court au cinéma. A Paris, en la seule année 1912, l'ensemble des plus importants cinémas accuse un chiffre de recettes de près de sept millions. Grâce à Dieu, dans ces dernières années, de très grands progrès ont été accomplis en vue de créer et de répandre des films honnêtes et instructifs. Les catholiques commencent, enfin, à avoir conscience de leurs devoirs et utilisent les nouvelles inventions pour les faire servir à la gloire de Dieu et au bien des âmes. Ils ne s'arrêteront pas en si bon chemin.

Ils se préoccupent aussi du bon théâtre et de la bonne chanson, et ils ont entrepris l'apostolat par le théâtre et par la chanson. Pourquoi pas ? Ils auraient dû faire cela depuis longtemps. Mais mieux vaut tard que jamais. Les violences de la Séparation leur ont servi d'avertissement et de stimulant ; elles ont été un mal et l'occasion d'un bien ; elles marqueront l'inauguration d'une ère nouvelle et d'une véritable résurrection morale et religieuse. Bénissons Dieu qui aime l'Eglise de France et qui a voulu sa régénération en permettant qu'elle fût spoliée et persécutée (1).

## Les catholiques doivent participer à la politique contemporaine.

— Ils sont *citoyens*. Les affaires de la cité et de l'Etat sont leurs propres affaires. Ils auraient tort de s'en désintéresser.

— Ils sont *catholiques*. Les intérêts religieux sont sans cesse discutés dans les conseils de la cité et de l'Etat. Qui défendra ces intérêts, sinon les catholiques ? Donc, c'est pour eux un devoir de conscience d'intervenir, selon leur pouvoir, dans la vie politique contemporaine.

— Le suffrage universel est l'instrument de la vie politique à l'heure actuelle. Il ne s'agit pas de discuter cet instrument. Il existe. Il est à la disposition de tous. Qu'y a-t-il à faire ? Trois choses. User du suffrage universel, l'éclairer et le christianiser.

1° Les catholiques doivent *user du suffrage universel*, c'est-à-dire voter, et bien voter.

— Il faut *voter*. Ne pas le faire, c'est abdiquer sa part de responsabilité dans l'administration du pays, dans la confection des lois, dans la gestion des intérêts publics, ce qui est coupable. Souvent l'élection dépend d'une seule voix ou de quelques voix, et c'est parce qu'une voix aura manqué qu'un incapable ou un ambitieux arrivera au pouvoir et en abusera au préjudice de tous. C'est une manie de beaucoup de *gémir*... et de s'abstenir. La méthode est mauvaise. Les gémissements n'aboutissent à rien, les larmes versées sur des ruines ne les raniment pas. Il faut agir. Il faut voter. Dans un temps où tout dépend du suffrage universel, il n'y a de vraiment efficace que le bulletin de vote, qui, seul, par le choix des mandataires, peut procurer le salut social. A quoi bon invoquer la *justice ?* cela n'aboutit pas plus que les gémissements. La justice, c'est nous qui devons la faire, en choisissant comme il faut le personnel législatif. Il faut voter.

Il faut *bien voter*. Le vote doit être libre, c'est-à-dire à l'abri de toute pression, — *honnête*, c'est-à-dire conforme aux inspirations de la conscience, — *désintéressé*, c'est-à-dire conforme à l'intérêt général, — *éclairé*, c'est-à-dire précédé d'une enquête sérieuse qui en garantisse les bons résultats. Et ici apparaît un second devoir des catholiques.

(1) *Avoir confiance*, pp. 365-371.

2° Les catholiques doivent *éclairer le suffrage universel*.

Comprenez ceci, ô hommes de bien qui m'écoutez : ce qui constitue la force des hommes du mal, ce sont les ténèbres. — Ce qui fait notre force, à nous catholiques, c'est la lumière, c'est le plein jour. Vous dites : « Le suffrage universel est ignare et insensé ; il veut tout renverser ; il veut précipiter l'ordre social dans les utopies les plus absurdes. » Eh bien ! instruisez-le, inspirez-lui des idées saines.

Catholiques, vous avez la foi, vous avez la science, l'éloquence, l'art d'écrire, la lumière... Souvent vous avez l'influence du nom et de la situation. Puisque vous avez beaucoup, l'Eglise et la société sont en droit de vous demander beaucoup. Un général doit être plus sévère pour les officiers que pour les simples soldats. Un évêque doit exiger davantage des gros curés de ville que des petits curés de campagne. Un père doit être plus indulgent pour ses enfants petits, encore ignorants, mal constitués, que pour ses enfants adultes, vigoureux et intelligents. La responsabilité grandit avec les situations élevées et diminue dans les basses vallées. Catholiques, vous avez la lumière, donc vous avez la responsabilité. Allez au peuple par la parole, par la presse, par les bienfaits. Ouvrez la croisade du salut public, et ce monde sera conquis à la longue, eussiez-vous perdu cent batailles et mordu cent fois la poussière ! — Je ne crains pas de le dire, le devoir électoral, non pas seulement celui qui s'impose le jour de l'élection, mais ce devoir quotidien qui consiste à préparer le terrain par la parole écrite et parlée, par les services rendus, par l'entente préalable établie entre tous les honnêtes gens, le devoir électoral est pour les catholiques une des principales obligations du temps présent. Ils doivent user du suffrage, l'éclairer... Encore un mot décisif.

3° Les catholiques doivent *christianiser le suffrage universel*.

Les institutions politiques, quelles qu'elles soient, ne sont que des rouages plus ou moins imparfaits, qui ne concourent que secondairement à la prospérité d'un peuple. Ce qui est essentiel dans une nation, c'est la source qui met en branle toute la machine, c'est la force motrice qui fait marcher tous les rouages. L'Evangile... voilà la source, voilà la grande force motrice dont l'action produit la moralité, la sincérité, le bonheur public. Et si cette source vient à manquer tout à fait, ou même à devenir trop minime, nous aurons beau inventer des mécanismes admirables, des pondérations savantes, des constitutions perfectionnées et aussi soignées de détails qu'une montre de Genève..., rien ne marchera.

Messieurs, ramenons dans la nation l'Evangile, source sacrée. Refaisons une France chrétienne, et du même coup nous aurons refait une France libre, et sachant user de la liberté. Voilà, Messieurs, l'œuvre qui presse et à laquelle je vous convie ! — *Amen* (1).

## La neutralité scolaire est un principe faux.

Elle est contraire à la nature humaine ; elle est contraire à la majesté divine.

La neutralité scolaire est contraire à la nature humaine.

1° Elle suppose d'abord que le *maître* ne sera ni pour ni contre la religion, ou que, s'il est pour ou contre la religion, il n'en laissera rien paraître. Est-ce possible ? Ce n'est pas possible. *S'il croit*, on s'en apercevra. Ses sentiments se révéleront dans ses actes, comme une eau qu'on presse dans une éponge. *S'il ne croit pas*, on s'en apercevra. Sa vie, son attitude, un mot qui échappe, un signe, un léger sourire, seront des miroirs fidèles qui

(1) *Le catholicisme dans les temps modernes*, t. 1er, pp. 491-494.

refléteront l'intime de son âme. Nous sommes ainsi faits que, quand nous avons une pensée, un sentiment, un amour, une peine dans le cœur, notre besoin le plus invincible c'est de les manifester au dehors, de les traduire dans des actes extérieurs. Ne dites pas que le maître *se taira*, et que, se taisant, il sera neutre. Non. Le silence des lèvres ne fait pas la neutralité. Le silence est une opinion. Se taire sur les mystères religieux, c'est indiquer qu'on n'y croit pas. Et puis,

2° Il y a les *livres*, les tableaux, les dictées, l'étude de l'histoire, les leçons de choses, les exercices de la vie scolaire. Tout cela sera-t-il neutre ? Ce n'est pas possible. Tous les livres classiques anciens et modernes sont pleins de l'idée religieuse. L'histoire de tous les peuples, païens et chrétiens, raconte les luttes religieuses. Tous les détails de la vie quotidienne sont des manifestations de la pensée religieuse. On parle de la religion partout..., au Parlement, sur la place publique, à l'atelier, chez le mastroquet, à la maison. Et on n'en parlera pas à l'école. Allons donc ! Un incroyant de marque, H. Maret, écrivait dernièrement : « Je ne vois pas bien un instituteur apprenant l'histoire aux enfants et leur disant : « Josué a peut-être arrêté le soleil, il ne l'a peut-être pas » arrêté, je n'en sais rien » ; ou bien : « Je ne sais pas » si l'on a bien ou mal fait de prendre la Bastille. — « Mais, Monsieur, diraient les enfants, qu'est-ce que vous » avez à nous apprendre ? » Et par manière de conclusion, il appelle la neutralité scolaire une duperie, une pure balançoire, une tartufferie au dix-septième degré.

3° L'*enfant*, lui, du moins, sera-t-il neutre ? c'est encore plus impossible. Il a été baptisé ; il appartient à une famille plus ou moins croyante ; il va faire sa première Communion. La religion tient une place dans son cœur et dans sa vie. Et vous pensez qu'il va la comprimer dans un coin de son cerveau, comme une sève placée à la racine de l'arbre et qu'on empêcherait de monter dans les branches ? Pour cela, il lui faudrait deux âmes, et il n'en a qu'une. La neutralité est inconciliable avec l'indivisibilité de l'âme humaine. Tenez. Il y a quelques années, dans une école communale, un inspecteur interrogeait les enfants pour s'assurer qu'on ne leur parlait pas religion, qu'on ne leur faisait pas réciter le catéchisme, qu'on ne leur faisait pas dire des prières, et déjà il allait se retirer satisfait de sa visite, et persuadé qu'on n'accomplissait dans cette école aucune pratique religieuse, lorsque tout à coup un éclair brille, le tonnerre gronde, et... tous les élèves font le signe de la croix... Tête de l'inspecteur... Un coup de tonnerre venait de foudroyer devant lui le mensonge de la neutralité scolaire (1).

### Dénatalité et religion.

[...] Il n'y a pas de divergence possible d'opinions, et nul ne conteste, en effet, que la question de la natalité ne soit une question de vie ou de mort pour la France. Les Académies et le Parlement s'en préoccupent. On fait des enquêtes, on multiplie les statistiques, on recherche diligemment les causes du mal, on préconise les remèdes les plus variés.

Tout cela est très opportun ; jamais on n'attirera l'attention du public avec trop d'insistance sur ce sujet vital ; jamais on ne proclamera trop haut que le relèvement de la natalité est la condition primordiale du relèvement du pays ; jamais on ne s'appliquera avec trop de zèle à rehausser dans l'opinion les familles nombreuses et à leur venir en aide ! Bien loin donc de critiquer les tentatives intéressantes qui se produisent en leur faveur sous diverses formes et de divers côtés, nous devons les approuver et nous y associer dans la mesure de nos forces.

(1) *Le catholicisme dans les temps modernes*, t. 1er, pp. 465-468.

Il faut donc envisager le côté économique, et pour ainsi dire matériel, de la question : atténuer les préoccupations d'intérêt auxquelles la survenance d'enfants peut donner lieu ; assurer des ressources suffisantes aux familles nombreuses ; leur procurer des logements convenables ; corriger en leur faveur les injustices d'une législation tout à l'avantage des familles restreintes et des célibataires. Nous reconnaissons volontiers la part très large qui doit revenir à l'État dans ces mesures de juste réparation et de sage prévoyance. Nous applaudissons aux efforts des ligues et associations qui poursuivent ces réformes ou qui assignent à la bienfaisance privée une action devenue indispensable.

Mais, après avoir fait au corps, je veux dire à l'intérêt, sa juste part, cherchons sincèrement à découvrir dans les causes de la dépopulation la part de l'esprit et de la volonté, la part de l'âme.

En dehors des cas plus ou moins fréquents où le manque d'enfants peut être attribué à la misère, l'observateur de bonne foi aperçoit constamment, dans tous les milieux, le type, devenu habituel et considéré comme normal, de familles dont la fécondité est entravée non par une nécessité prétendue, mais par le simple calcul d'une préférence égoïste.

Dans ces familes restreintes, on ne cache même plus le parti pris d'éviter les peines et les soucis qu'occasionnent la naissance et l'éducation d'un enfant. La mère prétend avoir le droit de se préserver de la douleur et de la fatigue. Le père veut s'affranchir d'un surcroît de peine et de travail. La loi du devoir est tenue pour inexistante ; on lui substitue la loi du moindre effort. Dès lors, plus de frein à la fougue de la passion sensuelle. Ses exigences sont tenues pour incoercibles et, dominés par elles, de prétendus honnêtes gens n'hésitent pas à recourir aux fraudes les plus perverses pour frustrer la nature de ses fins instinctives.

La racine du mal est là : aveugle qui ne veut pas la voir. Ce qui fait la gravité effroyable de la crise, ce n'est pas seulement la généralité des infractions à la morale ; c'est surtout l'attitude de défi observée au regard du principe même de la morale familiale. Jamais la notion du bien et du mal n'a été plus obscurcie. Quel remède apporter à un malade qui ne veut pas reconnaître son infirmité et qui se glorifie de ses tares ?

Les moralistes, qui demandent à la seule raison humaine l'enseignement du devoir, espérant que l'instinct de la conservation sociale suffira à restituer à la famille française la fécondité nécessaire au salut de la race. Ils comptent sur les dures leçons de la guerre pour faire comprendre aux patriotes que la stérilité volontaire est une sorte de désertion. Leur sociologie se formule dans le principe suivant : « Tout homme a le devoir de contribuer à la perpétuité de sa nation, exactement comme il a le devoir de la défendre. » Il est certain que le sentiment patriotique aidera les meilleurs citoyens à corriger l'égoïsme de leurs précédents calculs. Mais qui oserait affirmer qu'une obligation nationale ainsi définie sera généralement respectée, alors surtout qu'il ne peut être question de lui assurer une sanction efficace ? Et même, s'il s'agit simplement d'un appel à la bonne volonté, que peut-on pratiquement en attendre alors que, depuis deux ans, les statistiques les plus désolantes ne cessent de nous apprendre qu'il est plus facile de sacrifier héroïquement sa vie pour la France que d'assurer au pays de dignes héritiers de cette vie.

Pour nous catholiques, il n'est pas besoin de théories nouvelles et de considérations passagères pour raffermir les prescriptions rigoureuses de la morale éternelle. Le Décalogue est notre loi absolue, que nulle volonté humaine ne peut amender. Mais parce que l'amour du plaisir et la crainte de l'effort ont obscurci la notion du devoir chez les chrétiens attiédis, parce que l'ignorance religieuse a laissé s'accréditer sur les données les

plus certaines de la morale de détestables préjugés, nous avons besoin de compléter, sinon de refaire, l'éducation de nos consciences. Aux heures obscures, quand la lumière fait défaut à nos âmes égarées, il nous suffit, pour être pleinement et divinement éclairés, de nous tourner vers nos évêques.

Les évêques de France n'ont pas manqué de signaler aux fidèles les honteuses origines et les désastreux ravages de la dépopulation. En moins de trois ans, dix-sept mandements épiscopaux ont traité de ce grave sujet. Jamais la chaire chrétienne n'avait fait entendre d'enseignements plus précis sur cette matière délicate et n'avait rappelé avec plus de fermeté les anathèmes portés par Dieu contre les profanateurs du mariage.

Nous aurions pu extraire de ces leçons doctrinales divers enseignements auxquels les dangers de l'heure présente apportent une douloureuse consécration. Evitant les difficultés d'un tel choix, il nous a semblé meilleur de borner notre propagande à la diffusion d'un mandement unique. La célèbre lettre pastorale du cardinal primat de Belgique, publiée en 1908 (1), a été préférée pour cette diffusion, non parce qu'elle exprime une doctrine plus complète et plus sûre, mais parce que la grandeur du rôle rempli depuis le début de la guerre par l'auguste Pontife a donné à sa parole une portée extraordinaire qui lui permet d'atteindre une multitude de non-croyants.

Ecoutons donc avec respect et soumission la grande voix du cardinal Mercier ; pénétrons-nous de son enseignement, qui est l'enseignement même de l'Eglise ; propageons autour de nous cette lettre admirable dans laquelle les devoirs de la vie conjugale sont exposés avec une sûreté magistrale.

Que les parents n'hésitent pas à les mettre entre les mains de leurs fils et de leurs filles au moment où se prépare leur mariage. Une coutume invétérée veut que les jeunes filles soient laissées jusqu'au dernier moment dans l'ignorance des obligations auxquelles va les assujettir leur titre nouveau d'épouses. On peut admettre que le plus grand nombre d'entre elles ont deviné ou appris par des voies détournées ce que les mères avaient le devoir et n'ont pas eu le courage de leur enseigner ; mais combien d'obscurités dans cette instruction où l'imagination a parfois une large part ! Que de lacunes dans cette science vague et incomplète qui ne comprend pas la connaissance des prescriptions très précises et très rigoureuses de la morale catholique ! Est-il surprenant dès lors que des devoirs si mal connus et dont l'observation est parfois pénible ne soient pas remplis ? N'est-il pas fatal que bientôt s'établissent de détestables habitudes, que l'on n'aura pas plus tard le courage de réformer, lorsque la vérité morale sera enfin révélée ?

Il n'y aura de salut pour la France victorieuse que par la multiplication de ses fils, mais cette multiplication est certaine si les époux observent les lois que leur impose la morale catholique sous peine de damnation. Des Français, des catholiques, pourraient-ils hésiter encore ?

Ces lois sont dures, dira-t-on peut-être, surtout pour les femmes, à qui des maris incapables de se maîtriser imposent un fardeau au-dessus de leurs forces ; elles le sont aussi pour les familles sans épargne dans lesquelles, si les enfants surviennent de deux ans en deux ans ou à des intervalles encore plus rapprochés, la naissance du troisième et plus encore des suivants amène la gêne et la misère.

Nous n'en disconvenons pas. Mais nous remarquons tout d'abord qu'il serait absurde d'imputer à la loi ce qui est la faute de l'homme et, d'autre part, que l'assistance publique et la charité privée viennent dès maintenant et viendront de plus en plus au secours des ménages de travailleurs à partir du troisième enfant.

Ne sommes-nous pas d'ailleurs à un moment de l'histoire nationale où chacun doit faire tout son devoir, si difficile, si pénible qu'il puisse être, afin que la France soit sauvée ? Tandis que la jeunesse masculine brave la mort sur les champs de bataille, les jeunes femmes ne doivent-elles pas accepter avec empressement et avec courage ces maternités successives qui sont leurs campagnes à elles ?

Elles répareront ainsi le mal que les femmes qui par coquetterie ou par lâcheté ne voulaient pas d'enfant ou n'en voulaient qu'un seul ont fait à la France. Elles n'auront point d'ailleurs à s'en repentir, même ici-bas, parce qu'elles travailleront ainsi, en même temps qu'à la grandeur du pays, à leur propre bonheur.

Ne sont-elles pas nées pour être mères, et la honteuse liberté et les dégradants plaisirs que procure, souvent au péril de la santé, la stérilité volontaire, peuvent-ils entrer en balance avec la joie de donner la vie et la fierté de voir grandir autour de soi une belle couronne d'enfants ? (1)

(1) On en trouvera le texte dans les *Questions Actuelles*, t. 100, pp. 290-303. (Note de la *D. C.*)

(1) *Les Berceaux vides. Le mal et le remède*, pp. 179-184.

## Appréciations de presse.

### « Un grand évêque ».

De M. le chanoine Lebaut, dans la *Chronique sociale de France* (oct. 1931) :

Oui, Mgr Gibier, évêque de Versailles, aura été, dans l'expression la plus simple et la plus pure du terme, un *grand* évêque.

On est grand quand on est le fils de ses œuvres, que, plutôt que d'être né grand, on l'est devenu et qu'on parvient aux plus hautes dignités rien que par la qualité de sa personne et la valeur de son œuvre, sans y avoir été porté par le prestige du nom ou sur le véhicule d'une influence.

Tel fut Mgr Gibier.

On est grand quand, dans son élévation, on garde la modestie de ses origines et l'humilité de sa condition, ce qui d'ailleurs ne bannit ni la dignité dans la personne ni la distinction dans la vie : « Tout à la fois si grand et si petit », comme dit quelque part Victor Hugo, et qu'on est d'autant plus grand qu'on a été plus petit.

Tel fut Mgr Gibier.

On est grand quand on se présente devant ses semblables et dans son siècle comme l'homme d'une grande idée qu'on incarne et qui vous anime, comme l'homme aussi aux multiples désirs — *vir desideriorum*, — afin d'extérioriser et de réaliser sa grande idée ; comme l'homme enfin qui, poursuivant un seul but avec des moyens sans cesse renouvelés, sue et s'épuise, souffre et pleure, lutte et saigne.

Tel fut Mgr Gibier.

On est grand quand, sans s'élever sur une montagne ou s'installer sur un piédestal, de son cabinet de travail ou à travers le champ immense de l'apostolat, on voit de haut et au loin, au delà — qu'on nous pardonne l'expression — du bout de son nez et du rayon visuel personnel, par delà l'horizon encore borné et les contingences plus ou moins prochaines ; quand on a, avec de l'envergure dans l'esprit et de la trempe dans la volonté, des idées larges et justes sur son siècle, des coups d'œil perçants sur l'avenir, des projets que l'intuition éclaire et que la résolution pose ; quand on marche en avant au risque d'avoir tort présentement parce qu'on a raison avant les autres ; quand on est dans sa personnalité

au-dessus de sa taille et de soi-même, dans sa mission au-dessus des autres et de son temps ; quand, en un mot, étant tout le contraire de ce que le langage vulgaire appelle « un petit homme », étroit et mesquin, on est un homme supérieur en pensées, en paroles, en intentions et en œuvres.

Tel fut Mgr Gibier.

On est grand quand on est précurseur et prophète, constructeur et réalisateur, bienfaiteur et conquérant, professeur d'énergie et exemple vivant, semeur d'idées et remueur de foules, organisateur et apôtre, chef.

Tel fut Mgr Gibier.

### Un homme de foi et un laborieux.

De A. M. dans la *Croix* (4. 4. 31) :

A l'heure où il nous quitte, ce « grand praticien de l'action pastorale » nous apparaît surtout comme un homme de foi et un laborieux. Mgr Gibier ne douta jamais de la Providence. Mais il se rappelait le proverbe français : « Aide-toi, et Dieu t'aidera ». Il travailla sans se lasser et ne se découragea jamais. Jamais il n'attendit les succès immédiats, éclatants, sans effort et sans fatigue. Il leur préférait le travail humble, quotidien, persévérant. On ne le vit jamais prendre, depuis le temps où il fut vicaire, une semaine de vacances ; il était le bon pasteur qui n'abandonne pas et ne quitte pas un seul jour ses brebis. L'exemple de sa vie pieuse, austère et volontairement pauvre, explique les bénédictions de son ministère.

A la *Croix*, nous garderons longtemps le souvenir du saint évêque qui nous témoigna en toutes circonstances une si paternelle bienveillance ; nous n'oublierons pas son intelligence très avertie, son cœur généreux, son activité apostolique inlassable et cet amour de la France qu'il voulait organisée, vivante, rayonnante, unie, catholique.

### « Ame de la sympathie générale ».

De l'*Echo de Paris* (4. 4. 31) :

[...] Aller chercher les hommes pour rechristianiser, à travers eux, la famille ; former des cadres professionnels dans la population ; amplifier l'action du pasteur par le haut-parleur quotidien de la presse, telles furent les grandes directions qui guidèrent l'action pastorale de l'abbé Gibier, en particulier à l'importante paroisse de Saint-Paterne d'Orléans, puis sur le siège épiscopal de Versailles.

Ce travail de renforcement religieux, familial, social et patriotique ne s'est d'ailleurs accompli contre personne. Mgr Gibier fut, au contraire, l'âme de la sympathie générale. Ardemment et chrétiennement patriote, il sut qu'il avait charge de concourir, comme évêque, au bien général de la cité. La cité aujourd'hui, par son deuil, fait voir qu'elle l'avait compris, — et aimé.

### L'apologiste populaire.

Du R. P. Yves de La Brière, dans les *Etudes* (5. 1. 32) :

Mgr Charles Gibier, évêque de Versailles, mort le 3 avril, excellait dans l'apologétique populaire, en même temps que dans l'apostolat pastoral. Son ministère demeure caractérisé par une œuvre considérable de réorganisation des paroisses et des œuvres, mais surtout par des résultats exceptionnels en matière de recrutement et de formation du clergé.

### Ame généreuse. Écrivain d'une haute valeur.

D'*Excelsior* (4. 4. 31) :

[...] Se souvenant de ses humbles origines, il se montra toujours pitoyable aux déshérités. Mais c'est surtout au cours de la Grande Guerre qu'il donna toute la mesure de son âme généreuse, multipliant les œuvres d'assistance aux combattants, à leurs femmes et à leurs enfants. Il laisse en outre une œuvre d'écrivain d'une haute valeur : près de trente volumes traitant de matières ecclésiastiques et de problèmes sociaux. [...]

### « Un pêcheur d'âmes. »

De *Figaro* (4. 4. 31) :

Ce fut vraiment « un pêcheur d'âmes ». Très lettré, auteur de trente ouvrages d'apologétique, il sacrifia délibérément le souci de l'art à la propagation de la foi. Non sans quelque brutalité parfois, il demandait aux prêtres non pas tant de se livrer à des travaux archéologiques que de convertir la foule déchristianisée. « Combien de communions pascales cette année, et combien l'année dernière ? », leur disait-il. Aux privilégiés de la fortune il n'hésitait pas à demander d'importants sacrifices pour les œuvres indispensables du diocèse.

En un quart de siècle, celui-ci doubla presque de population, surtout à cause de l'immigration ouvrière. Mgr Gibier se préoccupa d'atteindre les nouveaux venus, souvent hostiles au catholicisme. Il fit de fréquentes tournées pastorales ; sa voix chaude éclatait, vibrante, dans les assemblées paroissiales. [...]

### L'apôtre conquérant.

De M. Georges Goyau, dans *Figaro* (9. 4. 31) :

A ses oreilles de vicaire, un mot souvent avait retenti : « Le prêtre à la sacristie ! » Et toute son activité de curé, d'évêque, bouscula cette insolente maxime. Il en voulait finir avec cette sorte de *deminutio capitis* imposée au prêtre ; elle lui faisait l'effet d'un outrage. Etait-il, oui ou non, le représentant d'un Dieu qui fait à la rencontre des hommes plus de la moitié du chemin, et qui se plut à prendre les traits d'un berger, vagabondant à la recherche de la brebis perdue ? Etre le disciple d'un tel Maître, et se laisser reléguer à la sacristie, jamais ! Celui dont la mort a mis la France religieuse en deuil s'y refusait. [...]

### « Un homme au grand cœur. »

De l'*Intransigeant* (4. 4. 31) :

[...] C'est une des plus belles figures de l'épiscopat français qui disparaît. L'évêque de Versailles fut un grand constructeur et il laisse son diocèse enrichi de 53 nouvelles églises. Il consacra aussi une grande partie de sa vie à l'organisation du clergé et au recrutement sacerdotal. Le diocèse de Versailles, grâce à ses efforts, compte aujourd'hui parmi les plus importants, quant à la moyenne annuelle d'ordinations.

Mgr Gibier était encore un grand orateur de la chaire. Quand il était curé d'une paroisse d'Orléans, avant d'être appelé par le Souverain Pontife à la tête du diocèse de Versailles, il fut l'un des premiers en France à organiser la « messe des hommes », et, à ce sujet, il fit de nombreuses conférences qui ont été publiées et qui constituent des modèles du genre. Le prélat qui vient de mourir était aussi un homme au grand cœur. Sa bonté était légendaire dans tout le diocèse et jamais une infortune qu'il connut ne resta sans être secourue moralement ou matériellement. [...]

### Une affection toujours fidèle.

De M. Marc Sangnier, dans la *Jeune République* (10. 4. 31) :

C'est un grand ami de notre mouvement que Dieu rappelle à lui.

Il nous aimait avec une si paternelle et tendre bonté que c'est, pour nous, un véritable deuil de famille. Pendant trente ans, il ne cessa de nous prodiguer la lumière de ses conseils, le réconfort d'une affection toujours fidèle, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune.

Le souvenir de mes premières années d'action publique, lorsqu'à peine sorti de l'Ecole polytechnique je commençais avec les conférences de la *Crypte*, et peu de temps après avec le *Sillon*, un ardent et passionné effort d'éducation populaire, est encore tout éclairé de sa chaude sympathie. L'écrasant labeur de son apostolat n'empêchait jamais le curé de Saint-Paterne d'Orléans et, plus tard, l'évêque de Versailles, d'accueillir toutes les demandes de concours que nous pouvions lui faire, sans jamais rien nous refuser ; mais bien mieux encore que son temps, c'était tout son cœur qu'il nous donnait sans compter.

Au jour de la grande épreuve, il défendit, admirable avocat, ses enfants de prédilection, et lorsque, le Pape ayant parlé, la Providence réclama de nous une loyale et joyeuse soumission, son amitié nous entourait et nous animait tellement que la voix du sacrifice nous parut douce et légère.

Sur le terrain nouveau de l'activité civique où nous nous trouvâmes dès lors placés, il ne nous abandonna pas, certain que, là encore, nous pouvions, avec des moyens nouveaux, travailler toujours pour le peuple et pour le Christ.

Après la guerre, tandis qu'une tâche nouvelle s'imposait à nous, celle-là même que les Papes indiquaient aux chrétiens, avec la plus insistante autorité, et que, de toute notre ardeur rajeunie, nous nous élancions dans la voie de la paix et de la réconciliation des peuples, plus que jamais Mgr Gibier nous soutenait, nous aidait et accueillait avec joie le succès de nos efforts.

A Bierville, nous étions ses diocésains. C'est lui-même qui vint inaugurer et bénir le château et la chapelle, qui revint apporter, aux grottes de saint François d'Assise et au Calvaire, la bénédiction du Pape Benoît XV, qui, lors du grand Congrès international de Bierville (1), accueillit, avec Mgr Julien, les congressistes catholiques accourus en foule de tous les coins du monde, ne craignant pas de se mêler à cette immense manifestation pacifiste où fraternisèrent, sans distinction de religion, tous les hommes de bonne volonté, heureux et fier que ce soient ses enfants qui en aient pris l'initiative.

Lorsqu'un visiteur parcourt, aujourd'hui, ce vaste et beau domaine, où, sur les pentes harmonieuses qui dominent la Juine, tant d'émouvants monuments fixent le sens spirituel de ce coin de terre française consacré à la paix, il découvre partout, sur les plaques de marbre commémoratives, le nom de Mgr Gibier. [...]

### « Une belle figure de prélat démocrate. »

Du *Journal* (4. 4. 31) :

[...] C'est une belle figure de prélat démocrate qui disparaît. Mgr Gibier laisse un important bagage d'études ecclésiastiques et de conférences qui eurent une très grande influence sur l'évolution du clergé français vers les tâches sociales. [...]

La très grande simplicité de Mgr Gibier paraissait au premier abord devoir détonner avec les traditions laissées par le grand siècle. Mais bientôt son activité débordante, sa parole chaude et prenante, ainsi d'ailleurs que ses multiples œuvres d'assistance, l'imposèrent à tous les fidèles.

On peut dire, aujourd'hui, que Mgr Gibier emporte dans la tombe de sincères et unanimes regrets. [...]

---

(1) Sur ce Congrès, cf. *D. C.*, t. 16, col. 1219-1247 ; t. 17, col. 1113-1127. (Note de la *D. C.*)

### Pour les missions lointaines.

De Mgr Lagier, dans l'*Œuvre des Ecoles d'Orient* (mai 1931) :

[...] Dans l'esprit, dans le cœur, dans les manières, dans le ministère de Mgr Gibier, rien que de la grandeur.

Nul plus que ce chef n'a été occupé par son diocèse, et nul n'a encouragé plus que lui la charité qui donne pour les missions lointaines. « Nous avons perdu M. le chanoine Feron, me dit-il un jour, c'était l'ami de mon âme et c'était ici le directeur diocésain de l'œuvre d'Orient. Vous connaissez le clergé de Versailles, Monseigneur ; aidez-moi à trouver au défunt le successeur le plus utile possible. Il faut accroître encore vos recettes chez nous. Je gagne moi-même pour mes œuvres locales quand, à la demande de l'Eglise, je fais donner pour les lointains. » Cette déclaration, qui est aussi celle des Papes, est certainement l'expression de la vérité pure et simple.

### Grand évêque, grand citoyen.

De M. Robert Cornilleau, dans le *Petit Démocrate* (avril 1931) :

[...] Grand évêque, grand citoyen, Mgr Gibier aura été, dans une des périodes les plus difficiles de notre histoire religieuse et nationale, l'un des principaux artisans de la renaissance chrétienne et de la réconciliation française.

### Son affection pour les déshérités de la vie.

Du *Petit Parisien* (4. 4. 31) :

[...] N'oubliant jamais son humble origine, Mgr Gibier donna son affection aux déshérités de la vie, et pendant la guerre il donna toute la mesure de son activité et de sa générosité. [...]

## Références documentaires.

### Documents publiés dans les « Questions Actuelles ».

Abbé Gibier, curé d'Orléans : Sa création du premier *Bulletin paroissial* (1890) : XXXIX. 311-312 ; — Sa préconisation comme év. de Versailles (21. 2. 1906) : LXXXV. 55 ; — Déclaration sur l'école neutre : CV. 130 ; — Prudence de sa lettre sur l'école, d'après Aristide Briand : CVI. 39 ; — Lettre pour le *Sillon* : CVII. 130.

### Documents publiés dans la « Chronique de la presse ».

Le mal que fait la mauvaise presse : 1906. 570-572 ; — Le bien que peut faire la bonne presse : 1906. 601-603 ; — Insuffisance des moyens ordinaires d'évangélisation en dehors de la bonne presse : 1906. 618-622 ; — La bonne presse est, à l'heure présente, une œuvre de zèle de première nécessité : 1908. 121-122 ; — Lettre à M. Marc Sangnier, président du *Sillon* : 1910. 185.

### Documents publiés dans l' « Action catholique ».

Statuts du cercle d'études de fermières d'Angerville : 1912. 139-140 ; — Statuts du cercle de fermières de la région de Limours : 1913. 133-4 ; — Les habitations ouvrières rurales en Seine-et-Oise : 1914. 43-44 ; — Institutions rurales catholiques. Les cercles de fermières en Seine-et-Oise : 1914. 199-201.

### Documents publiés dans la « Revue d'organisation et de défense religieuse ».

Conséquences pratiques des arrêts du Conseil d'Etat du 16 mars 1907, relatifs aux dispensés ecclésiastiques rappelés sous les drapeaux : 1907. 208-210 ; — Organisation par paroisse et par canton : 1909. 74-75, 516-517.

**Documents publiés dans la « Documentation Catholique ».**

« Union des catholiques avec tous les gens de bien » aux élections (*National de Seine-et-Oise*) : 2. 488 ; — Lettre à Mgr Chapon, év. Nice, à l'occasion d'une conférence de Marc Sangnier : 3. 362 ; — Recension de son ouvrage *Patrie* : 3. 72 ; — Sur les unions et la Fédération agricole catholique de l'Ile-de-France : 8. 1044-6 ; — Sur l'union des catholiques : 9. 1187 ; — Les catholiques et la nécessité de la charité intellectuelle : 9. 1432 ; — Sur les comités et secrétariats cantonaux : 9. 113 ; — Sur l'adoption des petites paroisses rurales : 9. 482 ; — Réparation des églises : devoir et droits des communes : 9. 33 ; — Vocations sacerdotales : progrès en son diocèse (1912-22) : 10. 761 ; — Sur la formation professionnelle de la jeunesse (1923) : 10. 933 ; — Ne sauvons pas la France en théorie et en bloc, mais par le détail et par notre labeur personnel : 10. 744 ; — Sur une organisation sociale et religieuse interdiocésaine (1923) : 11. 556-7 ; — Directives sur élections législatives 1924 ; controverse A. F. et *Echo de Paris* à ce sujet : 12. 142-154 ; — Commentaire (PUJO et GOYAU) : 12. 152-3, 162 ; — Personnes pouvant gagner jubilé hors de Rome ; conditions : 13. 1060, 1067 ; — Sur « Gouvernement pontifical » : 15. 1480 ; — Sur influence du prêtre : 15. 962 ; — Sur emprunt 1925 : 15. 1641-2 ; — Sur contributions volontaires 1926 : 15. 1575 ; — Sur le prêtre, « l'homme des crises » : 16. 1216 ; — Sur l'influence du prêtre en temps de péril : 17. 475 ; — Quête pour l'Association diocésaine : 17. 676-7 ; — Sur habillement petites filles. Confirmation : 19. 1565 ; — Sur situation France et élections législatives 1928 : 19. 269, 979 ; — Sur assurances sociales : 21. 601-3 ; — Sur collaboration syndicats chrétiens et F. N. C. au sujet assurances sociales : 21. 1066-7 ; — Mutualité Versailles et S.-et-Oise : 21. 633 ; — Sur cardinal Dubois : 22. 750 ; — Sur lettre S. C. Concile (5. 6. 29) concernant syndicats catholiques et conflit patrons du Nord avec syndicats ouvriers : 22. 396-8 ; — Sur jeunesse : 22. 194 ; — Sur éducation dans la famille : 23. 463-4, 468-70 ; — Contre école neutre : 23. 483 ; — Sur écoles chrétiennes : 23. 494 ; — Sur nouvelles statues dans églises : 23. 1309.

---

## *CONVENTIONS INTERNATIONALES*

# Réduction et limitation des armements

## Projet allemand

La *Documentation Catholique* a reproduit dans son dernier numéro le texte du projet de convention élaboré par la Commission préparatoire de la Conférence du désarmement (9. 12. 30) ainsi que le projet français déposé le 5 février sur le bureau de la Conférence par le chef de la délégation française, M. André Tardieu. On trouvera ci-après le texte des propositions de la délégation allemande du 18 février. Nous le publions d'après l'*Agence Havas* :

**Après la clôture des travaux de la Commission préparatoire du désarmement, le gouvernement allemand a déclaré ne pas pouvoir accepter le projet de convention élaboré par celle-ci, en annonçant toutefois qu'il ferait tout son possible, au cours de la Conférence, pour trouver, en collaboration avec les autres Etats, la méthode propre à réaliser le désarmement.**

C'est dans cet esprit que la délégation allemande a l'honneur de soumettre à la Conférence les propositions suivantes.

En élaborant ces propositions, la délégation allemande s'est basée sur le fait que l'Allemagne et trois autres Etats ont déjà réalisé leur désarmement depuis plusieurs années et ce en vertu de conditions émanant des Puissances qui ont formulé le texte de l'article 8 du pacte de la Société des Nations, et qui ont déclaré que ces conditions devaient constituer le premier pas vers le désarmement général prévu par le pacte.

L'Allemagne considère par conséquent ces conditions comme constituant le point d'orientation pour le désarmement de tous les membres de la Société des Nations, d'autant plus qu'il ne peut y avoir dans le sein de la Société des Nations que des membres à droits [strictement] égaux et dont aucun ne peut être discriminé.

Les principes de la réduction et de la diminution générale des armements que la Conférence aura à fixer ne pourront être qu'identiques pour tous les Etats membres ainsi que pour les Etats qui se joindront à son action de désarmement.

Les défauts et les lacunes du projet de la Commission préparatoire qui ont amené le gouvernement allemand à repousser celui-ci apparaissent nettement dans les réserves incorporées dans le rapport de la Commission préparatoire.

Il suffira de citer à ce propos quelques exemples. Ce qui est surtout insuffisant dans le projet de la Commission préparatoire, c'est la limitation du matériel terrestre. En effet, une simple réduction des dépenses, telle qu'elle est prévue dans le projet, n'atteint point les matériaux existant en service ou stockés et ne fournit pas non plus une base solide pour la limitation des nouvelles acquisitions.

D'une façon générale, le projet de la Commission préparatoire permet aux Etats de conserver leurs armes offensives lourdes et leur permettrait même de les augmenter ; notamment, le projet laisse subsister en principe l'arme aérienne en excluant de la réduction et de la limitation la partie principale des avions et des moteurs d'avions tenus en réserve. Il admettrait même entre les Etats signataires une course aux armements, en matière de développement de cet instrument d'agression.

Au point de vue personnel, le projet de convention laisse subsister, il est vrai, les différents systèmes de recrutement, mais ne comprend point, en ce qui concerne les armées recrutées par voie de conscription, les réserves instruites qui constituent l'élément essentiel de leur force.

Enfin, le projet de convention rend impossible une solution acceptable de la question du désarmement du fait que dans presque tous les points décisifs il s'écarte des règles du désarmement qui ont été imposées à la fin de la guerre à l'Allemagne, tout en les maintenant expressément pour celle-ci dans ses dispositions générales.

Par contre, les propositions ci-après, sans vouloir épuiser la question, résument dans ses grandes lignes le point de vue du gouvernement allemand, tendant à réaliser une réduction et une limitation effective des armements s'étendant d'une façon égale à tous les éléments de l'armement. Elles contiennent les mesures fondamentales qu'il importe d'envisager avant tout pour empêcher une agression.

Les propositions sont basées sur le principe qu'il ne pourra y avoir désormais qu'un seul système de désarmement applicable d'une façon égale à tous les Etats et qui, sous réserve de fixer le chiffre d'armements à un niveau aussi bas que possible, permettrait de trouver pour tous les Etats une solution juste et efficace du problème du désarmement.

Au surplus, elles tiennent compte de la nécessité d'avoir égard à la sécurité nationale des peuples ainsi que cela est prévu à l'article 8 du pacte.

La délégation allemande, en soumettant à la Conférence les propositions suivantes, tient à faire remarquer que son point de vue se résume en ce sens que le gouvernement allemand ne croit acceptable qu'une convention dont les dispositions lui sont applicables de la même manière qu'aux autres Etats signataires.

## I. — Forces militaires terrestres.

### A. — Personnel.

1° Les effectifs des forces militaires terrestres seront, dans tous les pays, recrutés uniquement par voie d'engagements volontaires.

2° S'il devait apparaître au cours de la Conférence que ce recrutement est irréalisable, et si, par conséquent, on devait laisser à chaque Etat le choix d'un système militaire, il faudrait, pour les armées à service obligatoire, prévoir, au point de vue de la limitation générale, une évaluation et une mise en compte raisonnable des réserves instruites qui, comme on sait, constituent la partie principale des armées.

3° Les Etats à système de milices devront, en tout état de cause, bénéficier d'un régime répondant à leur situation spéciale.

4° Pour les officiers, il y a lieu de fixer dans tous les Etats un pourcentage uniforme aussi bas que possible de l'effectif total et qui ne devra pas être dépassé.

5° La police, la gendarmerie et les organisations similaires devront être limitées et soumises à un régime exclusif de toute utilisation militaire.

### B. — Matériel.

6° L'entretien et l'utilisation des moyens de combat ci-après seront interdits d'une façon générale et sans restrictions :

*a*) De pièces de plus de 77 millimètres, d'obusiers de plus de 105 millimètres en dehors des forteresses et des places-fortes.

*b*) De pièces de plus de 150 millimètres, d'obusiers de plus de 210 millimètres à l'intérieur des forteresses et des places-fortes.

*c*) De lance-mines de toutes espèces de calibre et de plus de 150 millimètres.

*d*) Les chars d'assaut de toute espèce.

7° Pour chaque Etat il sera fixé par catégories d'armes des chiffres maxima relatifs aux armes permises ainsi qu'un pourcentage uniforme pour les remplacements nécessaires.

Certains stocks de réserve pourront être admis par les Etats ne possédant pas eux-mêmes des fabriques d'armes. Les armes dépassant les chiffres maxima devront être détruites.

### C. — Fortifications.

8° Seront interdits la construction et l'entretien des forteresses de place et ouvrages fortifiés qui en raison de leur situation à proximité de la frontière du pays, constituent une menace directe pour l'Etat voisin et qui pourraient entraver des mesures éventuelles destinées à prévenir la guerre.

(Au sujet des fortifications côtières, voir sous le paragraphe II — C.)

## II. — Forces navales.

### A. — Matériel.

9° Le tonnage maximum des divers bâtiments sera réduit, étant entendu que cette réduction sera accompagnée d'une réduction proportionnelle du tonnage total. Désormais, aucun bâtiment de guerre ne devra avoir un déplacement supérieur à 10 000 tonnes, ni un calibre de canon supérieur à 280 millimètres.

10° De façon générale, l'entretien des navires porte-avions est interdit, étant donné que l'entretien des forces aériennes terrestres et navales devra être interdit, ainsi qu'il est prévu au chapitre III.

11° Les bâtiments sous-marins seront abolis et interdits.

12° Pour autant qu'il ne s'agit pas de bâtiments exempts d'une limitation, seront adoptées les dispositions suivantes :

a) *Bâtiments de ligne.*

Bâtiments de guerre dont le déplacement type est supérieur à 6 000 tonnes ou qui portent un canon d'un calibre supérieur à 150 millimètres.

b) *Croiseurs.*

Bâtiments de guerre dont le déplacement type est supérieur à 800 tonnes, ou qui portent un canon d'un calibre supérieur à 105 millimètres.

c) *Destroyers.*

Bâtiments de guerre dont le déplacement type ne dépasse pas 800 tonnes et dont le calibre de l'artillerie ne dépasse pas 105 millimètres.

13° Le matériel non flottant de la marine sera fixé pour chaque Etat, par catégories et quantités.

### B. — Effectifs.

14° Les effectifs de la marine ne seront recrutés, d'une façon générale, que par voie d'engagements volontaires. Toutefois, le système de recrutement devra être adapté au système de limitation à fixer pour les effectifs des forces armées terrestres.

15° Pour les officiers et les sous-officiers, il sera fixé un certain pourcentage de l'effectif total, qui ne devra pas être dépassé.

### C. — Fortifications.

16° Les fortifications côtières peuvent être, en principe, maintenues dans leur étendue actuelle.

Toutefois, des fortifications commandant les routes maritimes naturelles entre deux mers ouvertes seront interdites, afin d'assurer à toutes les nations le passage libre et sans entrave par ces routes maritimes.

## III. — Forces aériennes.

17° L'entretien de forces aériennes de toute espèce est interdit. Tout le matériel des forces aériennes existant actuellement en service, en réserve ou en stock, sera détruit, à l'exception des armes reprises parmi les stocks autorisés pour les forces terrestres et navales.

18° Le lancement du haut des airs de moyens de combat de toutes sortes, par des aéronefs, ainsi que tous préparatifs dudit lancement, sont interdits de façon absolue.

19° En vue d'assurer de toute façon l'exécution de l'interdiction de toute aéronautique militaire, il y a lieu d'interdire entre autres :

*a*) Toutes instructions et tous entraînements de toute espèce dans l'aéronautique, ayant un caractère ou but militaire ;

*b*) Toutes instructions et activités de militaires dans l'aéronautique civile ;

*c*) La construction, la détention, l'importation ou la mise en circulation d'aéronefs blindés ou protégés d'une façon quelconque ou aménagés pour recevoir des engins de guerre de toute espèce, tels que : canons, mitrailleuses, torpilles, bombes ou des instruments de visée ou de lancement pour de tels engins.

*d*) L'entretien entre l'administration de la marine d'une part, et l'aéronautique civile d'autre part, de rapports quelconques servant à des buts militaires.

### IV. — Dispositions générales.

#### A. — Armes chimiques.

20° La prohibition de l'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires, de tous liquides, matières ou procédés analogues, ainsi que de moyens de guerre bactériologiques, est étendue à tous préparatifs concernant l'utilisation de ces moyens de combat.

#### B. — Commerce et fabrication des armes.

21° L'importation et l'exportation d'armes de guerre et de leurs munitions, ainsi que de matériel de guerre, seront strictement prohibées.

Toutefois, il sera assuré aux Etats qui ne seront pas en mesure de fabriquer eux-mêmes les quantités autorisées d'armes, de munitions et de matériel de guerre, la possibilité d'en importer de l'étranger les quantités nécessaires.

22° La fabrication d'armes, de munitions et de matériel de guerre ne pourra être effectuée que dans certaines usines ou fabriques déterminées, privées et publiques, qui devront être portées à la connaissance publique.

Les gouvernements s'engagent à prendre les mesures nécessaires pour que la production ne dépasse pas les quantités autorisées pour chacun d'eux, y compris celles qui sont nécessaires à l'exportation dans les Etats ne possédant pas de fabriques d'armes.

#### C. — Dépenses.

23° Conformément à l'engagement pris par les membres de la Société des Nations aux termes de l'article 18 du pacte, d'échanger de la manière la plus franche et la plus complète tous renseignements relatifs à l'échelle de leurs armements, l'échange de ces renseignements devra s'étendre aux dépenses pour les armements.

NOTE. — La délégation allemande est d'avis que les cas récents et nombreux d'un abandon de la base solide de l'étalon-or ont provoqué des modifications du pouvoir d'achat si radicales et si imprévues qu'à l'heure présente il n'y a pas lieu de recourir à la limitation des dépenses comme méthode efficace de désarmement. En effet, l'application de cette méthode dans les circonstances économiques et monétaires actuelles donnerait lieu à des dérogations incessantes qui troubleraient sérieusement la marche tranquille de la procédure du désarmement contractuel.

Au surplus, étant donné les grandes différences relatives aux stocks en matière de matériel existant actuellement dans les divers pays, l'établissement d'un plan commun de limitation des dépenses comporterait des difficultés extaordinaires.

D'autre part, il ne faut pas perdre de vue que, même sans limitation des dépenses, tout désarmement direct efficace aura forcément, et de façon automatique, comme conséquence la diminution indispensable des charges financières et lourdes dont souffrent les peuples en raison des armements exagérés.

#### D. — Contrôle.

24° La mise à exécution et l'observation des dispositions relatives au désarmement seront assurées par une procédure de contrôle égale pour tous les Etats.

#### Dispositions transitoires.

25° En tant que la mise à exécution des propositions précédentes exige des mesures d'ordre technique ou d'organisation, la conférence aura à établir des dispositions spéciales concernant la procédure et les délais à observer par les divers Etats pour l'adaptation de leurs armements actuels à l'échelle des armements correspondant aux termes de la convention.

---

## QUESTION SCOLAIRE

# La crise des vocations enseignantes (1)

Du *Bulletin de la Société générale d'Education et d'Enseignement*, sept.-oct. 1931 :

MONSIEUR LE VICAIRE GÉNÉRAL,
MONSIEUR LE PRÉSIDENT GÉNÉRAL,
MESDAMES, MESSIEURS,

Dans un entretien que S. Em. le cardinal Verdier eut, il y a quelques mois, avec le Souverain Pontife, au sujet de la coordination des forces catholiques en France, S. S. Pie XI, voulant réconforter le cardinal-archevêque de Paris, lui disait: « Au milieu de Nos soucis et de Nos travaux, Nous Nous abandonnons entièrement au bon Dieu et Nous restons optimiste. » (2)

Au seuil de ce rapport qui évoquera nécessairement des faits pénibles et douloureux, en nous faisant constater la pénurie des maîtres, je vous demanderai d'adopter cette belle devise et de nous abandonner, nous aussi, au bon Dieu, en restant optimistes.

---

(1) Rapport présenté au Congrès régional de l'Union régionale du Nord des Amicales de l'enseignement catholique, tenu à Hazebrouck, le 3 mai 1931, par M. JEAN-MARIE SAINT-HUILE, d'Avesnes-sur-Helpe, secrétaire-trésorier de l'Amicale des anciens élèves des Frères de Le Quesnoy-Givry, et membre du Comité directeur de la section diocésaine de Cambrai.

(2) Cf. *D. C.*, t. 25, col. 584. (Note de la *D. C.*)

## A. — La situation actuelle [1]

### Une question urgente*.

Et tout d'abord, la crise des vocations enseignantes est-elle vraiment aiguë ? Je pose cette question parce que, même dans nos milieux catholiques, son importance n'apparaît pas toujours.

Il semblerait au contraire que, chaque fois que l'on parle de cette crise et des moyens d'y remédier, on soit tenté de penser que cette question mérite, certes, d'être étudiée, mais plutôt par son voisin que par soi-même. Combien il est aisé d'éluder le problème en le plaçant sous la seule responsabilité des autorités ecclésiastiques, des comités d'écoles, des Ordres religieux et des associations de maîtres et maîtresses ! Je voudrais, Mesdames et Messieurs, avec l'aide du Christ-Roi, le divin Patron de notre *Fédération*, vous persuader que la question nous touche de près, tous et chacun, et que nous pouvons tous faire quelque chose pour améliorer la situation.

Je ne pourrai certes pas être taxé de pessimisme si je soulève, pour quelques instants, ce voile dont trop de catholiques aiment à draper l'enseignement libre, pour n'en point apercevoir toutes les tristesses.

### Crise et misère du personnel enseignant*.

Examinons donc de quels éléments se compose aujourd'hui le personnel enseignant de nos écoles catholiques.

Tout d'abord, d'une poignée de religieux et religieuses qui ont échappé à la tourmente des lois dévastatrices. C'est environ une centaine d'écoles, en France qui sont encore régentées par des religieux et des religieuses en costume de leur Ordre.

Qu'avons-nous, d'autre part ?

En premier lieu, des religieux et des religieuses sécularisés qui, au jour de l'expulsion, pour rester fidèles à leur vocation d'éducateurs, ont renoncé à leur vie de calme et de paix, et, il faut bien le dire aussi, au pain quotidien qui leur était assuré par leur Congrégation, pour accepter des traitements médiocres et embrasser une vie d'isolement, afin que l'école vive, en attendant des jours meilleurs.

En second lieu, des bonnes volontés — trop peu nombreuses, hélas ! — recrutées parmi les laïques, n'hésitent pas à sacrifier de belles situations, parfois, pour remplacer, dans la mesure du possible, les éducateurs par excellence qui étaient les religieux et les religieuses. Honneur à ces vaillants ! Nous ne saurons jamais assez leur témoigner notre admiration profonde et notre respectueuse gratitude ! Grâce à eux, nos écoles chrétiennes ont pu, en partie, être sauvées.

Mais les temps deviennent plus durs. Les sécularisés et les maître laïcs se font de plus en plus rares, en même temps que les besoins augmentent davantage. La crise économique, qui sévit sur tous, pèse plus lourdement encore sur le personnel d'un enseignement qui ne peut subsister que grâce à la charité des catholiques. Quel crève-cœur quand on compare les traitements d'en face avec les maigres budgets scolaires dont chaque diocèse peut disposer ! N'insistons pas davantage : ceci est trop évident et trop douloureux ! Aussi arrive-t-on aux résultats révélés par les statistiques de M. Escard, dans le *Bulletin de la Société générale d'Education et d'Enseignement :*

Pour une population scolaire de trois millions d'enfants, environ, l'Etat compte trois fois plus d'élèves que l'enseignement libre, quatre fois plus d'écoles, et, notez ce chiffre combien suggestif, neuf fois plus de maîtres.

Ceci est sans commentaire.

## B. — Les remèdes

### I. — Intensifier le recrutement des vocations enseignantes.

Mais ne nous décourageons pas ! Selon le mot habituel de Pie X, *Deus providebit*, Dieu y pourvoira. Souvenons-nous toutefois de l'adage bien connu : « Aide-toi, le ciel t'aidera ! » Car jusqu'ici n'avons-nous pas, pour la plupart, péché par omission, en ce qui concerne la recherche des vocations ? Avons-nous souvent servi d'indicateurs en faisant connaître au clergé et aux recruteurs des Congrégations enseignantes les enfants de nos écoles qui semblent avoir les qualités requises ?

#### *Par l'apostolat des « Amicales »*.*

Une Amicale qui est en étroite liaison avec le recruteur d'une importante Congrégation nous a donné les résultats de son apostolat : sur 12 enfants signalés au recruteur et partis pour le noviciat, 7 ont persévéré. Voilà une Amicale qui a fait du bon travail.

Et notre action sur les enfants eux-mêmes, en quoi a-t-elle consisté ? Plusieurs Amicales ont distribué parmi les classes et à bon escient des brochures — telles que *Françoise et Judicaël* — écrites spécialement pour susciter des vocations. Excellent exemple à suivre ! De même les bulletins de certaines Amicales se préoccupent particulièrement de la question, et pour susciter des vocations ces organes donnent régulièrement la liste des membres de l'Amicale entrés dans l'enseignement, en accompagnant cette liste de commentaires élogieux.

Qu'avons-nous fait, d'autre part, pour le relèvement du niveau moral et spirituel des Amicalistes, qui est indispensable pour préparer le terrain aux vocations ?

La jeunesse qui sort actuellement de nos écoles est, en effet, éprise des idées matérialistes du jour et n'a pas le feu sacré nécessaire au don de soi. Nos jeunes anciens et anciennes élèves, surtout dans le nord de la France, songent, avant tout, à se faire une situation lucrative dans le monde des affaires industrielles et commerciales. Ils rejettent, par conséquent, sans aucun examen préalable, toute situation, si belle soit-elle au point de vue moral, qui ne nourrit pas copieusement son homme.

Pour enrayer ce besoin égoïste de jouir des biens de ce monde, il faut donner à nos jeunes Amicalistes une vie chrétienne plus intense. Plusieurs de nos groupements l'ont compris et ont déjà procuré à leurs membres le bienfait d'exercices spirituels, tels que retraites fermées, journées de récollection, pèlerinages, etc. Excellents moyens à recommander aux Amicales qui se désolent du manque d'esprit surnaturel de la jeune génération.

Dans un autre ordre d'idées, laissez-moi vous signaler le geste symbolique d'une Amicale qui a fait ériger dernièrement, dans le jardin du pensionnat d'où sont sortis ses membres, une statue

---

(1) Les sous-titres sont de l'auteur. Ceux qui sont suivis du signe * sont ajoutés par la *D. C.*

de Notre-Dame de la Vocation, pour inspirer aux élèves et aux anciens élèves le goût de la vocation enseignante ou sacerdotale.

Pour obtenir des vocations, plusieurs Amicales font dire une messe chaque année, suivant en cela les directives de M. le président général. D'autres supplient le ciel à chacune de leurs réunions d'envoyer des moissonneurs pour la moisson abondante de nos écoles. Cette arme de la prière est-elle suffisamment employée ? Fait-on assez violence au ciel ? La prière, voilà certes un moyen de susciter des vocations à la portée de toutes nos Amicales et de tous leurs membres. Je me permets de le signaler d'une façon plus spéciale aux groupements qui m'ont avoué ne pouvoir absolument rien faire pour intensifier le recrutement des maîtres.

D'autre part, s'est-on suffisamment persuadé jusqu'ici qu'il y a une vocation d'enseignement analogue à la vocation religieuse ? Les deux vocations peuvent coïncider, et coïncident souvent en fait, mais elles ne sont pas inséparables. Combien d'âmes dévouées se sont, en effet, données de tout cœur à l'œuvre de l'éducation chrétienne, sans pour cela prononcer de vœux ?

### *Par l'action des parents*.*

Devant les nécessités pressantes de nos écoles, devant les dangers toujours plus graves que courent l'enfance et la jeunesse de France, que tous ceux qui aiment l'enseignement chrétien, qui le soutiennent et s'y dévouent, prennent donc nettement conscience d'une situation qui menace de s'aggraver si l'on n'y remédie pas sans tarder.

J'entends les vétérans de cette assemblée et les pères et mères de famille qui m'écoutent en ce moment m'objecter : « Mais c'est aux jeunes qu'il faut parler de vocation, et non pas à nous. » Au contraire, Mesdames et Messieurs, j'estime que cette grave question intéresse tous les Amicalistes, de tout âge et de toute condition. N'est-ce pas sur les genoux d'une pieuse mère que germe, le plus souvent, la vocation sacerdotale ou religieuse ? Eh bien ! de même qu'il nous faut des mères de prêtres et de religieux, il nous faut aussi des mères de volontaires de l'enseignement ! Qui peut, mieux que les pères et mères de famille — sauf les directeurs de conscience, bien entendu, — inspirer aux jeunes gens et aux jeunes filles le goût de la vocation enseignante ? Et quels pères et mères de famille sont plus capables de comprendre nos besoins de vocations enseignantes que les anciens et anciennes élèves de l'enseignement catholique ?

Vous le voyez, parents chrétiens et Amicalistes, votre rôle est immense ! Avez-vous bien réfléchi au poids des responsabilités qui en découlent pour vous ? Sur cette question particulière de l'éclosion possible d'une vocation enseignante ou sacerdotale parmi nos enfants, nous devrons, au jour du jugement, rendre compte à Dieu. Nous serons jugés et sur le mal que nous aurons pu causer en nous opposant à la vocation de nos enfants, et sur le bien que nous n'aurons pas accompli en ayant négligé de faire tout ce que nous pouvions pour susciter des vocations dans nos foyers.

### *Beauté et grandeur de la fonction de maître d'école*.*

Et nos jeunes gens et nos jeunes filles qui n'ont pas encore choisi leur voie ne veulent-ils pas servir, eux aussi, en faisant aux petits enfants le don magnifique de leur cœur et de leur intelligence ? Donner à l'enseignement catholique son argent, sa confiance, sa sympathie, son affection, c'est très bien, mais se donner soi-même c'est encore mieux. Que nos jeunes filles catholiques veuillent bien songer à se donner à l'enseignement, sinon d'une manière définitive, du moins pour quelques années. Que nos jeunes gens, de leur côté, n'hésitent plus à considérer comme une carrière possible celle de maître d'école que Montalembert, Lacordaire et de Coux étaient si fiers de choisir il y a cent ans. Comme ils avaient bien compris, nos modèles de 1831, la sublimité de la vocation enseignante !

Quelle noble tâche, en effet ! Aux petits qui n'ont encore aucune idée de la vie, les maîtres et maîtresses vont insuffler leurs sentiments, faire passer dans leur âme un peu de leur âme, leur apprendre à connaître Dieu, à l'aimer, à le servir, en même temps qu'ils les initieront aux éléments des sciences humaines ! Oh ! quelle sublime mission ! C'est une fonction apostolique, nous dit saint Jérôme, car c'est l'emploi des apôtres que Jésus-Christ a établis pour être les maîtres et les docteurs des hommes. Bien plus, c'est une fonction divine. Les éducateurs représentent, en effet, la personne même du Sauveur, dont la mission sur la terre a été d'instruire les ignorants, de convertir les pécheurs, d'annoncer l'Evangile, de retirer les hommes de la puissance du démon et de sacrifier sa vie pour leur salut ! Et quelle belle récompense sera réservée au ciel aux éducateurs d'âmes ! « Ceux qui instruisent les autres », nous disent les Ecritures, « et qui leur enseignent la voie du salut brilleront, dans toute l'éternité, comme les étoiles du firmament. » (*Daniel*, XII, 3.)

## II. — Contribuer à la formation des maîtres.

Il ne suffit pas de se préoccuper du recrutement des maîtres et de susciter partout des vocations enseignantes, il faut encore contribuer à leur formation.

En effet, S. S. Pie XI, dans son admirable Encyclique sur l'Education chrétienne de la jeunesse, insiste pour que les maîtres soient « parfaitement préparés et instruits, chacun dans la partie qu'il doit enseigner, et ornés de toutes les qualités intellectuelles et morales que réclament leurs si importantes fonctions » (1). Et le Saint-Père continue : « Nous supplions le Maître de la moisson de nous envoyer... beaucoup d'ouvriers de l'éducation chrétienne dont la formation doit être souverainement à cœur aux pasteurs des âmes et aux supérieurs majeurs des Ordres religieux. » (2)

Par ces paroles, le Souverain Pontife nous indique que la question de la formation des maîtres et maîtresses de l'enseignement catholique incombe surtout aux autorités ecclésiastiques et aux supérieurs de Congrégations.

### Rôle des « Amicales » dans la formation des maîtres*.

Est-ce à dire que les Amicales ne doivent rien faire pour faciliter cette formation ? Non, vous le pensez bien.

Si nous n'avons pas, par exemple, à prendre d'initiative dans la question de création d'écoles normales diocésaines ou interdiocésaines, comme le souhaitent plusieurs Amicales, il est de notre devoir de soutenir énergiquement toutes les mesures qui seront prises à ce sujet, en donnant généreusement notre concours, tant moral que financier, chaque fois qu'il sera réclamé.

---

(1) Cf. *D. C.*, t. 23, col. 413.
(2) *Ibid.*

Par ailleurs, les vocations que nous aurons suscitées parmi les élèves de nos écoles demanderont des soins. Il y aura lieu, dans la plupart des cas, de subvenir, dès l'école primaire, aux frais scolaires de nos futurs maîtres et maîtresses. Toutes les Amicales qui ont bien voulu nous faire connaître leur opinion sur la question sont d'accord à ce sujet. Certaines, d'ailleurs, sont déjà entrées dans la voie des réalisations, et je regrette vivement de ne pouvoir, faute de temps, vous dire ce qu'elles ont fait.

*Création de bourses.*

Après l'aide aux futurs maîtres et maîtresses dans les écoles primaires et primaires supérieures, il faut envisager sérieusement les bourses d'entretien dans les écoles normales et les novicats.

Plusieurs Amicales font un don annuel de 50, 100, 250 et même 500 francs aux écoles normales diocésaines ou aux noviciats de différents Ordres religieux.

Si chacune de nos 144 Amicales fédérées de l'Union régionale du Nord voulait inscrire dans ses dépenses annuelles une allocation de principe de quelques centaines de francs pour les écoles normales et les noviciats, nous aurions bien vite un budget important qui permettrait à NN. SS. les évêques et à nos Supérieurs de Congrégation d'accepter dans leurs maisons de formation de nombreux sujets.

Il semble que cette allocation de principe soit possible pour tous nos groupements, et je la conseille notamment aux quelques Amicales qui demandent ce qu'elles pourraient bien faire de pratique pour contribuer à la formation des maîtres religieux ou laïcs.

Pour les encourager dans cette voie, je leur citerai le cas d'une importante Amicale qui trouve le moyen de verser, chaque année, au noviciat des Frères des Ecoles chrétiennes, une somme de 4 000 francs. Cette Amicale, Mesdames et Messieurs, a vraiment le courage du porte-monnaie. Qu'elle en soit félicitée !

Une autre Amicale, qui n'a que trois ans d'existence mais dont la vitalité est déjà bien grande, a voulu honorer et perpétuer la mémoire d'un très digne professeur, décédé l'an dernier après vingt-sept années d'exercice, en instituant, par voie de souscription, la fondation à perpétuité d'une bourse d'étude au noviciat des Frères Maristes. Excellente initiative qui doit être agréée avec joie au ciel par le regretté disparu.

## III. — Soutenir matériellement et moralement les maîtres en exercice.

S. Exc. Mgr Audollent, évêque de Blois, parlant dernièrement du soutien à apporter à l'enseignement libre, disait : « Au lieu de nous arrêter à ce que coûtent nos écoles chrétiennes, pensons davantage à ce qu'elles rapportent. » Je ferai miennes ces paroles en les appliquant aux maîtres et maîtresses de l'enseignement catholique.

Ne recherchons pas constamment combien ils nous coûtent, mais apprécions plutôt, à sa juste valeur, leur apostolat d'éducateurs, et les sacrifices financiers que nous sommes amenés à faire pour assurer la rémunération de leur travail nous sembleront bien légers. D'ailleurs, le soutien matériel des maîtres en exercice apparaît aux Amicales beaucoup moins difficile à assurer que le recrutement et la formation des vocations enseignantes.

Aussi les Amicales peuvent-elles fournir des détails intéressants au sujet de l'aide financière apportée, sous diverses formes, aux maîtres et maîtresses : kermesses, quêtes, souscriptions, gratifications, dons particuliers en argent ou en nature, voilà autant de moyens employés pour soutenir matériellement les instituteurs et institutrices libres. Un point susceptible de retenir l'attention des Amicalistes est le rôle qu'ils peuvent jouer en se mettant à la disposition des comités d'écoles pour recueillir à domicile les subventions des bienfaiteurs. C'est une tâche qu'il convient toujours de confier à des personnes d'un dévouement intelligent, et nul doute que les Amicalistes ne remplissent cette fonction avec succès, étant donné qu'ils quêteraient consciencieusement et avec conviction pour une cause qui leur est chère.

### Pour un Denier de l'enseignement*.

Cette question de collecte m'amène à parler du Denier de l'enseignement que certains groupements voudraient voir instituer par toute la France, à l'instar du Denier du culte.

A la Séparation, lorsqu'on a pensé abolir le culte catholique en supprimant les traitements de nos pasteurs, les fidèles, dans un élan généreux et désintéressé, ont pris l'engagement de pourvoir à la subsistance de leurs prêtres, et ceux-ci ont pu continuer leur ministère sans avoir trop à se préoccuper de ce qu'ils mangeraient, de ce qu'ils boiraient ou de quoi ils se vêtiraient. Cet abandon à la divine Providence, tel que Notre-Seigneur nous l'enseigne dans son saint Evangile, a été récompensé.

Aussi certaines Amicales voudraient-elles qu'une organisation semblable au Denier du culte fût mise sur pied pour assurer le pain de chaque jour de nos maîtres. Des personnalités très compétentes en matière de recrutement de vocations enseignantes estiment, en effet, que l'un des principaux obstacles à ce recrutement est justement le manque de certitude dans la sécurité de l'avenir, l'enseignement libre étant absolument à la merci des variations de la générosité des catholiques. Qu'il me soit permis, en vous livrant ces réflexions, de vous faire remarquer que nos Amicales ne sont peut-être pas précisément qualifiées pour établir l'organisation souhaitée du Denier de l'enseignement, qui relève tout d'abord, à mon avis, des autorités ecclésiastiques.

Mais rappelons-nous que l'homme ne vit pas seulement de pain et qu'à côté du soutien matériel nos maîtres et nos maîtresses ont besoin du soutien moral. Nos Amicales ont toujours témoigné leur respect et leur reconnaissance envers ceux qui se dévouent à l'enseignement libre. Certains groupements nous disent qu'ils profitent de toutes les circonstances pour mettre le personnel enseignant de leur école à l'honneur, et, si le temps ne m'était mesuré, je vous énumérerais en détail ces délicates attentions auxquelles il suffit de penser et qui sont un véritable réconfort pour ceux et celles qui en sont l'objet.

## IV. — Assurer l'avenir des maîtres.

Après avoir suscité des vocations, les avoir formées, avoir trouvé de quoi assurer la subsistance de nos maîtres, il faut songer à leurs vieux jours.

### Les caisses de retraite*.

Bien des Amicales y ont déjà pensé. La plupart contribuent au développement de la Caisse de retraite du personnel enseignant, et nombreuses sont les

associations qui prennent à leur charge les cotisations imposées aux employeurs et aux employés par la loi sur les assurances sociales. Cette loi du 5 avril 1928 nous a forcés à nous préoccuper sérieusement des œuvres de prévoyance qui profiteront à nos maîtres, en leur permettant d'envisager l'avenir avec plus de sérénité. Gardons-nous toutefois de penser qu'en versant les cotisations minimes imposées par la loi nous avons rempli tout notre devoir. Disons-nous, au contraire, que, les traitements de nos maîtres étant assez peu élevés et, partant, les cotisations relativement faibles, les prestations en cas de maladie, infirmités, vieillesse, seront, elles aussi, très réduites. Il convient donc, dans la plupart des cas, de compléter les versements rendus obligatoires par la loi, au moyen de versements facultatifs.

## Conclusion.

J'ai réservé pour la fin deux questions qui m'ont été signalées par des amis de l'enseignement plus zélés que bien informés.

### Deux remèdes illusoires*.

On me dit, tout d'abord : Il nous faut la répartition proportionnelle scolaire, qui nous donnera de l'argent, et avec cet argent nous trouverons des vocations, nous les formerons, nous soutiendrons nos maîtres, et nous assurerons leur avenir.

On me dit, d'autre part : Il faut que les Congrégations enseignantes rentrent en France, ce qui résoudra tous les problèmes que pose la crise actuelle des vocations.

Evidemment, lorsqu'on examine d'une manière toute superficielle la question qui nous préoccupe, les deux solutions préconisées semblent résoudre les difficultés dans lesquelles nous nous débattons à l'heure actuelle.

Cependant, qu'il me soit permis de faire remarquer, en premier lieu, que ces deux remèdes pèchent par la base, puisque : 1° la répartition proportionnelle scolaire n'existe malheureusement pas ; 2° les Congrégations n'ont pas légalement droit de cité en France.

Certes, nous devons toujours travailler de toutes nos forces à la réforme de la législation scolaire actuellement en vigueur, mais, en attendant cette modification, qui ne dépend pas uniquement de nous — il faut bien l'avouer — et qui, par conséquent, peut très bien n'être votée que dans plusieurs années, nous ne devons pas rester inactifs en face du grave problème des vocations enseignantes. C'est du reste pourquoi l'Union régionale du Nord propose aujourd'hui à ses 33 000 membres un programme de travail pratique et objectif pour remédier, dès à présent, à la crise dont nous subissons les tristes conséquences.

### *L'argent**.

Au surplus, est-il bien certain que les deux remèdes préconisés, dont la réalisation est impossible pour l'instant, soient vraiment la panacée universelle lorsqu'ils pourront être mis en application ? Je ne crois pas.

Et tout d'abord, je ne pense pas que la vocation enseignante dépende exclusivement d'une chose aussi vénale que l'argent. En effet, l'école publique, elle aussi, souffre d'une crise de personnel, et ce ne sont pourtant pas les ressources qui lui font défaut.

Je pense, au contraire, que la véritable vocation comportera toujours un détachement, plus ou moins grand, des biens de ce monde. L'Evangile nous apprend, n'est-il pas vrai, que lorsque le divin Maître a « appelé » ses apôtres, ceux-ci ont tout abandonné pour le suivre. L'argent, à mon avis, ne pourra jamais remplacer le feu sacré, le don de soi, que l'on doit nécessairement rencontrer à la base de toute noble vocation.

### *Le retour des religieux**.

En second lieu, ne croyons pas que si, du jour au lendemain, la législation que nous cherchons toujours à améliorer venait à supprimer les dispositions iniques des lois de 1901 et de 1904, la crise des vocations enseignantes disparaîtrait et que notre enseignement catholique serait sauvé. Erreur profonde et illusion dangereuse ! Le jour, que je souhaite ardemment très proche, où tous les Français, sans exception, pourront vivre dans leur patrie et y donner l'enseignement sans que l'on s'inquiète s'ils ont ou non prononcé des vœux, nous verrons bien rentrer de Belgique et d'ailleurs quelques vénérables religieux et religieuses, mais en nombre trop restreint pour peupler nos écoles et pour créer celles dont le besoin se fait sentir chaque jour davantage. Il ne faut donc pas nous leurrer avec des chimères et des mirages trompeurs, mais examiner bien sérieusement la situation telle qu'elle se présente en fait, et travailler avec une ardeur sans pareille à repeupler les noviciats, les Ecoles normales catholiques, en même temps que les séminaires.

### Une croisade de prières en faveur des vocations*.

Monsieur le Président général,

Dieu, qui suscite toujours, au moment opportun, les hommes nécessaires à l'accomplissement de sa sainte volonté, s'est plu à vous placer à la tête d'une armée de 300 000 âmes au moment où notre enseignement catholique traverse une crise grave résultant des difficultés du recrutement des maîtres. Cette importante question vous est immédiatement apparue avec toute son acuité, et les congressistes du Nord qui étaient à Bordeaux, en septembre dernier, se rappelleront toujours avec quelle poignante émotion vous les en avez entretenus. Il leur souvient que dans votre vibrant appel en faveur des vocations, vous leur avez conseillé d'employer tous les moyens humains pour soutenir nos maîtres, mais aussi et surtout que vous les avez conjurés de faire violence au ciel par la prière.

Et pour donner à votre appel une signification toute particulière, joignant le geste à la parole, vous avez conduit à Lourdes le premier pèlerinage fait par une Fédération nationale pour obtenir des vocations enseignantes.

Le miracle de la multiplication des vocations que nous avons demandé à Lourdes, par l'intercession de la Vierge Marie, nous l'obtiendrons, si nous continuons à implorer le ciel avec la foi vive qui fait des prodiges. Oui, Monsieur le Président général, nous vous promettons de répondre tous à l'appel que vous venez de lancer pour la croisade de prières en faveur des vocations. Et à l'exemple de notre Père commun, le Souverain Pontife, qui a déjà tant de fois béni et encouragé notre Fédération, nous nous abandonnerons entièrement au bon Dieu, au milieu de toutes nos difficultés, et nous resterons optimistes.

Que votre règne arrive, ô Christ-Roi, par l'école !

**Vœux.**

Que les Amicales de l'Union régionale du Nord, tout en continuant à mener une campagne vigoureuse pour l'obtention d'un régime scolaire conforme au droit naturel et à la justice, se préoccupent sérieusement et sans plus tarder de la crise des *vocations enseignantes.*

1° En exaltant la sublimité de la vocation enseignante par tous les moyens (brochures, bulletins, conférences, etc., etc.) et dans toutes les circonstances, et particulièrement au cours de cette année 1931, centenaire du *Procès de l'école libre;*

2° En s'imposant un sacrifice financier se traduisant, chaque année, par un don proportionné aux ressources de chacune, à une Ecole normale catholique ou à un noviciat d'Ordre religieux enseignant ;

3° Enfin et surtout, en faisant violence au ciel par des croisades de prières, des messes et des sacrifices, afin d'obtenir de nombreuses vocations enseignantes ou sacerdotales, dont le pays a un si grand besoin.

---

*STATISTIQUES*

# Constructions scolaires

M. Lucien Lamoureux, rapporteur général du budget, a déposé sur le bureau de la Chambre, au cours de la première séance du 4 décembre 1931, le rapport concernant le budget de l'exercice 1932. Nous reproduisons ci-après les articles du projet de loi qui ont trait aux subventions accordées pour le service des constructions scolaires (1) :

### Enseignement secondaire.

Art. 82. — Le ministre de l'Instruction publique est autorisé à accorder, du 1er avril au 31 décembre 1932, pour le service des constructions scolaires (enseignement secondaire), en exécution de la loi du 20 juin 1885, de l'article 65 de la loi de finances du 26 juillet 1893, de l'article 125 de la loi de finances du 31 juillet 1920, de l'article 115 de la loi de finances du 31 décembre 1921, de l'article 148 de la loi de finances du 30 juin 1923 et de l'article 209 de la loi de finances du 29 avril 1926, des subventions s'élevant à 17 250 000 francs, dont 11 250 000 francs pour les lycées et collèges de garçons, et 6 000 000 de francs pour les lycées et collèges de jeunes filles.

Ces subventions seront imputables soit sur les crédits de payement ouverts par la présente loi, soit sur les crédits de payement à ouvrir aux budgets des exercices suivants.

### Enseignement primaire.

Art. 83. — Le ministre de l'Instruction publique est autorisé à accorder, du 1er avril au 31 décembre 1932, pour le service des constructions scolaires (enseignement primaire), en exécution de l'article 224 de la loi du 16 avril 1930 et en addition au montant des autorisations prévues à l'article suivant, des subventions s'élevant à 112 500 000 francs.

Le montant des subventions afférentes aux constructions scolaires dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise ne pourra excéder 37 millions 500 000 francs.

Ces subventions seront imputables soit sur les crédits de payement ouverts par la présente loi, soit sur les crédits de payement à ouvrir au budget des exercices suivants.

Art. 84. — Le ministre de l'Instruction publique est autorisé à accorder, du 1er avril au 31 décembre 1932, pour le service des constructions scolaires (enseignement primaire), en exécution de la loi du 20 juin 1885, de l'article 93 de la loi du 31 juillet 1920, des articles 148 et 150 de la loi du 30 juin 1923, de l'article 210 de la loi de finances du 29 avril 1926, de l'article 83 de la loi de finances du 19 décembre 1926 et de l'article 159 de la loi de finances du 16 avril 1930, des subventions s'élevant à la somme de 112 500 000 francs.

Le montant des subventions afférentes aux constructions scolaires dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise ne pourra excéder 37 millions 500 000 francs.

Ces subventions seront imputables, soit sur les crédits de payement ouverts par la présente loi, soit sur les crédits de payement à ouvrir aux budgets des exercices suivants.

### Enseignement technique.

Art. 85 — Le ministre de l'Instruction publique est autorisé à accorder, du 1er avril au 31 décembre 1932, pour le service des constructions scolaires (enseignement technique), en exécution des lois du 28 décembre 1912, du 25 juillet 1919, de l'article 148 de la loi du 30 juin 1923, des articles 286 à 288 de la loi de finances du 13 juillet 1925, de l'article 140 de la loi de finances du 29 avril 1926 et de l'article 85 de la loi de finances du 19 décembre 1926, des subventions s'élevant à la somme de 37 500 000 francs.

Ces subventions seront imputables soit sur les crédits de payement ouverts par la présente loi, soit sur les crédits de payement à ouvrir aux budgets des exercices suivants.

Art. 86. — Le nombre d'écoles primaires supérieures ou de sections professionnelles d'écoles primaires supérieures qui pourront être transformées par décret, du 1er avril au 31 décembre 1932, en écoles pratiques de commerce et d'industrie, conformément à l'article 69 de la loi du 26 janvier 1892, est fixé à 5.

Le nombre d'écoles publiques d'enseignement technique communales ou départementales à créer, conformément à l'article 13 de la loi du 25 juillet 1919, et d'écoles de métiers à transformer en écoles pratiques, est fixé pour l'exercice 1932 à 5.

(1) Budget général de l'exercice 1932. Rapport général. Tome I, par M. Lucien Lamoureux, rapporteur général, pp. 42-44.

---

# Situation religieuse de l'Afrique du Nord

Sous le titre *Considération sur l'apostolat missionnaire en Afrique musulmane* (1), la revue *En Terre d'Islam* de janvier-février 1931 (pp. 43-50)

(1) La *Documentation Catholique* (t. 20, col. 271-274 ; t. 22, col. 515-546) a publié plusieurs documents sur la situation actuelle de l'Islam et sur l'Islam et le catholicisme ainsi que des références documentaires sur cette question.

donne un bref compte rendu du premier Congrès national de l'Union missionnaire du clergé de France qui s'est tenu à Paris les 10-14 août 1931 (1).

(1) Cf. D. C., t. 26, col. 382.

A cette occasion elle publie des statistiques sur la situation religieuse de l'Afrique du Nord (catholiques européens, musulmans, juifs et protestants indigènes).

Nous reproduisons le tableau ci-dessous :

| | | Service religieux près des colons | | | | | Missions près des indigènes | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Population totale | Catholiques européens. | Paroisses européennes. | Prêtres pour Européens. | Religieux pour œuvres europ. | Religieuses pour les mêmes œuvres. | Musulmans. | Divers, Juifs, protestants, etc. | Postes mission. pour indigènes. | Religieux missionnaires. | Religieuses missionnaires. |
| Alger | 1 780 406 | 248 451 | 130 | 147 | 56 | 356 | 1 524 832 | 7 123 | 12 | 40 | 127 |
| Constantine | 2 248 325 | 130 000 | 70 | 90 | 6 | 295 | 2 707 781 | 40 000 | 2 | 7 | 30 |
| Oran | 1 368 718 | 345 773 | 98 | 122 | 15 | 350 | 1 008 935 | 14 000 | 2 | | 6 |
| Maroc | 4 229 146 | 100 000 | 26 | 15 | 33 | 227 | 4 016 882 | 107 552 | 22 | 8 | 44 |
| Tunis | 2 205 708 | 175 280 | | | | | 1 932 184 | 55 000 | | | |

# ÉPHÉMÉRIDES

## Vendredi 15 janvier 1932.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* Mort de Mme la douairière Gwendoline Mary Anne Fitzalan-Howard, marquise of Bute, âgée de 77 ans, de la famille des ducs de Norfolk, reçut la médaille *Benemerenti* en 1925, mère de Lord John Bute et de Lord Colum Crichton-Stuart, député à la Chambre des communes, catholique.

JAPON. — *Tokio :* Comme suite à la conversation qui eut lieu le 8 janv. à Londres entre Sir John Simon et l'ambass. Matsudeira, le gouvernement japonais donne l'assurance à l'Angleterre qu'il entend respecter le principe de la « porte ouverte » en Mandchourie.

MAROC FRANÇAIS. — Les troupes françaises occupent l'oasis du Tafilalet (15-16 janv.) ; 125 ksours font leur soumission ; le chef Belgacem N'Gadi peut s'enfuir avec quelques partisans.

UNION SUD-AFRICAINE. — *Le Cap :* La Cour suprême de l'Afrique du Sud acquitte J. du Plessis, prof. de théologie et d'hébreu à l'Univ. de Stellenbosch, accusé d'hérésie pour avoir déclaré que l'histoire d'Adam et d'Eve au paradis terrestre était une allégorie inspirée.

YOUGOSLAVIE. — *Belgrade :* M. Kosta Koumanoudi est élu prés. de la Skoupchtina, et le Croate Ante Pavelitch président du Sénat.

## Samedi 16 janvier.

FRANCE. — *Cap d'Antibes :* Mort du baron et comte Mgr Joseph M.-L.-Victor van Caloen, Bénédictin de Belgique, né au château de Lophem le 12. 3. 53, profès à Maredsous sous le nom de Gérard, 25. 5. 74, chargé par Léon XIII, en 1893, de la restauration de l'Ordre au Brésil, prieur, puis abbé d'Olinda au Brésil, 20. 5. 96, restaura les abbayes de Bahia, 1899, de Sao Paolo, 1900, fonda l'abbaye de St-André-lez-Bruges, 1901, restaura l'abbaye Ste-Marie de Monserrato à Rio de Janeiro, 1903, fonda l'abbaye de Santa-Cruz, provoqua la création de plusieurs préfectures apostol. pour le Brésil central, accepta la prélature du Rio Branco, élu év. tit. de Phocée, 12. 3. 1906, publié abbé *nullius* de Monserrato au Consistoire du 19. 12. 1907, abbé général des Bénédictins du Brésil, 6. 9. 1908, prit la charge de la préfecture apostol. du Katanga, 1910, démissionnaire de son abbaye de Monserrato, 18. 5. 15.

— *Paris :* Assemblée générale annuelle de l'Union nationale des officiers de réserve (16-17 janv.), sous la présidence de M. Désiré Ferry ; se préoccupe de la défense des populations contre les avions et les gaz.

ALLEMAGNE. — *Berlin :* 9e Congrès (15-16 janv.) du Comité d'entente paritaire (égalité entre les religions), réunissant les personnalités catholiques et évangélistes ; étude des questions relatives à la limitation des naissances, à la propagande des athées, à l'enseignement et à la sanctification du dimanche.

GRANDE-BRETAGNE. — *Studley Priory* (près Oxford) : Mort du capitaine Robert Ronald Henderson, né en 1876, se retira de l'armée en 1908, membre de la Chambre des communes pour Henley (comté d'Oxford) depuis 1924, conservateur.

JAPON. — *Tokio :* Réponse du gouvernement à la note américaine du 7 janv. sur la question de la Mandchourie.

PORTUGAL. — *Lisbonne :* Arrestation d'une cinquantaine de personnes accusées de complot contre le gouvernement.

ROUMANIE. — *Bucarest :* M. Vladimir Cristi, sénateur, est nommé min. d'Etat ; il s'occupera des questions de Bessarabie.

— *Constantza :* Arrestation de vingt communistes étrangers arrivés à bord du vapeur grec *Elena-Philomena*, accusés d'espionnage en faveur des Soviets.

## Dimanche 17 janvier.

FRANCE. — *Metz :* Arrestation du sapeur du génie Michel Daniel, accusé d'espionnage.

— *Saint-Just-en-Chaussée :* Le train omnibus Paris-Abbeville déraille ; 11 morts, 20 blessés.

ALLEMAGNE. — *Paderborn :* Mort du prof. Dr Hermann Müller, né le 1. 10. 68, ét. de théol. à Innsbruck, prof. de musique ecclésiastique au Collegium Leoninum à Paderborn, 1895, prof. de morale depuis 1901 ; auteur de *Skizzen zu moraltheologischen Vorlesungen*, 1904 ; *Aus der Ueberlieferungsgeschichte des Polykarp-Martyriums*, 1908 ; *Zum Eidesverbot der Bergpredigt*, 1913 ; et de publications de musique religieuse : *Psalmi horarum Tertiae et Nonae*, 1898 ; *Der feierliche Gottesdienst der Karwoche*, 1897 ; *Kyrieleis*, 1924 ; *Gaenge durchs Kirchenlied*, 1926.

CHINE. — *Nankin :* Réponse du gouvernement à la note américaine du 7 janvier sur la question de Mandchourie.

ESPAGNE. — *Bilbao :* Bataille entre traditionalistes et républicains ; 4 morts ; 7 blessés ; 51 arrestations.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* M. Constantin Argetoianu, min. des Finances de Roumanie, s'entretient avec M. R. MacDonald, Sir John Simon et d'autres chefs de partis politiques (17-24 janv.). — Mort du Dr Charles Gore, né le 22. 1. 53, ét. à Harrow et à Balliol College, Oxford, reçoit les ordres et enseigne à Trinity College d'Oxford, de 1876 à 1880, premier principal de Pusey House, 1884-93 ; causa une vive émotion en publiant, dans le livre *Lux Mundi*, 1889, un essai d'influence darwiniste, sur le caractère limité de la connaissance de Notre-Seigneur ; protestations des Chambres de l'Eglise d'Angleterre, 1891 ; il fut l'un des fondateurs de la « Communauté de la Résurrection », religieux anglicans ; chanoine à Westminster depuis 1894, nommé évêque de Worcester, 1901, évêque de Birmingham depuis la division de son diocèse, 1905, transféré à Oxford en 1911 ; cédant à l'opposition de ses diocésains, qui le jugeaient

trop autoritaire, il démissionna en 1919 ; un des hommes les plus influents du mouvement anglo-cath., mais d'un esprit assez moderniste et évolutionniste, il fut nommé par l'archev. Davidson membre des 3e et 4e conversations de Malines (1923 et 1925) ; doyen de la Faculté théol. de l'Univ. de Londres, 1925 ; pour ses œuvres antérieures à 1922, cf. *D. C.*, t. 13, col. 546 ; auteur de *Belief in Christ*, 1922 ; *The Holy Spirit and the Church*, 1924 ; *Catholicism and Roman Catholicism*, 1923 ; *The Anglo-Catholic Movement To-day*, 1925 ; *Can we then believe ?* 1926 ; *The Holy Communion*, 1928 ; *Christ and Society*, 1928 ; *The New Commentary on Holy Scripture*, 1928 ; *Jesus of Nazareth*, 1929.

Inde. — *Lahore :* Mort du Rev. Henry Bickersteth Durrant, né le 17. 3. 71, pasteur anglican dans les missions depuis 1896, év. anglican de Lahore depuis 1913.

Pologne. — *Varsovie :* Congrès d'écrivains catholiques ; préconise l'établissement de la vie sociale du pays sur la base inébranlable des principes chrétiens et d'une législature en accord avec la doctrine de l'Eglise, notamment en ce qui regarde la famille.

Tchécoslovaquie. — *Prague :* Mgr Charles Kaspar interdit aux fidèles d'aller aux bals du samedi soir.

## Lundi 18 janvier.

France. — *Nice :* Mort du général russe Dimitri Scherbatcheff, âgé de 72 ans, anc. aide de camp du tsar, directeur de l'Académie militaire, 1914, commandant du 9e corps d'armée, 1914, entra à Lemberg, commandant de la 1re armée, puis de la 7e armée, commandant des troupes envoyées en Roumanie, 1916, nommé commandant en chef de tout le front russe par le gouvernement provisoire, 1917, s'exila après la chute du gouvernement.

— *Paris :* Réunion des industriels de la verrerie (18-20 janv.) réunissant les représentants de cinq pays ; signature des accords résultant des négociations poursuivies ces temps derniers.

Allemagne. — *Berlin :* Mémoire d'Adolf Hitler au chancelier H. Brüning sur l'élection du président Hindenburg.

— *Mayence :* Congrès (12-18 janv.) du Comité central des catholiques allemands sous la présidence du prince de Loewenstein ; il prépare le Congrès catholique d'Essen (1er-4 sept.) ; du 15 au 18 janv., le Congrès étudie le communisme en Allemagne et en Russie.

Espagne. — Nouveaux troubles à Bilbao après l'inhumation des victimes du 17 janv. ; des agitateurs extrémistes tentent de prendre d'assaut le Cercle traditionaliste et d'incendier un couvent à Bilbao, mettent le feu aux églises de Santurce, de Moncada et de Mazarrochos.

Etats-Unis. — *Washington :* M. Joseph C. Grew, ambass. en Turquie, est nommé ambass. au Japon, en remplacement de M. W. Cameron Forbes, démissionnaire.

Grande-Bretagne. — *Londres :* M. J. H. Thomas, secrét. aux Colonies, donne sa démission de secrét. gén. de l'Union nationale des cheminots britanniques.

Italie. — *Rome :* Mort de Mgr Isaia Papadopoulos, de rite grec, né à Purgos, dioc. d'Athènes, le 24. 2. 55, ét. à Athènes, abjure l'orthodoxie, 1877, missionnaire à Malgara, 1884, puis à Daoudéli, Lisgari et à la Ste-Trinité de Péra, vic. général du rite grec, 29. 7. 1909, élu év. tit. de Gratianopolis, 28. 6. 11, nommé assesseur de la Congrég. de l'Eglise orientale, 29. 11. 17, consulteur des Aff. ecclés. extraord., 16. 9. 18, membre de la Commission pour les Russes, 20. 6. 25.

Paraguay. — *Assomption :* M. Eusebio Ayala est proclamé candidat à la présidence de la République, et M. Casiel Ribeiro à la vice-présidence.

Suisse. — *Neudorf :* Mort du peintre allemand Robert Sterl, né à Grossdobritz, Saxe, le 23. 6. 67, élève et depuis 1904 prof. à l'Acad. de Dresde ; principales œuvres : *Le Draineur*, à la galerie de Vienne ; *Petriquartett*, à la galerie de Dresde.

Tchécoslovaquie. — *Prague :* Mort de l'écrivain russe Eugène Tchirikoff, né à Kazan, âgé de 68 ans, conteur et romancier, exclu de l'Université pour avoir pris part à l'agitation socialiste ; renia plus tard la révolution bolcheviste ; auteur de *Vie de Tarkhanoff ; La sorcière ; Le Juif ; Mystères de la forêt ; La famille ; Le fauve ; Mon roman ; Les larmes de jeunes filles ; Entre ciel et terre ; Jeunesse, exil, retour.*

Yougoslavie. — *Belgrade :* Ouverture de la session parlementaire.

## Mardi 19 janvier.

France. — *Parlement :* Lecture de la déclaration ministérielle.

— *Sorbets :* Mort de Paul Destieux-Junca, né à Aux-Aussat (Gers) le 11. 1. 55, ancien publiciste, anc. conseiller général du Gers, sénateur du Gers, 1896-1919, de la Gauche radicale et radicale-socialiste, maire d'Auch, 1900-1903.

Allemagne. — *Berlin :* Décret-loi autorisant le gouvernement à élever les tarifs douaniers pour les pays à change déprécié.

Espagne. — *Madrid :* Le journal *El Debate* est suspendu *sine die* pour attaques contre le gouvernement, qui décide de suspendre de même les journaux catholiques et nationalistes du pays basque.

Etats-Unis. — *Washington :* Le gouvernement rejette la demande de prorogation du moratoire Hoover formulée par M. P. Laval.

Irlande. — *Carrickfergus* (Comté d'Antrim) : Mort de Sir William Frederick Coates, né le 1. 3. 66 à Belfast, président du Comité des finances de la ville, 1917, High Sheriff, 1906, Lord mayor, 1920, 1921, 1922 et 1929, premier sénateur de l'Irlande du Nord, 1921, président de la Chambre de commerce de Belfast, 1923.

Italie. — *Rome :* Visite officielle d'Asfaou-Ouossan, prince héritier d'Ethiopie (19-23 janv.).

Pérou. — *Lima :* Violent séisme.

Pologne. — *Baranowitz :* Quatre espions travaillant pour le compte des Soviets sont condamnés, l'un à mort, les trois autres à la prison perpétuelle.

Suisse. — *Genève :* Clôture de la 37e session du Comité économique de la S. D. N. ; le Comité propose de nommer un sous-Comité ayant pour mission d'étudier les relations existant entre les difficultés actuelles concernant les dettes et crédits internat., d'une part, et les échanges internat. et la politique commerciale d'autre part ; dans son rapport au Conseil, il traite surtout le problème du charbon ; il propose au Conseil de communiquer ce rapport aux gouvernements.

Tchécoslovaquie. — *Prague :* Le prince Dimitri Ghika, min. des Aff. étr. de Roumanie, s'entretient avec M. E. Benès et les chefs du gouvernement.

## Mercredi 20 janvier.

Saint-Siège. — Le prince héritier d'Ethiopie Asfaou-Ouossan est reçu en audience particulière par S. S. Pie XI.

Allemagne. — *Berlin :* Le chancelier H. Brüning déclare à Sir Jorace Rumbold, ambass. de Gde-Bretagne, qu'il refuse la prorogation pour un an du moratoire Hoover, qui vient à expiration le 1. 7. 32.

Argentine. — *Buenos-Aires :* Première réunion du Parlement depuis la révolution ; M. Zatroncostas est élu président du Sénat, et M. Cafferata président de la Chambre.

Canada. — *Woodstock :* Mort de William James Taylor, âgé de 61 ans, acheta un hebdomadaire à Tweed, Ontario, en 1891, puis gérant du *Herald* de Montréal, publia la revue mensuelle *Rod and Gun*, 1904-29, propriétaire de la *Sentinel-Review* de Woodstock, anc. président et anc. directeur de l'Agence d'information « Canadian Press ».

Chine. — *Changhaï :* Sanglantes bagarres entre Chinois et Japonais, à la suite de sévices exercés par des Chinois sur cinq moines japonais, dont l'un mourut de ses blessures ; 2 morts et 7 blessés japonais, 1 mort et 2 blessés chinois.

— *Nankin :* Le gouvernement nationaliste lance un mandat d'arrêt contre l'anc. empereur de Chine, Pou-Yi, contre le général gouverneur de Kharbine Tchan-Chin-Oui, et d'autres chefs chinois de Mandchourie, accusés de collusion avec les Japonais en vue de la création d'un Etat libre de Mandchourie.

Espagne. — Grèves dans les mines de Figols et de Berga, à Mawresa et à Sallent.

— *Madrid :* Loi portant création d'un sous-secrétariat d'Etat indépendant au min. de la Marine.

Grande-Bretagne. — *Cambridge :* Mort de Mrs Bertha Surtees Newall, née Phillpott en 1878, secrét. particulière du baron von Hügel, 1910-13, attachée à l'ambassade brit. à Stockholm, 1916-19, directrice de Westfield College, 1919-22, de Girton College, 1922-25, enseigna à l'Univ. de Cambridge depuis 1926, spécialiste en littérature scandinave ; auteur de *Kindred and Clan*, 1913 ;

*The Elder Edda and Ancient Scandinavian Drama*, 1920 ; nombreux articles dans l'*Encyclopaedia Britannica* et dans *Hastings'Encyclopaedia of Religion and Ethics*.

— *Londres :* Le Foreign Office contremande la conférence des réparations de Lausanne qui devait s'ouvrir le 25 janvier. — Assemblée annuelle de la « convocation » de la province ecclésiastique anglicane de Cantorbéry ; la Haute-Chambre y accepte à l'unanimité une résolution sur la catholicité des Vieux-catholiques et l' « intercommunion » avec eux sans accepter toutes leurs opinions doctrinales.

Inde. — *Bombay :* Arrestat. de M. Sen Gupta, anc. maire de Calcutta, membre du Comité exécutif du Congrès, leader du parti swarajiste du Conseil législatif du Bengale.

Mexique. — *Mexico :* M. Alberto Pani est nommé min. des Finances, et M. Manuel Torres min. des Aff. étr.

## Jeudi 21 janvier.

Allemagne. — *Berlin :* Le Landtag de Prusse approuve les ordonnances de police de M. Wilhelm Karl Severing, min. de l'Intérieur, interdisant l'achat d'armes et les exercices de marche nocturne en rase campagne.

— *Potsdam :* Mort du baron Moritz von Lyncker, né le 30. 1. 53 à Spandau, blessé à St-Privat, membre de l'état-major de l'armée allemande depuis 1882, instructeur militaire des fils de Guillaume II, 1895, nommé major général, 1901, commandant de la 19e division comme lieutenant général, 1905-08, adjudant général de l'empereur et chef de son cabinet militaire, nov. 1908-17, président de la Cour martiale de l'Empire, se retira après la Révolution avec le rang de colonel-général.

Chine. — *Changhaï :* Le commandant en chef de la flotte japonaise remet un ultimatum aux autorités chinoises exigeant réparation pour l'agression dont furent victimes cinq moines japonais le 20 janv.

Finlande. — *Helsingfors :* Signat. d'un pacte de non-agression fino-soviétique pour une durée de trois ans.

Grande-Bretagne. — *Inkpen :* Mort de Giles Lytton Strachey, né le 1. 3. 80 ; auteur de biographies romancées, notamment *Eminent Victorians*, 1919 ; *Queen Victoria*, 1921 ; *Books and Characters*, 1922 ; *Pope*, 1925 ; *Elisabeth and Essex*, 1928.

— *Londres :* Mort du Rev. Barton Reginald Vaughan Mills, âgé de 74 ans, pasteur anglican à Battersea, Poughill, 1887-89, éditeur des *Select Treatises of St Bernard of Clairvaux ;* auteur de *The Marks of the Church* et de *Fundamental Christianity*.

Italie. — *Rome :* M. E. Venizelos, prés. du Conseil de Grèce, s'entretient avec M. B. Mussolini.

Japon. — *Tokio :* Dissolution de la Diète impériale ; élections générales le 20 févr.

## Vendredi 22 janvier.

France. — *Chambre :* L'ordre du jour de confiance au nouveau Cabinet est voté par 312 contre 261.

Espagne. — La sédition de Catalogne est maîtrisée ; l'agitation gagne Malaga ; nombreuses arrestations en Andalousie.

Etats-Unis. — *Washington :* Décret administratif créant un consortium de reconstruction financière au capital de 500 millions de dollars fourni par la Trésorerie, et d'une somme additionnelle de 1 500 millions de dollars gagée sur des obligations gouvernementales garanties.

Grande-Bretagne. — *Londres :* Réunion des membres du Cabinet pour discuter le programme économique qui sera soumis au Parlement au début de la prochaine session ; l'entente ne peut se faire et les ministres pourront voter à leur guise lors de la discussion des nouveaux tarifs. Signat. de deux protocoles appliquant les dispositions du moratoire Hoover aux obligations relatives aux réparations de la Bulgarie et de la Hongrie. — Mort de Léopold James Maxse, né en 1864, ét. à King's College de Cambridge, acheta la *National Review* en 1893, dont il resta « editor » jusqu'à sa mort, dénonça pendant les quinze années qui précédèrent la guerre l'ambition croissante de l'Allemagne et de Guillaume II, publia en 1915 une brochure, *Germany on the Brain, or the Obsession of a « Crank »* ; le plus intransigeant des partisans de Chamberlain dans le parti Tory. — Mort de Robert Piepoint, né le 8. 6. 45 à Warrington, au barreau d'Inner Temple, 1873, député conservateur à la Chambre des communes pour Warrington, 1892-1906.

Guatemala. — Les volcans Akatenango et Fuego détruisent les villes de Santa Lucia, Antigua et Cotzualhuapa.

Italie. — *San Marco Argentano :* Mort de Mgr Salvatore Scanu, né à Ozieri le 11. 12. 59, ét. au Séminaire de Sassari, secrét. de l'évêché, curé de Santa Lucia à Ozieri, élu év. de San Marco et Bisignano le 27. 3. 1909, nommé administrateur apostol. de Cassano all'Ionio le 18. 3. 10.

Turquie. — *Stamboul :* Pour la première fois le Coran est lu en turc et non en arabique dans une mosquée.

## Samedi 23 janvier.

France. — *Paris :* M. E. Venizelos, prés. du Conseil de Grèce, s'entretient avec M. P. Laval et P.-E. Flandin. — M. André Siegfried (né au Havre le 21. 4. 75, prof. à l'école libre des Sciences politiques ; auteur de *La démocratie en Nouvelle-Zélande*, 1904 ; *Le Canada, les deux races ; Le tableau politique de la France de l'Ouest sous la troisième République ; L'Angleterre d'aujourd'hui, son évolution économique et politique ; Les Etats-Unis d'aujourd'hui*, 1927 ; *Tableau des partis politiques en France ; La crise de l'Angleterre au XXe siècle*) est élu membre de l'Acad. des sciences morales et politiques, section de morale, en remplacement d'Auguste Gauvain, décédé le 18. 4. 31.

Allemagne. — *Berlin :* Signat., entre les représentants des banques débitrices allemandes et les banquiers étrangers détenteurs de créances en Allemagne, d'un nouvel accord d'immobilisation des crédits étrangers investis en Allemagne, valable pour un an. — Dans sa réponse au mémoire d'Adolf Hitler, le chancelier H. Brüning réfute les arguments des nationaux-socialistes suivant lesquels la prolongation du mandat du maréchal Hindenburg n'aurait pas été conforme à la Constitution, et s'efforce d'attribuer la situation actuelle de l'Allemagne au traité de Versailles et aux suites de la guerre.

Espagne. — *Barcelone :* Les syndicats décident la grève générale (23-25 janv.).

— *Madrid :* M. Niceto Alcala Zamora y Torres, président de la République, signe le décret de dissolution de l'Ordre des Jésuites sur le territoire espagnol, que lui a présenté M. Alvaro de Albornoz, min. de la Justice.

Grande-Bretagne. — *Londres :* Mort de Miss Dr Marion Phillips, d'une famille juive australienne, née à Melbourne, 1881, ét. à l'Univ. de Melbourne, puis à l'Univ. de Londres, collaboratrice de Mr et Mrs Sidney Webb et de Mrs Margaret MacDonald, secrét. de la Women's Labour League, 1913, après la guerre Chief Woman Officer du parti travailliste, prit l'initiative des conférences annuelles des femmes travaillistes, secrét. du Comité permanent des Industrial Women's Organisations, membre du Conseil municip. de Kensington, député de Sunderland à la Chambre des communes, 1929-31.

Perse. — *Téhéran :* Signat. d'un accord turco-persan réglant définitivement la question des frontières, et d'un traité d'arbitr. et de conciliat. entre ces deux pays.

Salvador. — *San Salvador :* Le gouvernement proclame la loi martiale dans six Etats, en raison de manifestations révolutionnaires ; nombreuses victimes.

## Dimanche 24 janvier

Saint-Siège. — Lecture du décret relatif au vénérable Vincenzo Pallotti, fondateur de la Pieuse Société des Missions (né à Rome le 21. 4. 1795, mort le 22. 1. 1850) ; S. S. Pie XI proteste contre les persécutions en Russie, contre les mesures de proscription du clergé au Mexique et contre le décret de dissolution de la Compagnie de Jésus en Espagne, « martyre du Pape ».

France. — *Eu :* Mort de Paul Bignon, né à Eu le 14. 4. 58, ét. au collège Ste-Barbe, négociant en grains, s'occupa de l'armement, maire d'Eu de 1892 jusqu'à ces derniers temps, cons. général, 1895, prés. du Conseil général depuis 1903, député de Dieppe, 1902-27, républicain de gauche, sénateur de la Seine-Inférieure depuis le 9. 1. 27, de l'Union républicaine, membre de la Commission du ravitaillement, 1914, missions à Londres et en Italie pendant la guerre, délégué permanent de la France au Conseil interallié de Londres, 13. 9. 17, con-

trôleur général des missions françaises en Gde-Bretagne, sous-secrét. d'Etat à la Marine marchande dans les cabinets Millerand et Georges Leygues, 1920-21.

Allemagne. — *Cologne :* Session du Bureau de l'Internationale ouvrière socialiste (24-25 janv.) ; résolutions : il ne sera possible d'aboutir à des solutions d'ensemble des problèmes des dettes, des réparations et du désarmement, que dans la mesure où les partis socialistes feront reculer le nationalisme en France et en Allemagne.

Chine. — *Changhaï :* Deux chalands chargés d'explosifs explosent dans le Yang-Tsé-Kiang, près de l'Arsenal ; 35 morts.

Dantzig. — Echec du referendum populaire, dû à l'initiative des social-démocrates sur la dissolution du Volkstag.

Grande-Bretagne. — *Dartmoor :* Au cours d'une mutinerie, des détenus mettent le feu au dépôt pénitentiaire ; 60 forçats et 12 gardiens sont blessés.

— *Londres :* Mort de Sir Alfred Yarrow, né le 13. 1. 42, construisit une voiture à vapeur en 1861, mais dut renoncer à s'en servir parce qu'une loi exigeait qu'elle fût précédée d'un homme portant un drapeau, commença en 1866 des entreprises de construction navale dans l'Isle of Dogs, Poplar, transporta ses chantiers sur la Clyde, en Ecosse, 1902-04, et en établit également sur le Pacifique, en Colombie, construisit aux chantiers Scotstoun 29 destroyers, 1914-18, finança des inventions navales (100.000 livres à la Royal Society en févr. 1923), baronnet en 1916.

Roumanie. — *Bucarest :* Le roi Carol II préside une réunion des leaders politiques ; le maréchal Averesco, chef du parti du peuple, n'y assiste pas.

### Lundi 25 janvier.

France. — *Paris :* MM. P. Laval, P.-E. Flandin et Lord Tyrrel, amb. d'Angleterre, étudient les possibilités de rapprochement entre les vues des deux gouvernements sur les réparations (25-26 janv.).

Belgique. — *Bruxelles :* Des financiers décident la création d'un Bureau intern. de Bourses et des fonds publics.

Chine. — *Nankin :* M. Eugène Chen, min. des Aff. étr., et M. Sun Fo (fils de Sun-Yat-Sen), premier ministre, donnent leur démission.

Espagne. — *Séville :* Grève générale.

Inde. — *New-Delhi :* Ouverture de l'assemblée législative ; le vice-roi, Lord Willingdon, déclare qu'il ne saurait y avoir de relâchement dans les mesures prises contre la désobéissance civile.

Russie. — *Moscou :* Le pacte de non-agression entre la Pologne et les Soviets est paraphé.

Suisse. — *Grèce :* Ouverture de la 66e session du Conseil S. D. N., sous la présid. de M. J. Paul-Boncour ; Sir Eric Drummond, secrétaire général, donne sa démission ; le 28 janvier, le Conseil adopte la résolution proposée par M. V. Marinkovitch tendant à admettre en principe l'émancipation de l'Irak.

### Mardi 26 janvier.

France. — L. portant ratificat. de la convention de Londres du 5. 7. 30 sur les lignes de charge (pour navires affectés à des voyages internat.). (*J. O.*, 1-2. 2. 32.)

— *Paris :* Mort d'Emile Massard, né à Arlon (Belgique) le 15. 3. 57, de parents français, débuta au *Bien public* en 1876, prit une part active au mouvement boulangiste, directeur de la *Patrie*, de la *Presse*, de l'*Echo de l'Armée*, conseiller de la Plaine-Monceau depuis 1904, fondateur et président de la presse militaire ; auteur de *La France héroïque ; La guerre prochaine ; La guerre de montagnes ; Le crime de la Joliette ; Les espionnes et les espions à Paris pendant la grande guerre.*

Algérie. — Dans la région de Sétif, deux tribus kabyles, les Beni Sliman et les Beni Abbes, règlent une querelle par une bataille rangée ; 20 morts, nombreux blessés.

Chine. — *Nankin :* Démission de M. Huang-Huan-Liang, min. des Finances.

Etats-Unis. — *Phoenix* (Arizona) : Mort de William Wrigley junior, âgé de 70 ans, s'échappa de la maison paternelle à l'âge de 11 ans, prit part aux affaires de son père à 21 ans, se spécialisa dans le sous-produit du chewing-gum, dépensa en quelques années 60 millions de dollars de réclame, avait des entreprises de vente dans 37 pays différents.

Grande-Bretagne. — *Glamorgan :* Coup de grisou dans une mine ; 11 morts, 23 blessés.

— *Londres :* M. E. Venizelos, prés. du Conseil de Grèce, s'entretient avec M. R. MacDonald, Sir John Simon, M. Neville Chamberlain, Sir Herbert Samuel et Sir Frederik Leith Ross (26-29 janv.). — Sir Thomas Inskip, solicitor general, est nommé attorney general en remplacement de Sir William Jowitt, démissionnaire le 18. 12. 31. — Mort de William Dallas Ross, âgé de 78 ans, ancien directeur de *Black and White*, rédacteur en chef de l'*Evening Express*, administrateur du *Scottish Leader* et de *St James' Gazette*, fondateur et rédacteur en chef de *Golfing*.

— *Portland :* Le sous-marin *M-2* disparaît au cours d'une plongée au large de la ville ; 60 morts.

Maroc français. — M. Lucien Saint, résident général, fait son entrée à Recani, capitale du Tafilalet.

Palestine. — *Jérusalem :* Jugement de la Cour suprême dans le conflit entre les Grecs orthodoxes arabes et la confraternité du St-Sépulcre concernant l'élection du nouveau patriarche : la composition du Saint-Synode et l'élection du prototérète sont légales, mais les actes du St-Synode ne le sont pas, parce qu'ils n'ont pas été notifiés et approuvés par le secrét. d'Etat aux Colonies, successeur du Grand-Vizir.

Russie. — *Moscou :* Mort du tchekiste Strutchka, qui, pendant sa présidence du Soviet de Lettonie en 1917-19, fit massacrer plusieurs milliers de Lettons, d'Allemands et de Russes, s'enfuit à Moscou au moment de la libération de la Lettonie, fut nommé commissaire de la justice et ensuite président de la Cour suprême des Soviets.

### Mercredi 27 janvier.

France. — Décret (min. Aff. étr.) nommant le directeur de la Sûreté générale, M. Léon Noël, ministre plénipotentiaire de 2e classe et le plaçant en disponibilité (direction du cabinet du président du Conseil) (*J. O.*, 28. 1. 32).

— *Paris :* Mort de Charles Chaumet, né à Prignac-et-Cazelles (Gironde), le 21. 2. 66, journaliste, homme de lettres, rédacteur à la *Gironde*, député de la Gironde, 1902-19, sénateur de la Gironde depuis 1923, de la Gauche démocratique, sous-secrét. d'Etat des Postes, 1911-13, min. de la Marine, 1917, min. du Commerce, 1925, anc. prés. du Comité républicain du commerce et de l'industrie ; auteur de *Socialistes et anarchistes*, 1894 ; *Les intérêts du port de Bordeaux*, 1898 ; *La crise navale*, 1909.

Autriche. — *Vienne :* Démission du cabinet Karl Buresch.

Belgique. — *Bruxelles :* Les représentants de l'industrie verrière française, belge, allemande, autrichienne et tchécoslovaque, signent un accord définitif.

Etats-Unis. — *Washington :* Le président Hoover signe le projet de loi allouant une somme de 500 millions de dollars devant constituer le premier fonds de roulement du consortium de reconstruction financière.

Pologne. — Grève dans trois mines des districts de Pless et de Laziska, par suite de réduction des salaires.

### Jeudi 28 janvier.

Saint-Siège. — MM. François Latour et Ch. des Isnards, président et vice-président du Conseil municipal de Paris, sont reçus en audience particulière par S. S. Pie XI.

France. — *Paris :* La Banque de France décide de ne renouveler que pour un mois, à partir du 4 février, le crédit de 25 millions de dollars à la Reichsbank.

Allemagne. — *Munich :* Le *Voelkische Beobachter* publie une nouvelle lettre ouverte de M. Adolf Hitler au chancelier H. Brüning lui demandant de se conformer à la Constitution de Weimar pour l'élection à la présidence d'Empire.

Chine. — *Changhaï :* Les troupes japonaises bombardent le quartier de Cha-Peï.

— *Kharbine :* Combats entre des troupes chinoises en rébellion et la police.

— *Nankin :* Lo-Wen-Kan est nommé min. des Aff. étr., Ouang-Chin-Ouei, premier ministre, et Sun-Fo, président du Comité législatif.

Etats-Unis. — *Washington :* Le Sénat ratifie la nomination du général Charles Gates Dawes, anc. ambass. à Londres, au poste de président de l'Institut de reconstruction financière.

Grande-Bretagne. — *Londres :* Le gouvernement envoie

une note au Japon demandant que les troupes japonaises ne prennent aucune mesure à l'intérieur du Settlement internat. de Changhaï.

ITALIE. — *Fiume :* Mort de Mgr Isidoro Sain, des Bénédictins du Mont-Cassin, né à Cittanova, dioc. de Trieste, le 22. 11. 69, abbé de Praglia, 27. 11. 19, anc. visiteur apostolique, nommé administrateur apostol. de Fiume, 21. 9. 22, élu év. de Fiume, 21. 6. 26 ; c'est le premier évêque de cette ville.

### Vendredi 29 janvier.

FRANCE. — *Chambre :* M. Jules Fraisseix, député de Limoges, communiste, dépose une proposition de loi tendant à légaliser l'avortement, pour raison d'ordre social, pratiqué par des médecins, dans des services publics, spéciaux et gratuits (*J. O.*, 30. 1. 32).

— *Paris :* Congrès national extraordinaire du parti socialiste S. F. I. O. (29-31 janv.) ; il préconise pour 1932 la tactique électorale suivie en 1928 : au premier tour, candidats dans toutes les circonscriptions ; au second tour, désistement éventuel en faveur du candidat ayant le plus de chances de « barrer la route à la réaction » ; motion contre les élections à un tour.

ALLEMAGNE. — *Berlin :* Le Dr Robert Everts, ambass. de Belgique depuis le 20. 3. 25, présente ses lettres de rappel au président Hindenburg.

AUTRICHE. — *Vienne :* M. Karl Buresch forme un nouveau ministère s'appuyant sur 66 députés chrétiens-sociaux et 9 agrariens.

CHINE. — *Changhaï :* Les Chinois et les Japonais signent un armistice, mais la lutte continue.

ESPAGNE. — *Malaga :* Arrestation de Mgr Emmanuel Gonzalez y Garcia, év. de Malaga, et de plusieurs prélats de la ville, inculpés de conspiration contre la République.

ESTONIE. — *Reval :* Démission du cabinet Constantin Paets (formé le 12. 2. 31), par suite de la fusion des partis gouvernementaux (agrarien et populiste) avec les partis de l'opposition.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* Fusion de l'Allied Northern Newspapers Ltd et de la Northcliffe Newspapers Ltd.

IRLANDE. — *Dublin :* La Dail Eireann est dissoute ; élections générales le 16 février.

MEXIQUE. — *Mexico :* La censure est rétablie afin d'éviter des désordres à la suite des nouvelles lois religieuses.

PARAGUAY. — *Assomption :* Le Parlement prononce un non-lieu en faveur du Dr José P. Guggiari, anc. président de la République, démissionnaire le 25. 10. 31, qui avait demandé à être jugé pour sa gestion comme chef de l'Etat.

PÉROU. — *Lima :* Démission du cabinet Fomento German Arenas ; M. Francisco Lanatta forme un nouveau ministère.

SUISSE. — *Genève :* Le Dr W. W. Yen, représentant de la Chine au Conseil S. D. N., remet une lettre au secrétariat S. D. N. demandant au Conseil de se saisir du conflit sino-japonais sur la base des art. 10 et 15 du pacte.

### Samedi 30 janvier.

FRANCE. — D. (min. Int.) par lequel M. Pierre Julien (né à Clermont-Ferrand en 1883, sous-chef du cabinet de R. Viviani, 1910, sous-préfet, 1912-25, préfet du Tarn, chef du cabinet du min. Justice, 1926, préfet de l'Aube, 1928, de l'Orne, 1928, d'Ille-et-Vilaine, 1930, directeur du personnel et de l'administration générale au min. de l'Int. depuis mars 1931) est nommé directeur de la Sûreté générale, en remplacement de M. Léon Noël, nommé min. plénipotentiaire (*J. O.*, 31. 1. 32).

— *Closure-de-Chuisnes* (Eure-et-Loir) : Mort accidentelle de Raoul Calary de Lamazière, né à Paris le 10. 5. 79, avocat, armateur, conseiller municipal de Villeloin-Coulangé (Indre-et-Loir), député de la 4e circonscription de la Seine, 1919-24, de la Gauche républicaine démocratique.

— *Paris :* M. Maurice Denis (né à Granville en 1870, de la Société nat. des beaux-arts, peintre religieux, auteur de *Pèlerins d'Emmaüs ; Christ aux enfants ; Sainte Famille ; Jésus chez Marthe ; Notre-Dame de l'Ecole ; Nativité ; Adoration des mages ;* décora l'hospice du Vésinet, le plafond du théâtre des Champs-Elysées) est élu membre de l'Acad. des beaux-arts, section de peinture, en remplacement de Jean-Louis Forain, décédé le 11. 7. 31.

ALLEMAGNE. — *Munich :* La Diète décide de simplifier l'administration régionale bavaroise, en vue de réduire les dépenses.

ARGENTINE. — *Buenos-Aires :* Les collèges électoraux élisent le général Justo comme président de la République, et M. Julio Rocca comme vice-président.

AUTRICHE. — *Vienne :* Le Dr Richard Reisch, président de la Banque nationale d'Autriche, donne sa démission.

CHINE. — Le gouvernement nationaliste est transféré à Lo-Yang, dans le Honan.

— *Nankin :* M. T. V. Soong est nommé min. des Finances et vice-prés. du Conseil exécutif.

DANTZIG. — M. Karsten, président du Landsbund, donne sa démission.

ESPAGNE. — *Madrid :* Mgr Frederico Tedeschini, nonce apostolique, remet à Don Manuel Azana, président du Conseil, la protestation du St-Siège contre l'expulsion des Jésuites.

FINLANDE. — *Helsingfors :* La Diète approuve, par 120 contre 45, le projet de loi instituant le monopole d'Etat pour l'importation et la vente des boissons alcoolisées.

INDE. — Troubles dans le royaume autonome de Cachemire.

POLOGNE. — *Varsovie :* Ouverture de la conférence internat. des chemins de fer pour les transports en transit par la Pologne entre les Soviets, d'une part, et les Etats baltes ou l'Europe centrale, d'autre part.

RUSSIE. — *Moscou :* 17e conférence du parti communiste (30 janv.-4 févr.) ; élaboration du deuxième plan quinquennal.

SUÈDE. — *Stockholm :* Signat. d'une convention entre la Suède et le Danemark réglant la répartition des eaux territoriales entre les deux pays dans les détroits du Sund.

SUISSE. — *Genève :* Le gouvernement français signe la convention générale en vue de développer les moyens de prévenir la guerre.

### Dimanche 31 janvier.

FRANCE. — *Paris :* Journées d'art religieux organisées par les *Cahiers catholiques* (31 janv.-7 févr.).

ALLEMAGNE. — *Berlin :* Visite du prince héritier d'Ethiopie, Asfaou-Ouossan.

ETATS-UNIS. — *Washington :* Le gouvernement adresse une protestation au Japon basée sur le fait que l'invasion de Changhaï par les troupes japonaises constitue une violation des droits internat.

INDE. — *Haïderabad :* La police charge des manifestants congressistes réunis devant la prison centrale ; 100 blessés, 125 arrestations.

PALESTINE. — *Jérusalem :* Arrestation de 34 communistes, dont 11 femmes.

## LIVRES REÇUS (1)

*Faut-il avoir une religion ?* par H. MATHIEU, S. J. — Une brochure 17 × 11 cm. de 47 pages. Prix, 2 francs. Bonne Presse, Paris. 1931.

*La Femme aux yeux fermés.* Adaptation théâtrale du roman de Pierre l'Ermite, par l'abbé EDOUARD PILATE. — Une brochure 17 × 11 cm. de 91 pages. Prix, 6 francs. Bonne Presse, Paris. 1931.

*On recherche une jeune fille,* par MYRIAM CATALANY. — Un volume 26 × 18 cm. illustré. Prix, 5 francs. Bonne Presse, Paris. 1931.

*Carmen Peredez,* par MAX COLOMBAN. — Un vol. 26 × 18 cm. illustré. Prix, 5 francs. Bonne Presse, Paris. 1931.

*Calendrier des Missions africaines de Lyon pour 1932.* Une brochure 18 × 13 cm. de 32 pages. — Société des Missions africaines de Lyon, 150, Cours Gambetta, Lyon. 1932.

---

(1) Cette liste contient l'énumération des ouvrages qui ont été envoyés à la rédaction par les auteurs ou les éditeurs et dont l'annonce ne comporte aucun jugement ni approbation de notre part.

*Les Petites-Sœurs de l'Assomption*, par GENEVIÈVE DUHAMELET. — Un vol. 19 × 12 cm. de 270 pages. Grasset, Paris. 1932.

*Haine de Brahmane*, par MYRIAM CATALANY. — Un vol. 26 × 18 cm. illustré. Prix, 5 francs. Bonne Presse, Paris. 1931.

*Le troisième larron ou la revanche de la dactylo*, Comédie en deux actes, par JOSEPH FOLLIET. — Une brochure 19 × 12 cm. de 91 pages. Prix, 5 francs. Editions Mariage et famille, Paris. 1931.

*Monsieur Homais*, par ARMAND SOMÈS. — Un vol. 19 × 12 cm. de 188 pages. Prix, 12 francs. Editions Figuière, Paris. 1931.

*Mon beau Paris*, par F. D'ANDIGNÉ. — Un vol. 19 × 12 cm. de 217 pages. Prix, 12 francs. Figuière, Paris. 1931.

*Sept essais de littérature anglaise*, par PAUL CHAUVET. — Un vol. 19 × 12 cm. de 280 pages. Prix, 15 francs. Figuière, Paris. 1931.

*Les plus belles pages de saint François de Sales*, par Mgr JULIEN, év. d'Arras. — Un vol. 19 × 12 cm. de 283 pages. Prix, 12 francs. Flammarion, Paris. 1931.

*La vocation d'Olivier Georges Destrée*, par H. CARTON DE WIART. — Un vol. 19 × 12 cm. de 248 pages. Prix, 12 francs. Flammarion, Paris. 1931.

*Qui a brûlé Jeanne d'Arc?* par le R. P. PAUL DONCŒUR, S. J. — Un vol. 17 × 13 cm. de 121 pages. Prix, 5 fr. 50. Flammarion, Paris. 1931.

*Sainte Anne d'Auray*, par HENRI GHÉON. — Un vol. 19 × 12 cm. de 214 pages. Prix, 10 francs. Flammarion, Paris. 1931.

*Grandeurs et vertus de la Très Sainte Vierge*, par le chan. J. MILLOT. — Un vol. 19 × 12 cm. de 272 pages. Prix, 10 francs. Téqui, Paris. 1931.

*VIIe Centenaire de Saint Antoine de Padoue, 13 juin 1231-13 juin 1931*. Numéro spécial de *La vie franciscaine*. 9, rue Marie-Rose, Paris, 14e.

*L'apôtre des papous, Mgr H. Verjus*, par A. CADOUX. — Un vol. in-8° de 350 pages, 27 gravures et cartes. Prix, 12 francs. Vitte, Lyon-Paris. 1931.

*Lettre Encyclique de S. S. Pie XI sur le mariage chrétien*. Texte français et texte latin. — Un vol. 24 × 18 cm. de 71 pages. Prix, 8 francs. Charles Beyaert, Bruges. 1931.

*Dieu notre Père*, par HENRI RIONDEL, S. J. — Un vol. 19 × 12 cm. de 275 pages. Prix, 12 francs. Vitte, Lyon-Paris. 1931.

*Essai sur le bergsonisme*, par RÉGIS JOLIVET. — Un vol. in-8° couronne de 164 pages. Prix, 15 francs. Vitte, Lyon-Paris. 1931.

*Manuel d'Ecriture Sainte*, tome III, *Livres prophétiques*, par le R. P. J. RENIÉ, S. M. — Un vol. 19 × 12 cm. de 360 pages. Prix, 16 francs. Vitte, Lyon-Paris. 1931.

*Le jardin des mystères*, par le R. P. MAURICE RIGAUX. — Un vol. 19 × 12 cm. de 232 pages. Prix, 6 francs. Editions Spes, Paris. 1931.

*La France missionnaire radio-sermons 1931*, par PIERRE LHANDE. — Un vol. 19 × 14 cm. de 186 pages. Prix, 12 francs. Spes, Paris. 1931.

*Robert de Nobili, l'apôtre des Brahmes*, par le R. P. DAHMEN. — Un vol. in-8° raisin de 208 pages. Prix, 25 francs. Editions Spes, Paris. 1931.

*Catéchisme du mariage chrétien d'après l'Encyclique « Casti Connubii »*, par le R. P. ARTHUR VERMEERSCH, S. J. — Un vol. 19 × 12 cm. de 96 pages. Prix, 5 francs. Charles Beyaert, Bruges. 1931.

*Guide pratique des Mutuelles Familiales*, par GEORGES VIANCE. — Un vol. 20 × 13 cm. de 128 pages. Prix, 6 fr. 50. Union nationale et familiale des Sociétés de secours mutuels, Paris. 1931.

*De la Côte des esclaves aux rives du Nil*, par UNE RELIGIEUSE MISSIONNAIRE DE N.-D. DES APOTRES, Epilogue de GEORGES GOYAU. — Un vol. in-8° carré de 192 pag 24 planches hors texte. Prix, 12 francs. Vitte, Lyon-Par 1931.

*Le navire sans capitaine*, par ROBERT CORNILLEAU. — Un vol. 19 × 12 cm. de 248 pages. Prix, 12 franc Bloud et Gay, Paris. 1931.

*Missions et missionnaires*, par GEORGES GOYAU. — U vol. 19 × 12 cm. de 272 pages. Prix, 12 francs. Bloud e Gay, Paris. 1931.

*Le Père Charles de Foucauld*, par Mgr ANDRÉ BOUCHER — Un vol. 22 × 16 cm. illustré de 56 pages. Prix 5 francs. Bloud et Gay.

*Notre-Dame de La Salette*, par JEAN-DENIS BONNET. — Un vol. 22 × 16 cm. illustré de 48 pages. Prix, 5 francs Bloud et Gac, Paris. 1931.

*Silhouettes de lotissements*, par l'abbé CHARLES COLLIN — Un vol. 19 × 12 cm. de 176 pages. Prix, 12 francs Bloud et Gay, Paris. 1931.

*L'Action missionnaire*, par Mgr ANDRÉ BOUCHER. — Un vol. 19 × 12 cm. de 227 pages. Prix, 12 francs. Blouc et Gay, Paris. 1931.

*La Mère au travail et le retour au foyer*, par EVE BAUDOUIN. — Un vol. 19 × 12 cm. de 208 pages. Prix 10 francs. Bloud et Gay, Paris. 1931.

*A la recherche d'une belle vie*, par l'abbé THELLIER DE PONCHEVILLE. — Un vol. 19 × 12 cm. de 189 pages. Bloud et Gay, Paris. 1931.

*Histoire d'une conversion. Correspondance de l'abbé Frémont et de la comtesse d'A.* (1883-1884). — Un vol 19 × 12 cm. de 335 pages. Prix, 15 francs. Bloud et Gay, Paris. 1931.

*Histoire d'une direction. Correspondance de l'abbé Frémont et de la comtesse d'A.* (1883-1892) *et* (1893-1912) — Deux vol. 19 × 12 cm. de 288 et 312 pages. Prix chaque vol. 15 francs. Bloud et Gay, Paris. 1931.

*La bonne nouvelle. Conférences religieuses à Radio-Toulouse*, par LOUIS CAPÉRAN. Préface de Mgr SALIÈGE. — Un vol. 19 × 12 cm. de 198 pages. Prix, 12 francs. Bloud et Gay, Paris. 1931.

*La vérité sur l'Alsace*, par OSCAR DE FÉRENZY. Préface de Mgr A. KANNENGIESER. — Un vol. 19 × 12 cm. de 498 pages. Prix, 15 francs. Bloud et Gay, Paris. 1931.

*Architecture romane*, par E. EYGUN. — Un vol 19 × 12 cm. de 244 pages, avec 10 planches dessinées par l'auteur. Bloud et Gay, Paris. 1931.

*Les rogations*, par JEAN BALDE. — Un vol. 19 × 12 cm de 190 pages. Prix, 10 francs. Flammarion, Paris. 1931

*Conseils et pensées du Dr Victor Pauchet*, recueillies par E. LARCHER. — Un vol. 19 × 12 cm. de 100 pages. Prix, 7 fr. 50. J. Oliven, Paris. 1932.

*Paroles d'encouragement*, par le R. P. DANIEL CONSIDINE, S. J. Première et deuxième séries, traduit de l'anglais par G. DE VAULX DE CHAMPION. — Un vol 19 × 13 cm. de 124 pages. Museum Lessianum, Louvain 1932.

*Les Evangiles du Carême commentés et médités*, pa le chanoine P. GUISE, supérieur de la Malgrange, Saint Sigisbert. — Un vol. 19 × 12 cm. de 387 pages. Prix 18 francs. Beauchesne, Paris. 1932.

*Eglise et paix*, par le R. P. YVES DE LA BRIÈRE, S. J — Un vol. 19 × 12 cm. de 282 pages. Prix, 12 francs Flammarion, Paris. 1932.

*Joseph de Maistre*, par RENÉ JOHANNET. — Un vol 19 × 12 cm. de 247 pages. Prix, 12 francs. Flammarion Paris. 1932.

*Louis de Blois. Sa vie et ses traités ascétiques*, par le BÉNÉDICTINS DE SAINT-PAUL D'OOSTERHOUT. II. *Le miroi de l'âme. La consolation des âmes craintives*. — Un vo 19 × 12 cm. de 221 pages. Prix, 7 fr. 50. Desclée Paris. 1932.

*Ames saintes du grand siècle. Abbesses et religieuse de Faremoutiers*. — Un vol. 19 × 12 cm. de 128 page Prix, 7 francs. Desclée, Paris. 1932.

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse » (Ste Anme), 5, rue Bayard, Paris-8e. — *Le gérant :* A. FAIGLE.